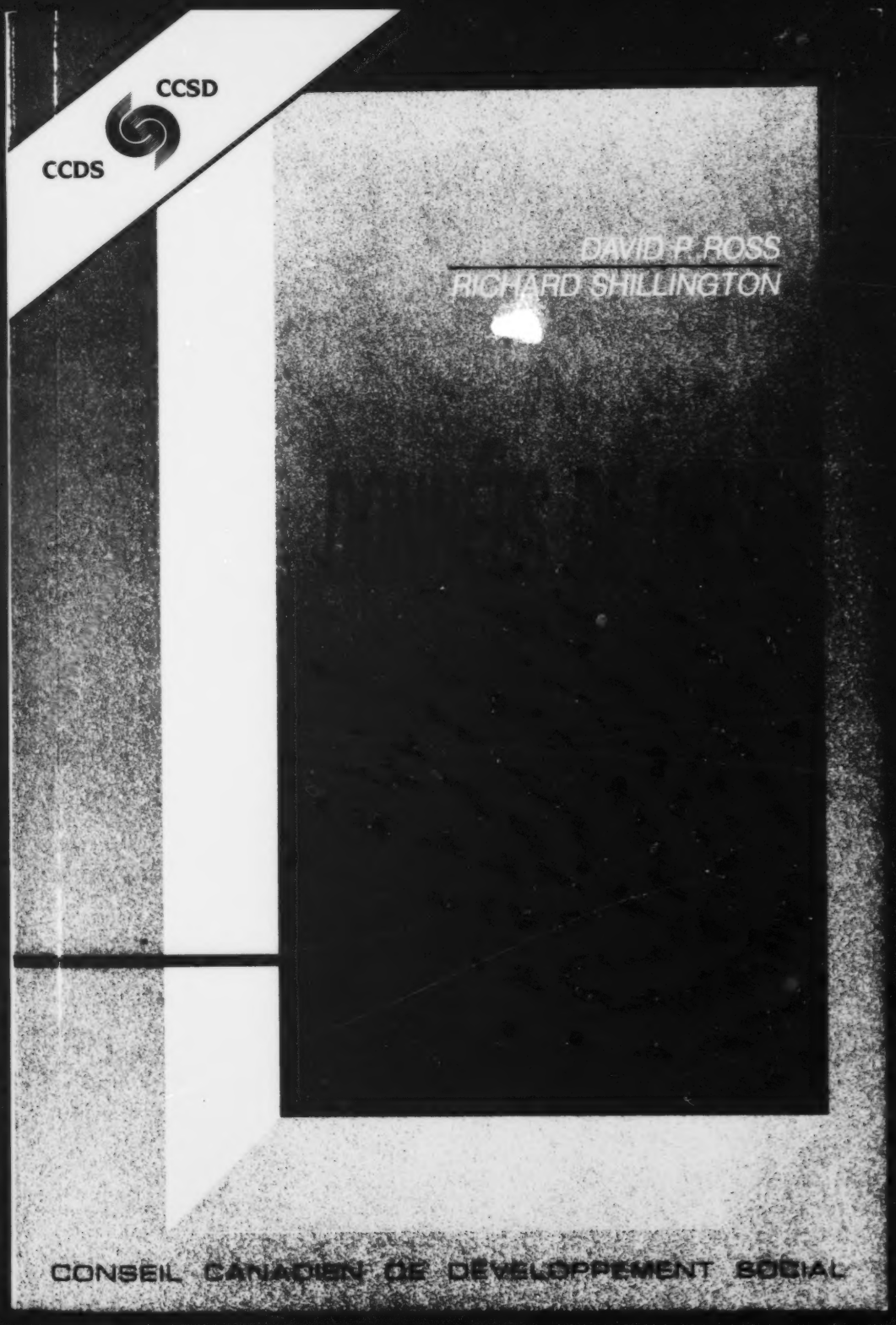
CCSD
CCDS
DAVID P. ROSS
RICHARD SHILLINGTON
CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Données de base sur la pauvreté au Canada — 1989

Données de base sur la pauvreté au Canada — 1989

par David P. Ross
et
E. Richard Shillington

Conseil canadien de Développement social
Ottawa/Montréal

89-05830/

Droits d'auteur © 1989 du Conseil canadien de Développement social. Tous droits réservés. Aucune partie du présent ouvrage ne peut être reproduite ni transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ni selon tout autre système informatisé de mise en mémoire ou de recherche des données, sans permission écrite de l'éditeur.

Les analyses et opinions présentées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position ni les politiques du Conseil canadien de Développement social.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Ross, David P.
Données de base sur la pauvreté au Canada, 1989

Publ. aussi en anglais sous le titre : Canadian Fact Book on Poverty, 1989
ISBN 0-88810-393-X

1. Pauvres—Canada-Statistiques. 2. Canada—Conditions économiques—1971- —Statistiques. I. Shillington, Richard II. Conseil canadien de Développement social. III. Titre.
HC120.P6R67 1989 362.5'0971'021 C89-090149-X

David P. Ross est notamment l'auteur de *Données de base sur la répartition du revenu au Canada, The Working Poor, Données de base sur la pauvreté au Canada,* et *From the Roots Up : Economic Development as if Community Mattered,* qui a été écrit en collaboration avec Peter Usher.

Imprimé et relié au Canada par Love Printing Services Ltd.

Graphisme de la couverture : Barbara Szoka

Publié par :
Le Conseil canadien de Développement social, 55, av. Parkdale, C.P. 3505, Succursale C, Ottawa (Ontario) K1Y 4G1.

Tél : (613) 728-1865. Télécopieur : (613) 728-9387

Table des Matières

Liste des graphiques vii
Liste des tableaux ix
Avant propos xiii

1 — Introduction 1
Mise en garde 3
Définition et évaluation de la pauvreté 4
2 — Définitions pratiques de la pauvreté 7
Mesures de la pauvreté au Canada 8
Difficultés particulières 18
Conclusion 24
3 — Pauvreté et répartition du revenu en 1987 27
Estimations relatives à la pauvreté 27
Répartition du revenu 36
4 — Le visage changeant de la pauvreté — Définition du CCDS . . 39
Vue d'ensemble 39
Composition de la pauvreté 40
5 — Le visage changeant de la pauvreté — Définition de Statistique Canada 45
Vue d'ensemble 45
Composition de la pauvreté 47
Analyse plus détaillée 53
Pauvreté des personnes seules 58
Comparaison des écarts de pauvreté 60
6 — Emploi, salaires et travailleurs pauvres 65
Les travailleurs pauvres 66
Nombre de personnes gagnant un revenu et pauvreté 70
Regard neuf sur l'écart de pauvreté 71
7 — Les «presque pauvres» 75
Qui sont les «presque pauvres» ? 77
8 — Répartition du revenu au Canada 83
9 — Répartition des prestations du système de sécurité du revenu du Canada 87
10 — Pauvreté et répartition du revenu au Canada et à l'étranger . . 95
Répartition du revenu 98
11 — Conclusion 101
Notes de renvoi 107
Annexes — Données sur la pauvreté dans les provinces 109

Liste des graphiques

2-1 Diverses mesures de la pauvreté des ménages urbains, 1989 25

3-1 Incidence de la pauvreté parmi les familles et les personnes seules au Canada, d'après le degré d'instruction du chef de famille, 1987 30

3-2 Incidence de la pauvreté parmi les familles et les personnes seules au Canada, d'après l'âge du chef de famille, 1987 30

3-3 Pourcentage de la population pauvre au Canada, 1986 37

3-4 Répartition des pauvres au Canada, 1986 38

5-1 Composition de la pauvreté des familles, 1973 et 1986 52

5-2 Composition de la pauvreté des personnes seules, 1973 et 1986 58

5-3 Intensité et ampleur de la pauvreté — Part des provinces dans l'écart de pauvreté au Canada, 1986 63

7-1 Répartition du revenu des familles canadiennes, 1986 76

7-2 Répartition cumulative des ménages selon le revenu, en pourcentage du seuil de pauvreté, 1986 77

7-3 Répartition cumulative des types de familles selon le revenu, en pourcentage du seuil de pauvreté, 1986 80

7-4 Répartition cumulative des familles selon le nombre de salariés et selon le revenu, en pourcentage du seuil de pauvreté 81

9-1 Répartition cumulative du revenu selon la source, pour l'ensemble des ménages, 1986 89

9-2 Répartition cumulée du revenu selon la source, familles avec enfants, 1986 . . . 91

9-3 Répartition cumulée du revenu selon la source, pour les ménages composés de personnes âgées, 1986 91

9-4 Répartition cumulée du revenu selon la source, pour les ménages de personnes non âgées, 1986 93

10-1 Taux internationaux de pauvreté des enfants, selon le type de famille pour différentes années 97

11-1 Écart du revenu de marché et écart de pauvreté, ménages de personnes âgées et de personnes d'âge actif (dollars constants de 1986) 102

11-2 Changements dans le revenu moyen par groupe d'âge, 1981 - 1986 (dollars de 1986) 104

Liste des tableaux

2.1 Seuils de faible revenu de Statistique Canada, 1989 11

2.2 Seuils de l'égalité du revenu élaborés par le Conseil canadien de Développement social, 1989 12

2.3 Seuils de pauvreté du comité du Sénat, 1989 13

2.4 Lignes directrices budgétaires du Conseil de planification sociale du Grand Toronto 14

2.5 Lignes directrices du Dispensaire diététique de Montréal relativement aux besoins essentiels, 1989 15

2.6 Revenu annuel des ménages bénéficiant de l'assistance sociale, 1988 17

2.7 Revenus moyen et médian canadiens, 1989 18

2.8 Comparaison entre les niveaux de pauvreté avant et après déduction de l'impôt, 1973-1986 20

3.1 Incidence et répartition en pourcentage du faible revenu, 1987 — Définition de Statistique Canada (base de 1986) 29

3.2 Taux de pauvreté et nombres totaux de pauvres, 1987 — Définition du CCDS . 32

3.3 Taux de pauvreté et nombres totaux de pauvres, 1987 — Comité du Sénat sur la pauvreté 33

3.4 Répartition en pourcentage des autochtones et de l'ensemble des personnes ayant un revenu, selon la tranche de revenu, 1985 33

3.5 Répartition en pourcentage des personnes handicapées et de l'ensemble des personnes gagnant un revenu, selon la tranche de revenu, 1985 35

3.6 Nombre et répartition des handicaps par type de handicap, 1985 35

3.7 Répartition du revenu total au Canada, 1987 36

4.1 Pourcentages de pauvreté et nombre de ménages pauvres, 1973, 1979, et 1986 — Définition du CCDS 40

4.2 Répartition en pourcentage des ménages à faible revenu, 1973, 1979 et 1986 — Définition du CCDS 41

4.3 Incidence du faible revenu selon des caractéristiques choisies, 1973, 1979 et 1986 — Définition du CCDS 42

4.4 Enfants pauvres à charge : taux, nombre et répartition, 1973, 1979 et 1986 — Définition du CCDS 43

4.5 Écart de pauvreté : total, moyen et par région, 1973, 1979 et 1986 — Définition du CCDS (en dollars constants de 1986) 44

5.1 Taux de pauvreté et total des personnes pauvres, 1973, 1979 et 1986 — Définitions de Statistique Canada et du CCDS 46

5.2 Répartition en pourcentage des ménages à faible revenu, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada 48

5.3 Incidence du faible revenu selon des caractéristiques choisies, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada 50
5.4 Changements de la composition de la pauvreté des familles, 1973 et 1986 — Définition de Statistique Canada 53
5.5 Comparaison des mères seules pauvres et non pauvres, 1986 — Définition de Statistique Canada 54
5.6 Comparaison entre les jeunes familles biparentales pauvres et non pauvres, 1986 — Définition de Statistique Canada 56
5.7 Enfants à charge pauvres : taux, nombre et répartition, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada 57
5.8 Taux d'abandon scolaire des enfants de 16 à 18 ans selon la tranche de revenu de la famille, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada 57
5.9 Comparaison des personnes seules pauvres et non pauvres de moins de 65 ans, 1986 — Définition de Statistique Canada 59
5.10 Écarts global et moyen, en dollars de 1986 60
5.11 Écart de pauvreté moyen des ménages, 1986 — Définition de Statistique Canada 61
5.12 Part de l'écart de pauvreté selon des caractéristiques choisies, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada (dollars de 1986) . . 63
6.1 Les travailleurs pauvres, 1973, 1979, et 1986 66
6.2 Répartition comparée des ménages de travailleurs pauvres et des ménages non pauvres au Canada, 1986 — Seuils de faible revenu de Statistique Canada 67
6.3 Répartition en pourcentage des couples de travailleurs pauvres avec enfants et des couples non pauvres avec enfants, selon des caractéristiques choisies, 1986 — Définition de Statistique Canada 68
6.4 Comparaison des couples non âgés, pauvres et non pauvres, selon le nombre de salariés, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada 69
6.5 Situation d'emploi des femmes de familles pauvres et non pauvres comprenant deux adultes, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada 69
6.6 Écart du revenu entre les seuils du revenu de marché et les seuils de faible revenu de Statistique Canada, 1973, 1979, et 1986 (en dollars de 1986) . . 72
7.1 Revenus des ménages de presque pauvres équivalent à 110 pour cent du seuil de pauvreté, 1989 75
7.2 Ménages pauvres et presque pauvres, 1986 79
8.1 Répartition du revenu global en quintiles, 1973, 1979 et 1986 83
8.2 Répartition en déciles du revenu global, 1986 84
8.3 Répartition en déciles du revenu total et du revenu de placements, 1986 — Population de moins de 65 ans seulement 85
9.1 Effets distributifs des programmes de transfert du gouvernement, 1986 88
9.2 Répartition des prestations des programmes publics de sécurité du revenu, selon le revenu en déciles, pour l'ensemble des ménages, 1986 90

10.1 Taux relatifs de pauvreté pour l'ensemble de la population de sept pays, selon l'âge 96
10.2 Taux de pauvreté des enfants de moins de 17 ans, selon le type de famille — Sept pays 97
10.3 Comparaison internationale des transferts et de l'impôt, et de leurs répercussions sur les taux de pauvreté — Sept pays 98
10.4 Répartition du revenu net et du revenu brut des ménages par quintiles — Sept pays 99

Annexes — Données sur la pauvreté dans les provinces

A.1 TERRE-NEUVE 109
A.2 ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD 110
A.3 NOUVELLE-ÉCOSSE 111
A.4 NOUVEAU-BRUNSWICK 112
A.5 QUÉBEC 113
A.6 ONTARIO 114
A.7 MANITOBA 115
A.8 SASKATCHEWAN 116
A.9 ALBERTA 117
A.10 COLOMBIE-BRITANNIQUE 118

Avant-propos

Le Conseil canadien de Développement social publie sa série de données de base sur la faiblesse et la répartition du revenu au Canada afin d'aider les Canadiens et Canadiennes à mieux comprendre l'un de nos problèmes sociaux les plus graves et les plus tenaces : la pauvreté.

Contrairement aux trois ouvrages précédents, cette édition ne s'appuie pas uniquement sur des documents publiés. Pour la première fois, les auteurs ont eu directement accès aux bandes de micro-données de l'Enquête sur les finances des consommateurs menée par Statistique Canada. Cette source de données offre les informations les plus régulières et les plus complètes sur le revenu des familles au Canada et a permis d'entreprendre une analyse beaucoup plus approfondie et détaillée de la pauvreté au Canada.

Outre les données de Statistique Canada, les auteurs ont utilisé les résultats d'autres études canadiennes et ont examiné des statistiques sur la pauvreté provenant d'autres pays.

À en juger par les demandes de renseignements sur la pauvreté que nous adressent constamment journalistes, universitaires, étudiants, hommes politiques et citoyens préoccupés, nous sommes convaincus que ce livre favorisera à tout le moins la compréhension des caractéristiques quantifiables de la pauvreté. Nous espérons qu'il contribuera à la formulation de politiques anti-pauvreté judicieuses, car l'action créatrice et efficace naît d'une bonne compréhension.

Valerie Sims

Directeure générale par intérim

CCDS

1

Introduction

L'image que la majorité des Canadiens ont de la pauvreté est celle d'enfants maladifs et dangereusement sous-alimentés. Un telle image n'est toutefois pas typique des pays hautement industrialisés comme le Canada. On y trouve, par contre, la privation et l'indigence. Au Canada, les personnes défavorisées ne souffrent pas tant du fait que l'ensemble de la population disposerait à peine du minimum vital — ce qui est le cas dans bon nombre de pays du Tiers monde — mais du fait que la répartition inégale du revenu les empêche de jouir de l'abondance qui existe dans le pays. Être pauvre, au Canada, ne signifie pas mourir de faim, mais plutôt mendier de la nourriture dans les banques alimentaires et les maisons d'hébergement. C'est la répartition inégale des richesses et non leur manque, qui provoque la pauvreté.

On aurait tort de penser que le genre de pauvreté qui caractérise les pays industriels n'est pas sérieux. De nombreuses statistiques démontrent un lien tout à fait évident entre la pauvreté et certains comportements ou états débilitants. C'est déjà assez grave que la pauvreté accable des adultes d'un sentiment pénible de honte; plus graves et persistantes encore en sont les conséquences pour les enfants élevés dans des familles pauvres. À l'intention de ceux qui accueilleraient ces propos avec scepticisme, qu'on nous permette d'insister sur un point : nous ne prétendons pas que le manque de revenu «est la cause directe» de ces conditions de vie, car on ne peut pas établir une relation de cause à effet en s'appuyant sur des statistiques; nous disons seulement que ces conditions sont étroitement reliées à un revenu faible. Quant à l'affirmation d'une relation de cause à effet, elle relève du jugement du lecteur.

Les statistiques sont particulièrement frappantes dans le cas d'une partie de la population totalement démunie face à la pauvreté : les enfants.

Les faits suivants montrent quelques liens bien établis entre le niveau de revenu et le bien-être des enfants canadiens :

- En 1986, au niveau secondaire, le taux de décrochage scolaire parmi les enfants issus de familles pauvres était 2,2 fois supérieur à celui des enfants provenant de familles à revenu élevé (voir chapitre 5).
- En 1986, la clientèle des réseaux d'aide sociale à l'enfance au Canada comprenait 49 000 enfants. D'après les agences implantées dans diverses communautés, et selon la communauté, entre 54 et 75 pour cent de ces enfants appartenaient à des familles à faible revenu. Les enfants autochtones représentent environ 20 pour cent de tous les enfants bénéficiant d'une aide supplétive, alors qu'ils ne constituent que 2 pour cent de la population infantile.[1]
- Le taux de mortalité infantile est deux fois supérieur dans les familles ayant le plus faible niveau de revenu qu'il ne l'est dans les familles aux revenus les plus élevés.
- Les noyades sont 3,4 fois plus fréquentes chez les garçons provenant de familles à faible revenu qu'elles ne le sont chez les garçons issus d'autres familles.
- Six pour cent de tous les enfants nés au Canada accusent une insuffisance de poids à la naissance, ce qui représente l'une des grandes causes des troubles du développement. L'insuffisance de poids à la naissance est inversement proportionnelle au niveau de revenu.[2]
- Les enfants issus de familles à faible revenu ont 1,7 fois plus de chances de souffrir de troubles mentaux que les enfants provenant d'autres familles. Leurs risques d'échec scolaire sont 1,8 fois supérieurs à ceux des autres enfants, et la probabilité qu'ils manifestent des troubles de conduite — c'est-à-dire qu'ils aient un comportement destructif — est 2,1 fois plus élevé pour eux que pour les autres enfants.[3]

Ce triste tableau statistique montre clairement que les enfants élevés dans des familles à faible revenu diffèrent de leurs pairs des milieux favorisés. Ces enfants ont une moins bonne santé, accèdent plus difficilement à des activités de développement de leurs aptitudes, vivent de façon plus tendue et sont plus exposés à la dévalorisation. Bref, l'instabilité et l'insécurité marquent davantage leur existence, ce qui peut avoir pour effet d'en faire des adultes plus insécurisés. Le fait qu'aujourd'hui l'éducation publique soit loin d'être gratuite — tous les parents connaissent bien la nécessité constante d'assumer les frais reliés aux excursions, aux événements spéciaux ou sportifs, aux activités artistiques, au transport et à l'achat de livres et de fournitures scolaires — signifie que, même

à l'école publique, les enfants pauvres sont différents des autres. Il n'est donc pas surprenant que le taux de décrochage scolaire chez les enfants pauvres soit deux fois supérieur à celui que l'on observe chez les enfants non pauvres. Or, au nom du principe fondamental de justice, les chances de réussite des enfants dans la vie ne devraient pas dépendre de la situation économique de leurs parents.

Chacun connaît quelqu'un qui, bien que né et élevé dans une famille pauvre, est devenu un adulte heureux et a réussi sa vie; mais les exceptions de ce genre n'infirment pas la règle. Car le fait est là : les conditions dans lesquelles les familles à faible revenu élèvent leurs enfants dans des pays riches constituent la base idéale d'une adolescence et d'une vie adulte malheureuses et peu insécurisantes.

Mise en garde

Nous tenons, dès le départ, à clairement définir certaines notions. Tout d'abord, nous aborderons la question de la pauvreté presque entièrement sous l'aspect du revenu. Dans une société matérialiste, l'absence d'un revenu suffisant est en effet une source d'extrême misère.

En second lieu, nous utilisons le terme «pauvre» dans le présent ouvrage pour désigner une personne privée de ressources matérielles; nous ne voulons nullement laisser entendre que cette personne est incompétente ou qu'elle accomplit sa tâche de façon médiocre. Par exemple, une mère pauvre ne signifie pas quelqu'un qui élève mal ses enfants, mais une personne qui ne dispose pas d'un revenu suffisant (selon les normes standard).

Troisièmement, lorsque nous désignons collectivement «les pauvres» du Canada, nous ne voulons pas dire que toutes les personnes pauvres font partie d'une sous-catégorie permanente, facilement identifiable. Certaines personnes identifiées comme pauvres selon nos propres mesures de la pauvreté, rejetteraient sûrement cette étiquette; d'aucuns, en effet, s'accommodent mieux de revenus insuffisants. En outre, ce manque peut n'être que temporaire. Notre évaluation de la pauvreté au Canada s'appuie sur une enquête menée chaque année. Lorsque nous parlons de ménages pauvres, nous entendons donc les ménages qui sont pauvres durant l'année de l'enquête. Nous ne savons pas s'ils étaient pauvres l'année précédente ou s'ils le seront dans les années à venir.

Ceci dit, il est évident que la pauvreté est un état temporaire pour un certain nombre de personnes considérées comme étant pauvres au cours d'une année donnée. En Ontario, par exemple, les bénéficiaires d'aide sociale de courte durée ne reçoivent des prestations que pendant sept mois en moyenne. Bon nombre de ces personnes sont «pauvres» pendant une courte période de temps et cette expérience ne marque pas leur vie de façon permanente. Dans les faits, un certain nombre de ceux que nous avons identifiés comme pauvres ont

d'excellentes possibilités d'avenir. La majorité des étudiants universitaires disposent d'un faible revenu qui les place dans le groupe des «pauvres», mais ils savent que cet état n'est que temporaire. La réelle tragédie de la pauvreté frappe ceux qui ont abandonné tout espoir raisonnable de sortir de l'indigence.

Définition et évaluation de la pauvreté

Comment définir et évaluer la pauvreté au Canada? Deux méthodes de base peuvent être utilisées. Portées à leurs limites extrêmes, ces deux méthodes fixent les paramètres possibles de la pauvreté quant au revenu. Entre ces extrêmes, existent de nombreuses mesures intermédiaires.

La première méthode repose sur l'hypothèse qu'il est possible d'établir une mesure absolue de la pauvreté sur la base du strict minimum nécessaire à la survie physique. Le coût du «panier à provisions» de ces biens et services essentiels représente une mesure objective de la pauvreté exprimée en dollars. Appliquée de la façon la plus rigoureuse possible, cette méthode définirait un niveau de vie tellement modeste qu'il assurerait à peine le fonctionnement de l'organisme humain. Cette optique purement matérielle supposerait un budget dont les postes seraient de la nourriture fournie par une oeuvre charitable ou une banque alimentaire, un toit assuré par un foyer communautaire, des vêtements d'occasion et l'accès à des soins de santé curatifs de base. Le seuil de pauvreté que suppose un aussi maigre budget serait très bas; on estime à 2 000 $ par personne le revenu annuel nécessaire pour répondre à ces exigences minimales.

De toute évidence, la méthode absolue a pour effet, lorsqu'appliquée avec rigueur, d'empêcher les personnes de choisir librement leur façon de vivre, leur vie étant entièrement déterminée par les exigences de la survie dans des conditions misérables.

À l'extrême opposé de cette première définition, on trouve la méthode relative. Elle pose comme hypothèse qu'on ne saurait définir la pauvreté sans tenir compte de la dimension sociale du bien-être des individus. Cette méthode a comme fondement l'équité, c'est-à-dire une certaine notion du degré de tolérance que doit manifester notre société relativement aux écarts dans la répartition du revenu. Selon cette méthode, toute personne à ce point démunie qu'elle diffère des membres de sa communauté ressentira les effets de la privation. Dans les pays riches du monde industriel, le niveau de revenu impliqué par cette définition de la pauvreté sera plusieurs fois supérieur au niveau nécessaire pour assurer la survie des personnes. De fait, les opposants à la définition relative de la pauvreté objectent fréquemment que la famille pauvre typique du Canada serait considérée comme riche si elle vivait dans un pays du Tiers monde. L'ennui est que les pauvres du Canada ne vivent pas dans le Tiers monde; ils vivent dans des milieux où ils côtoient quotidiennement la richesse. Ceci justifie l'adoption d'une mesure relative de la pauvreté.

Il n'est pas surprenant qu'il n'y ait pas de consensus quant à la méthode fondamentale à adopter. Dans la pratique, comme nous le verrons au chapitre 2, la plupart des méthodes préconisées représentent un compromis entre les deux thèses. Elles tentent en effet de définir un «panier à provisions» de biens et de services qui assure un niveau de vie «minimal» acceptable au double plan social et purement physique. Quant à dire ce qu'est le minimum pour répondre au besoin de fonctionner en société, cela s'avère largement affaire d'évolution. Il y a des différences importantes dans les recommandations faites quant à l'établissement du revenu minimal : les partisans de la modération privilégient en effet la définition absolue ou physique de la pauvreté, tandis que ceux qui fixent des normes plus libérales tendent à adopter une définition relative ou sociale de ce phénomène.

Le long débat qui entoure la définition de la pauvreté est cependant académique, dans une large mesure. Il est vrai que les normes de pauvreté reconnues ont servi de guides dans l'établissement des prestations accordées en vertu des programmes du gouvernement fédéral à l'intention des personnes âgées; elles ont également servi à définir les critères d'admissibilité aux programmes des repas fournis dans les écoles et à d'autres mesures de ce genre. Elles n'ont toutefois pas servi à fixer le plancher d'un revenu minimum garanti. Comme nous le verrons plus loin, le revenu des ménages pauvres est largement inférieur aux revenus recommandés dans les définitions de la pauvreté les plus connues. Par exemple, en 1986, le revenu de la famille pauvre moyenne au Canada était inférieur de 4 500 $ (6 400 $ dans le cas d'une mère seule) au seuil de revenu minimum couramment accepté, établi par Statistique Canada, et de 5 300 $ inférieur au seuil fixé par le Conseil canadien de Développement social (CCDS). On peut donc conclure que l'aide minimale accordée à la population pauvre du Canada s'inspire principalement de la façon absolue de définir la pauvreté. Le fait que les banques alimentaires demeurent et que leur nombre ne cesse de s'accroître confirment le bien-fondé de cette conclusion.

2

Définitions pratiques de la pauvreté

Contrairement aux États-Unis, le Canada n'a aucune définition «officielle» de la pauvreté.[4] Différents organismes canadiens mesurent la pauvreté et chacun le fait de façon différente. Le présent chapitre décrit un certain nombre des mesures considérées comme les plus importantes :

- Les seuils de faible revenu de Statistique Canada.
- Les seuils d'inégalité de revenu élaborés par le Conseil canadien de Développement social.
- Les seuils de pauvreté établis par le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté.
- Les lignes directrices budgétaires du Conseil de planification sociale du Grand Toronto.
- Les lignes directrices du Dispensaire diététique de Montréal.
- Les niveaux minimaux de revenu impliqués par les taux provinciaux d'aide sociale.
- Les niveaux minimaux de revenu d'après des sondages d'opinion Gallup.

Le chapitre fournit également, à des fins de comparaisons, des estimations relatives aux revenus médian et moyen au Canada.

Aucune de ces définitions de la pauvreté n'est exhaustive ni précise. Il s'agit en effet de définitions de travail et, en tant que telles, elles se fondent toutes sur diverses hypothèses simplificatrices. Compte tenu de l'immense complexité du problème — notamment du fait que la nature de la pauvreté varie d'un endroit

à l'autre et même d'un ménage à l'autre — on peut argumenter que la seule façon de contourner des définitions inadéquates est de n'en retenir aucune.

Cela dit, certaines définitions de travail sont plus boiteuses que d'autres. Une fois décrites les diverses définitions majeures de la pauvreté, nous en explorerons les défauts. Les désaccords sur la définition de la pauvreté se résument habituellement à une ou deux questions. Tout d'abord, quel revenu doit prévoir une mesure convenable de la pauvreté? En second lieu, quelle place cette mesure devrait-elle accorder à l'élément «dépenses»? La réponse à ces deux questions dépend, bien sûr, de l'endroit, du moment et des circonstances. C'est pourquoi notre analyse cherche à déterminer comment les mesures de la pauvreté devraient tenir compte des écarts dus au lieu de résidence, pour calculer le coût de la vie, comment elles devraient traiter les services subventionnés et les revenus en espèces et s'il convient de considérer le revenu avant ou après impôts. Nous comblons aussi une grave lacune, commune à toutes les méthodes couramment utilisées pour mesurer la pauvreté au Canada : l'absence de mesure de la durée de la pauvreté pour les différentes catégories de pauvres.

Mesures de la pauvreté au Canada

Les seuils de faible revenu de Statistique Canada

Bien qu'il n'existe aucune mesure officielle de la pauvreté au Canada, la mesure élaborée par Statistique Canada est sans doute la mieux connue de toutes. Pratiquement toutes les statistiques dont les autres mesures «nationales» de la pauvreté au Canada font usage sont tirées des enquêtes annuelles de Statistique Canada sur le revenu.[5] Les responsables de Statistique Canada eux-mêmes ne prétendent pas mesurer la pauvreté; ils établissent plutôt un ensemble de seuils de revenu en-dessous desquels on peut considérer que les ménages vivent «dans des conditions précaires». La distinction entre «conditions précaires» et «pauvreté» est toutefois discutable et la plupart des analystes en politiques sociales, des politiciens et des éditorialistes traitent ces limites comme des seuils de pauvreté. C'est également de cette façon que nous les traiterons ici.

La reconnaissance de l'étendue de la pauvreté au Canada remonte à 1968, lorsque le Conseil économique du Canada publia la Fifth Annual Review, qui a fait connaître la méthode élaborée par Jenny Podoluk, de Statistique Canada, pour mesurer la pauvreté.[6] Le relevé des dépenses des familles publié en 1959 par Statistique Canada avait établi que la famille canadienne moyenne consacrait environ la moitié de son revenu à l'alimentation, à l'habillement et à l'hébergement. Une famille qui consacrait beaucoup plus que la moitié de son revenu à ces besoins essentiels, avait conclu Statistique Canada, vivait dans des conditions précaires. Le seuil de pauvreté fut donc fixé à 70 pour cent du revenu : ainsi, les familles qui affecteraient plus de 70 pour cent de leur revenu aux besoins essentiels ne disposeraient d'aucun revenu, ou presque, pour le

transport, les soins de santé et les soins personnels, l'éducation, les services ménagers, les loisirs et les assurances. Le Conseil économique a appliqué cette mesure aux données recueillies sur le revenu en 1961 et a signalé qu'au cours de cette année, 27 pour cent de la population non agricole et 25 pour cent des familles vivaient dans la pauvreté.

Dans un rapport publié en 1971, Statistique Canada a appliqué à ses enquêtes sur le revenu de 1965 et 1967, cette norme standard de 70 pour cent.[7] Ainsi, en 1965, 25 pour cent des Canadiens et 21 pour cent des familles étaient pauvres. En 1967, ces chiffres étaient respectivement de 24 et de 18 pour cent.

Depuis 1971, Statistique Canada reprend annuellement son enquête sur le revenu. L'enquête sur les dépenses des familles, utilisée pour mettre le seuil à jour, devrait idéalement, elle aussi, être faite chaque année, mais dans la pratique, elle n'a lieu que tous les quatre ans. Pour établir la norme de faible revenu, Statistique Canada commence par déterminer quelle proportion de son revenu brut la famille canadienne moyenne affecte aux besoins essentiels d'alimentation, d'habillement et de logement. Il majore ensuite ce pourcentage, de façon plutôt arbitraire, de 20 points de pourcentage. Le pourcentage global ainsi obtenu correspond, en moyenne, à un certain niveau de revenu pour la plupart des ménages. Ce niveau devient, dès lors, le seuil de faible revenu pour l'année en question.

L'évaluation la plus récente de la proportion du revenu consacrée aux besoins essentiels est utilisée jusqu'à ce qu'une nouvelle étude des dépenses révèle une proportion différente. Ainsi, la norme de 70 pour cent établie lors de l'enquête de 1959 a cédé la place, en 1973, à la norme de 62 pour cent, révélée par l'enquête de 1969. En 1980, cette norme a elle-même été remplacée par la norme de 58,5 pour cent qui découlait de l'enquête de 1978 sur les dépenses. Comme nous aurons l'occasion de le vérifier, Statistique Canada fait preuve d'une certaine ambiguïté dans sa façon de traiter les résultats de son enquête de 1986 sur le revenu des familles. Cette étude révèle qu'en 1986, la famille moyenne a affecté 36,2 pour cent de son revenu brut aux besoins essentiels. L'application de l'augmentation habituelle de 20 points de pourcentage à ce chiffre fixe à 56,2 pour cent la norme de la pauvreté. Pendant les années où Statistique Canada ne fait pas d'enquête sur les dépenses, il tient ses seuils de faible revenu à jour pour tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Statistique Canada a toujours modulé ses seuils de revenu d'après la taille de la famille et, depuis 1973, a établi une distinction entre les communautés urbaines et rurales (distinction appliquée rétroactivement aux données des années 1969 à 1972). Le seuil de faible revenu augmente en fonction de l'importance de la communauté, quelle que soit la taille de la famille. Ainsi, le rapprochement de ces deux facteurs — la taille de la famille et celle de la communauté — produit un ensemble de 35 seuils de faible revenu distincts.

En 1987, Statistique Canada a mené son enquête sur le revenu auprès de 42 000 ménages. Il importe d'expliquer brièvement certaines démarches des enquêteurs. Les résultats de l'enquête couvrent l'ensemble de la population, à l'exception des habitants des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, des autochtones vivant dans les réserves et des détenus des établissements pénitentiaires. La notion utilisée pour mesurer le «revenu» est très large. Elle comprend les salaires (avant les retenues), le revenu net provenant d'un travail autonome. le revenu de placement, les paiements de transfert du gouvernement (tels que les prestations d'assurance-chômage, l'aide sociale et les pensions de sécurité de la vieillesse), les allocations de formation et autres paiements semblables, les régimes de retraite privés, les bourses d'études et les versements de pension alimentaire. Seuls sont exclus du revenu les jeux de hasard, les sommes forfaitaires reçues en héritage, les gains de capital et les revenus en nature, tels que les repas gratuits et les produits de la ferme destinés à la consommation domestique. L'enquête porte sur le revenu de tous les membres du ménage âgés de plus de 15 ans.

La définition de la «famille» dont se sert Statistique Canada pour évaluer le degré de pauvreté est celle de la famille dite économique. Elle comprend tous les occupants d'une unité de logement qui sont liés par les liens du sang, par le mariage ou par l'adoption. Elle s'étend également aux unions de fait. Une «personne seule» est une personne qui vit seule ou partage un logement sans être liée aux autres occupants par les liens du sang, le mariage, l'adoption ou une union de fait. Dans ce livre, le terme «ménage» désigne indifféremment une famille ou une personne seule, bien que cet usage ne soit pas strictement conforme à la définition technique d'un ménage que Statistique Canada utilise dans d'autres enquêtes.

Le fait que Statistique Canada établisse son seuil de pauvreté d'après la proportion du revenu moyen affecté aux besoins essentiels (proportion qui a diminué au cours des années, tandis que le niveau de vie des Canadiens augmentait) indique que la pauvreté est considérée comme étant un phénomène relatif plutôt qu'absolu. Mais, comme l'indique l'édition 1987 du rapport de Statistique Canada, le fait de privilégier cette optique n'est pas sans équivoque. Le texte principal du rapport fait état de deux groupes de seuils de faible revenu pour 1987 : un premier groupe établi en fonction de l'enquête sur les dépenses faite en 1969 et aujourd'hui périmée, et un deuxième groupe, celui-là basé sur l'enquête de 1978. Quant aux seuils établis d'après l'enquête de 1986, ils sont relégués dans une annexe. La façon dont le rapport avance des chiffres périmés relativement aux seuils n'est pas sans inquiéter, étant donné que cela peut porter certains observateurs à conclure que Statistique Canada penche effectivement en faveur d'une conception absolue de la pauvreté.[8]

Le tableau 2.1 présente deux groupes de seuils de faible revenu pour 1989. Nous avons tiré un groupe de seuils des données fournies par Statistique Canada pour 1987 à partir des seuils de 1986, et l'autre groupe (indiqué entre

Tableau 2.1
Seuils de faible revenu de Statistique Canada, 1989

Taille du ménage	Taille de la catégorie d'habitat				
	500 000+	100 000-499 999	30 000-99 999	Moins de 30 000	Régions rurales
1 personne	13 414	11 788	11 511	10 493	9 135
	(12 063)	(11 457)	(10 748)	(9 936)	(8 921)
2 personnes	18 192	15 968	15 602	14 228	12 382
	(15 916)	(15 106)	(14 094)	(13 076)	(11 659)
3 personnes	23 122	20 297	19 837	18 084	15 737
	(21 291)	(20 176)	(18 856)	(17 540)	(15 612)
4 personnes	26 619	23 386	22 842	20 823	18 121
	(24 534)	(23 317)	(21 797)	(20 275)	(18 048)
5 personnes	29 069	25 554	24 941	22 745	19 790
	(28 589)	(27 070)	(25 200)	(23 530)	(20 987)
6 personnes	31 568	27 732	27 081	24 699	21 491
	(31 225)	(29 501)	(27 576)	(25 648)	(22 912)
7 personnes et plus	33 956	29 809	29 137	26 560	23 124
	(34 368)	(32 543)	(30 415)	(28 285)	(25 244)

Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, catalogue n° 13-207, pages 34 et 174. Les auteurs ont fait l'estimation des seuils de 1989 en ajustant les chiffres de Statistique Canada en fonction d'un taux d'inflation probable de 8,5 pour cent en 1988 et 1989. Les chiffres indiqués entre parenthèses sont tirés de la base 1978; les autres chiffres proviennent de la base mise à jour de 1986.

parenthèses), des données fournies pour 1987 à partir des seuils de 1978. Nous avons mis ces données à jour en supposant que le coût de la vie avait augmenté de 8,5 pour cent depuis 1987.

Les seuils de revenu du Conseil canadien de Développement social

Contrairement aux seuils de Statistique Canada, les lignes directrices du Conseil canadien de Développement social (CCDS) en matière de revenu sont simples et représentent une façon purement relative de définir la pauvreté. Ces lignes directrices sont fondées uniquement sur le revenu de la famille moyenne dont rend compte Statistique Canada (en 1987, la moyenne était de 43 604 $). Le CCDS estime que la moitié du revenu moyen correspond au seuil de la pauvreté pour une famille de trois personnes, ce qui représente la moyenne au Canada (plus exactement, 3,2 personnes). Il attribue à un particulier 50 pour cent du revenu de la famille moyenne de trois personnes, et 83 pour cent à une famille de deux personnes. Les familles de plus de trois membres bénéficient d'un supplément de 16,7 pour cent pour chaque membre additionnel. Ce supplément correspond à une estimation sommaire des frais de subsistance annuels d'un membre additionnel de la famille. Jusqu'en 1979, le CCDS établissait ses

seuils de revenu en fonction d'une famille de quatre personnes. La diminution soutenue de la taille des familles l'a toutefois incité à opter pour la famille de trois personnes, modification qui a rehaussé la valeur des seuils.

Les seuils de revenu du CCDS, élaborés par un groupe de travail national en 1973, n'avaient pas pour objet à l'origine de mesurer la pauvreté comme telle. Ils devaient en effet servir à régler le problème grave et persistant de l'inégalité du revenu au Canada en établissant une norme minimale d'égalité du revenu pour les familles. Le CCDS estime que le minimum convenable correspond à au moins la moitié du revenu de la famille moyenne vivant dans la communauté. Étant donné qu'aux fins du CCDS, cette communauté correspond au Canada, le CCDS ne modifie pas les paramètres pour tenir compte des écarts de revenu qui existent d'une région à l'autre, ou entre les ménages ruraux et urbains. Au cours des années, un certain nombre d'organismes bénévoles et quelques organismes publics ont commencé à considérer ces paramètres comme des seuils de pauvreté. Malgré cela, ces seuils ne mesurent ni la pauvreté ni les besoins, dans le sens où ils permettraient d'évaluer le coût des besoins essentiels.

Tableau 2.2
Seuils de l'égalité du revenu élaborés par le Conseil canadien de Développement social, 1989

Taille du ménage	Niveau de revenu
1 personne	11 828 $
2 personnes	19 712
3 personnes	23 655
4 personnes	27 597
5 personnes	31 540
6 personnes	35 483
7 personnes	39 426

Source : Le Conseil canadien de Développement social.

Les derniers seuils établis par le CCDS remontent à 1987. Pour faire le calcul estimatif des seuils de 1989, nous avons augmenté les chiffres de 1987 de 8,5 pour cent, ce qui correpond au taux d'inflation prévu. Le tableau 2.2 indique les valeurs estimatives de 1989.

Les seuils de pauvreté du comité du Sénat

Lorsque nous avons abordé les seuils de pauvreté établis par Statistique Canada, nous avons mentionné le rapport publié en 1968 par le Conseil économique du Canada. L'une des recommandations de ce document portait sur la création d'un comité spécial du Sénat afin d'examiner le problème de la pauvreté au Canada. Le comité, présidé par le sénateur David Croll, s'est réuni en 1968 et a publié son rapport en 1971.[9]

Le comité du Sénat a observé que la mesure couramment acceptée de la pauvreté — celle de Statistique Canada — avait comme fondement une enquête sur les dépenses menée en 1959. Cela explique que cette mesure n'a pas pu tenir compte de l'élévation rapide du niveau de vie des Canadiens depuis 1959. La façon dont le comité a choisi de combler cette lacune (bien que Statistique Canada, comme nous l'avons vu, ait par la suite révisé ses seuils de faible revenu)

a été d'élaborer une définition de la pauvreté selon une approche purement relative.

Le comité du Sénat a mis au point deux ensembles de seuils : un ensemble de seuils de pauvreté et un ensemble de garanties du revenu; et ce, pour servir de base au programme de revenu annuel garanti proposé par le comité. Ces garanties devaient combler les besoins essentiels et représenteraient 70 pour cent du montant du seuil de pauvreté. Le comité a fixé à 3 500 $ la garantie minimale pour une famille de quatre personnes en 1969. Ce chiffre a été calculé en fonction de données sur les dépenses des consommateurs et sur les taux d'aide sociale en vigueur, entre autres facteurs. Le comité a divisé, de façon quelque peu arbitraire, le montant de 3 500 $ par 7 et a choisi le quotient de 500 $ comme «point égalisateur selon la taille de la famille». Ainsi, un particulier recevrait, selon le programme de revenu annuel garanti, trois points égalisateurs de revenu, soit la somme de 1 500 $ en 1969. Une famille de deux personnes se voit accorder cinq points; une famille de trois personnes en a six, et ainsi de suite. Les seuils de pauvreté réels furent ensuite établis de façon que les minimums garantis en représentent 70 pour cent.

Tableau 2.3
Seuils de pauvreté du comité du Sénat, 1989

Taille du ménage	Seuil de pauvreté
1 personne	11 425 $
2 personnes	19 063
3 personnes	22 872
4 personnes	26 680
5 personnes	30 488
6 personnes	34 297
7 personnes	38 105

Source : Bureau du sénateur David Croll. Les auteurs ont rajusté les chiffres de 1987 fournis par le bureau du sénateur Croll afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie jusqu'en 1989.

Contrairement aux seuils de pauvreté de Statistique Canada dont on faisait usage à l'époque, les seuils du comité du Sénat tenaient compte des familles de plus de cinq personnes. Toutefois, le comité n'a fait aucun ajustement en fonction du lieu de résidence. Les seuils de pauvreté avaient pour objet de servir de fondement au programme de revenu annuel garanti établi par le comité, et celui-ci estimait qu'un programme national de ce type ne devait faire aucune distinction entre les régions ni entre les ménages ruraux et urbains.

Le comité du Sénat a signifié sa préférence pour une définition relative de la pauvreté en procédant à la révision annuelle de ses seuils de façon à tenir compte de l'évolution non seulement de l'indice des prix à la consommation, mais également du revenu disponible total (après déduction de l'impôt). Le bureau du sénateur Croll met occasionnellement à jour les seuils établis par le comité; la dernière révision de ces chiffres est celle de 1987. Nous avons relevé les seuils de 1987 de 8,5 pour cent afin d'obtenir leur valeur probable en 1989. Le tableau 2.3 illustre ces estimations.

Les lignes directrices budgétaires du Conseil de planification sociale du Grand Toronto

Le Conseil de planification sociale du Grand Toronto (CPSGT) allie la méthode objective, fondée sur le panier à provisions, à la méthode relative. Cela signifie qu'il cherche à établir un choix de biens et de services dont le coût correspond au montant minimal nécessaire pour assurer le bien-être d'une famille, plutôt que sa stricte subsistance. De nombreux analystes sociaux tiennent pour excellente la façon dont le CPSGT établit le montant minimal des dépenses. Bien que cette méthode puisse être appliquée partout, elle présente un grand inconvénient : les seuils de pauvreté («lignes directrices budgétaires») qui résultent de cette méthode sont spécifiques à Toronto et ne s'appliquent pas nécessairement aux autres régions du pays.

Table 2.4
Lignes directrices budgétaires du Conseil de planification sociale du Grand Toronto, 1989

Type de ménage	Lignes directrices budgétaires
Célibataire apte au travail	16 398 $
Mère, deux enfants	21 694
Couple, deux enfants	30 204

Source : Conseil de planification sociale du Grand Toronto. Les auteurs ont mis à jour les chiffres établis en janvier 1987 par le Conseil afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie jusqu'en 1989.

Pour établir ces lignes directrices, le CPSGT commence par répartir les dépenses en douze catégories. Un groupe, composé d'experts et de profanes choisis dans la communauté, associe ensuite à chaque catégorie divers biens et services, à son avis nécessaires à toute personne pour fonctionner socialement et répondre à ses besoins physiques minimaux, compte tenu des normes qui prévalent dans la communauté. Les prévisions budgétaires établies selon cette méthode comprennent des articles ou des services comme l'achat d'un quotidien, des soins dentaires, un logement adéquat selon la taille de la famille, l'âge et le sexe des enfants, des activités récréatives offertes par des organismes comme le YMCA et le YWCA, les produits nécessaires à l'entretien ménager, les produits de base pour les soins personnels, comme le dentifrice et les articles de rasage, ainsi que des vacances d'une semaine dans un chalet loué dans les environs. Le groupe présume que l'utilisation du réseau de transport public répond aux besoins des familles en matière de transport. Il révise le contenu du panier à provisions périodiquement afin de tenir compte de l'évolution des normes dans la communauté.

L'étape suivante est d'établir le coût des articles de ce panier selon les prix en vigueur. Cette tâche revient à des acheteurs professionnels, qui connaissent bien les contraintes liées au fait de ne disposer que d'un maigre budget pour faire les courses. Ceux-ci doivent, par exemple, tenir compte du fait que les familles à faible revenu peuvent difficilement parcourir la ville afin de profiter

des réclames ponctuelles. De plus, ces familles ne sont habituellement pas en mesure de faire provision d'articles en réclame. Le coût de tous les articles du panier à provisions représente la ligne directrice budgétaire convenant à un type de famille particulier, c'est-à-dire une famille ayant une taille et une composition données.

Les lignes directrices établies par le CPSGT sont nombreuses, car cet organisme établit une ligne directrice distincte pour chaque type de famille. Le tableau 2.4 comporte les lignes directrices mises au point par le CPSGT en 1989 pour quelques types de familles.

Les lignes directrices du Dispensaire diététique de Montréal

Le Dispensaire diététique de Montréal, en collaboration avec un comité d'intervenants dans le domaine de l'aide sociale travaillant avec le Montreal Council of Social Agencies, a établi il y a déjà longtemps, un ensemble de principes directeurs en matière de revenu minimum, qu'il met à jour de façon périodique. Le revenu que le Dispensaire attribue aux différents types de familles est destiné à couvrir les «besoins minimaux relatifs au maintien d'une unité familiale, et à la préservation de la santé et de la dignité de ses membres». Tout comme le Conseil de planification sociale du Grand Toronto, le Dispensaire répartit les dépenses en catégories de base — huit dans ce cas-ci —, puis fixe le prix des articles de chaque catégorie. Le Dispensaire utilise des normes qui, dans la plupart des cas, n'ont pas été établies à Montréal, mais il les modifie selon ce qu'il estime représenter un minimum dans chaque cas.

Tableau 2.5
Lignes directrices du Dispensaire diététique de Montréal relativement aux besoins essentiels, 1989

Type de ménage	Lignes directrices budgétaires
Célibataire apte au travail	7 836 $
Mère, deux enfants	12 704
Couple, deux enfants	15 891

Source : Dispensaire diététique de Montréal, *Budget de subsistance et budget de confort minimum*, 1988. Les auteurs ont mis à jour les chiffres de 1988 pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie jusqu'en 1989.

Contrairement au CPSGT, le Dispensaire ne rajuste pas systématiquement le contenu de ses catégories pour tenir compte des évolutions dans les modes de vie et de l'élévation du niveau de vie. Ainsi, le Dispensaire n'a pas révisé sa norme de base relative à l'habillement depuis 1959, ni sa norme concernant le régime alimentaire depuis 1975, ni sa norme relative au remplacement des principaux articles d'ameublement depuis 1953, ni le montant des allocations personnelles et la norme relative aux divertissements depuis 1949, ni sa norme concernant l'ameublement et les réparations depuis 1979. Le Dispensaire se contente d'actualiser le prix des articles de ces catégories afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie. Cela a pour effet de rapprocher les lignes directrices budgétaires du Dispensaire de la définition absolue de la pauvreté.

Comme l'indique le tableau 2.5, la valeur de ces lignes directrices est largement inférieure à celle des trois seuils de revenu plus relatifs dont il a été question plus haut. Ces lignes directrices s'apparentent davantage aux taux d'assistance sociale établis par les provinces, que nous allons maintenant aborder.

Les taux provinciaux d'assistance sociale

Les taux d'assistance sociale en vigueur dans les différentes provinces représentent des seuils de pauvreté implicites. La plupart des bénéficiaires des prestations d'aide sociale n'ont d'autre revenu que les modestes prestations à l'enfance et le crédit de taxe sur les ventes accordés par le gouvernement fédéral et, dans quelques cas, un supplément provincial, sous une forme ou une autre. On peut donc considérer l'assistance sociale comme la définition du revenu minimum sanctionnée par le gouvernement.

En vertu de la loi de 1966 qui a instauré le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), le gouvernement fédéral partage avec les provinces le coût de l'assistance sociale de base. La loi stipule que le gouvernement fédéral partagera le coût des prestations d'assistance versées par les provinces pour l'alimentation, l'habillement, l'hébergement, le chauffage, l'eau, le gaz ou l'électricité, les produits domestiques, les soins de santé, les voyages et le transport, ainsi que les besoins de nature personnelle (notamment l'hygiène, les soins de toilette et de beauté et les loisirs). Il est laissé à la discrétion de chaque province d'établir le montant alloué pour chaque catégorie de dépenses et, par voie de conséquence, de déterminer le degré d'assistance qui sera accordé.

Aucune province n'établit des prévisions budgétaires afin de déterminer si les montants d'assistance de base sont convenables ou de s'assurer que les prestations accordées répondent effectivement aux besoins essentiels énumérés dans la loi sur le Régime d'assistance publique du Canada. On ne saurait donc présumer que les assistés sociaux bénéficient d'un revenu suffisant pour subvenir à ces besoins. Les villes d'Ottawa et de Toronto ont soumis au comité de révision de l'assistance sociale de l'Ontario des études qui démontrent qu'à lui seul, le logement accapare de 50 à 75 pour cent du montant total des allocations mensuelles que touchent les assistés sociaux de ces villes. Cela laisse peu d'argent pour la nourriture et l'habillement, et encore moins pour les soins de santé, les services ménagers, l'éducation, le transport et les soins personnels. En outre, des études et des articles de journaux ont souligné le fait que les assistés sociaux doivent de plus en plus se tourner vers les banques d'alimentation pour trouver réponse à leurs besoins essentiels.

Bien qu'il soit facile de comparer les taux d'assistance sociale accordés par les provinces, la tâche se complique lorsqu'il s'agit de comptabiliser les «prestations additionnelles» que peuvent accorder les provinces. Le gouvernement d'une province peut en effet, à sa discrétion, verser des allocations-logement, procurer gratuitement des soins de santé, accorder des allocations pour l'achat de vêtements d'hiver, des allocations scolaires, fournir des services spéciaux

aux personnes handicapées ou encore accorder une aide supplémentaire que les agents de l'aide sociale peuvent donner, à leur discrétion, dans des cas spéciaux ou lors d'urgences. Les chiffres du tableau 2.6 réunissent les taux de base provinciaux et les montants maximaux des allocations-logement, là où ces allocations sont habituellement offertes à l'ensemble des bénéficiaires. Bien que ces chiffres ne tiennent pas compte des autres formes d'assistance publique, comme les allocations familiales, ils donnent néanmoins un aperçu assez fidèle des montants d'aide sociale dont peuvent bénéficier les Canadiens à faible revenu ou sans aucun autre revenu et disposant de peu de biens.

Les chiffres du tableau 2.6 représentent les taux d'assistance sociale qui avaient cours en janvier 1988. Dans la plupart des cas, on peut, sans crainte de se tromper, augmenter ces chiffres d'environ 5 pour cent afin d'obtenir les taux probables de 1989. En comparant le tableau 2.6 à l'un ou l'autre des quatre tableaux précédents, on voit clairement que les autorités responsables de l'assistance sociale ont tendance à adopter la méthode absolue pour déterminer la notion de pauvreté, c'est-à-dire celle qui est fondée sur la satisfaction des besoins essentiels.

Tableau 2.6
Revenu annuel des ménages bénéficiant de l'assistance sociale, 1988

	Type de famille			
Province	Célibataire apte au travail	Célibataire handicapé	Mère, deux enfants	Couple apte au travail, deux enfants
Terre-Neuve	3 504 $	5 664 $	9 396 $	10 344 $
Île-du-Prince-Édouard	5 568	7 224	9 720	11 328
Nouvelle-Écosse	4 944	5 796	10 368	10 560
Nouveau-Brunswick	2 724	5 292	8 364	8 772
Québec	2 256	5 856	8 688	10 836
Ontario	5 604	8 316	11 916	12 516
Manitoba	4 932	5 532	10 236	12 108
Saskatchewan	4 860	6 420	10 980	13 320
Alberta	4 860	8 640	11 184	12 984
Colombie-Britannique	5 160	6 996	11 052	11 676

Source : Comité de révision de l'aide sociale de l'Ontario, *Transitions* (Toronto : Gouvernement de l'Ontario, 1988), tableau 4, p. 58.

L'opinion publique

Le sondage annuel de la société Gallup donne un aperçu de ce que le grand public considère comme une indication valable de la pauvreté. La question posée par le sondage est la suivante : «Quel devrait être le revenu hebdomadaire minimal d'une famille de quatre personnes composée de deux adultes et de deux enfants ?» En 1984, la moyenne des réponses indiquait la somme de

452 $ par semaine, soit 23 504 $ par année. Ce montant, pour cette même année, est identique au seuil de faible revenu établi par Statistique Canada pour une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville. Cela révèle que le grand public semble privilégier la méthode relative pour définir la notion de pauvreté.

Revenus moyen et médian

Il est intéressant de comparer les seuils de pauvreté dont nous avons parlé — particulièrement ceux qui sont largement fondés sur une définition relative de la pauvreté — avec les revenus moyen et médian des ménages canadiens, que nous présentons dans le tableau 2.7. Les données les plus récentes dont nous disposons remontent à 1987; les chiffres estimatifs que nous avons établis pour 1989 ont été rajustés pour tenir compte des taux d'inflation prévus. La définition du revenu est celle que nous avons donnée dans la section consacrée aux seuils de faible revenu de Statistique Canada. Il s'agit du revenu avant déduction de l'impôt.

Tableau 2.7
Revenus moyen et médian canadiens, 1989

Type de ménage	Revenu moyen	Revenu médian
Famille	47 310 $	42 153 $
Personne seule	20 270	15 637
Total des ménages	39 022	32 983

Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu selon la taille du revenu, 1987*, catalogue n° 13-207, pages 74, 83 et 93. Les auteurs ont ajusté les chiffres de 1987 de façon à tenir compte d'un taux d'inflation probable de 8,5 pour cent pour 1988 et 1989.

Difficultés particulières

En plus de la difficulté fondamentale de définir l'adéquation des mesures de la pauvreté, le fait même de mesurer la pauvreté soulève des questions épineuses. L'une des plus difficiles est de déterminer la façon de rajuster le seuil de pauvreté de base, une fois ce seuil établi. Toutes les mesures dont nous avons parlé reconnaissent l'importance de la taille des familles. En dehors de cela, les facteurs dont la mesure de la pauvreté devrait tenir compte ne font pas l'unanimité.

La mesure de la pauvreté devrait idéalement tenir compte de la relation qui existe entre le revenu réel et les besoins de chaque ménage canadien. La concrétisation de cet idéal produirait cependant un nombre astronomique de valeurs distinctes, environ dix millions. Le revenu réel et les besoins des ménages fluctuent et ces écarts débordent habituellement le cadre des catégories déjà en place. Les personnes souffrant de handicaps graves ont habituellement besoin d'un revenu supérieur aux autres. Il se peut qu'un revenu

légèrement inférieur convienne aux familles agricoles, car étant elles-mêmes productrices, elles peuvent s'alimenter à meilleur compte que ne le font les citadins. Certains ménages réduisent leur besoin d'argent comptant en adhérant à des réseaux économiques informels, dont les membres échangent biens et services. Les résidents de certaines provinces bénéficient gratuitement de services qui ne sont offerts qu'à plein prix dans les autres provinces ou y ont accès à des prix subventionnés. Il en coûte davantage aux ménages urbains pour se loger qu'aux ménages ruraux; par contre, ceux-ci doivent assumer des frais de transport sensiblement plus élevés que dans les régions urbaines et bon nombre de services dont bénéficient les citadins leur sont pratiquement inaccessibles. (Quelles sont les possibilités qu'a une mère seule pour trouver une garderie subventionnée dans un petit village ?)

Il est virtuellement impensable de songer à définir dix millions de valeurs. Il est possible, par contre, d'élaborer des mesures de la pauvreté qui tiennent compte, dans l'ensemble, des facteurs que nous venons de mentionner. Les handicaps, le revenu en nature, l'accès à des services subventionnés et les différences locales quant au coût de la vie, voilà autant d'éléments qu'un ensemble équilibré de mesures de la pauvreté peut prendre en considération. De fait, certaines des mesures dont nous avons parlé tiennent compte d'une vaste gamme de variables.

On pourrait objecter, d'autre part, que les mesures de la pauvreté devraient être assez simples. L'un des obstacles au raffinement des seuils de pauvreté est précisément leur manque de flexibilité. Nous avons vu précédemment que la mesure élaborée par Statistique Canada produit 35 valeurs distinctes en ne tenant compte que de deux variables (la taille de la famille et les écarts entre les dépenses des ménages urbains et ruraux). La catégorisation poussée des pauvres peut également faire naître une présomption d'injustice, surtout, comme nous le verrons plus loin, si les seuils de pauvreté qui en résultent servent de fondement aux programmes gouvernementaux.

Revenu avant ou après déduction de l'impôt ?

Une des grandes lacunes des seuils de pauvreté actuels, selon leurs détracteurs, est le fait que la plupart d'entre eux (à l'exception du seuil du comité spécial du Sénat) sont fondées sur le revenu brut à une époque où les impôts ne cessent d'augmenter. Devrait-on élaborer les seuils d'après le revenu brut ou d'après le revenu net ? Parce que les impôts augmentent, le fait de calculer le seuil de pauvreté selon le revenu brut a pour effet de réduire le revenu net au fil des années. Par contre, cela n'a pas d'importance lorsque le seuil de pauvreté est relatif (comme c'est le cas pour le seuil du CCDS), étant donné que le revenu brut de tous les contribuables déclinera par rapport au revenu net, à mesure que les impôts augmenteront. La situation est très différente, toutefois, lorsque le calcul du seuil de pauvreté tient compte du revenu brut et est basé sur le coût des biens de consommation et des services. Dans ce cas, le déclin de la valeur

du seuil, à mesure qu'augmentent les impôts, signifie un déclin du montant alloué pour l'achat de biens essentiels.

Le tableau 2.8 indique, dans une certaine mesure, la façon dont, au Canada, l'écart grandissant entre les revenus bruts et les revenus nets a modifié la définition du revenu correspondant au seuil de pauvreté. Bien que dans le cas des familles, la différence qui s'est établie entre les deux types de revenus soit relativement modeste, elle est assez importante dans le cas des personnes seules. Il faudrait augmenter le revenu net d'un particulier en 1986 d'environ 800 $ pour lui procurer un revenu équivalent à celui qu'il avait en 1973 après déduction de l'impôt. Il est évident que les concepteurs des seuils de pauvreté élaborés selon la capacité des ménages à se procurer des articles de base doivent se servir du revenu net plutôt que du revenu brut afin de s'assurer que la valeur de leurs mesures reste stable au cours des années.

Tableau 2.8
Comparaison entre les niveaux de pauvreté avant et après déduction de l'impôt, 1973-1986

	1973			1986		
Type de famille	Revenu avant impôt	Revenu après impôt	Ratio	Revenu après impôt	Revenu après impôt	Ratio
Couple, deux enfants	6 323 $	5 977 $	94,5%	22 415 $	20 417 $	91,1%
Personne seule, non âgée	2 582	2 481	96,1	12 314	11 054	89,8

Source : Chiffres compilés par les auteurs à partir de la base de données de Statistique Canada, bandes de micro-données de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

Ajustements selon la région géographique

Des trois organismes qui élaborent des seuils de pauvreté pour l'ensemble du pays, seul Statistique Canada ajuste ses chiffres pour tenir compte des différences du coût de la vie selon la région géographique. D'après les seuils calculés par Statistique Canada en 1987 (à partir des données de 1986), les ménages en milieu rural s'accommodent d'un revenu équivalent à 68% du revenu d'un ménage vivant dans une grande région métropolitaine pour conserver le même niveau relatif de vie.

La seule raison pouvant justifier un seuil plus faible pour les régions rurales est qu'il est moins coûteux de vivre à la campagne qu'à la ville. Mais cela est-il bien vrai ? La vie en milieu rural est peut-être plus simple que dans les villes —, en partie, du moins, parce que le revenu des ménages ruraux est bien inférieur à celui des familles urbaines —, mais il n'est pas nécessairement vrai que le coût des besoins essentiels soit sensiblement inférieur dans les régions rurales. On présume fréquemment que vivre à la campagne coûte moins cher que de vivre à la ville, mais l'écart entre les deux coûts atteint-il 32 pour cent ?

La méthode utilisée par Statistique Canada pour évaluer la différence entre les coûts de la vie dans les milieux urbain et rural présente un défaut majeur : elle ne tient compte que des dépenses relatives à l'alimentation, à l'habillement et à l'hébergement et laisse de côté les dépenses qui représentent les deux autres tiers du budget du ménage moyen. Par exemple, même s'il en coûte moins cher pour se loger dans certaines régions rurales que dans les villes, cet avantage est perdu, dans une certaine mesure, en raison de l'absence de moyens de transports publics subventionnés dans les régions rurales et de l'augmentation des frais de déplacement que cela entraîne. Les ménages ruraux doivent également se procurer certains biens à un prix plus élevé que les citadins, étant donné que les établissements de détail de leur région sont moins nombreux et, par le fait même, moins concurrentiels. Enfin, les ménages ruraux ont souvent difficilement accès, ou n'ont aucunement accès, à certains services publics subventionnés comme les garderies, les soins à domicile, les services de santé et l'enseignement. En résumé, les ménages ruraux doivent dépenser davantage que les ménages urbains pour avoir accès à des biens à prix concurrentiels et à des services subventionnés, ou ils doivent y renoncer.

Une étude sur le revenu adéquat menée en 1987 par le Comité de révision de l'aide sociale de l'Ontario a conclu que les seuls postes du budget des ménages dont les coûts en région rurale étaient sensiblement différents des coûts en région urbaine étaient le logement et le transport.[10] C'est dans les villes de taille moyenne que le logement était le moins cher; dans les grands centres urbains et les régions rurales son coût était le plus élevé. Quant aux frais de transport de base, leur coût était plus élevé dans les régions rurales.

Deux autres constats s'avèrent encore plus importants. Tout d'abord, il y a des écarts considérables (36%) dans les coûts du logement, même entre les grandes villes de l'Ontario. En second lieu, l'importance de l'écart dans ces coûts pour l'ensemble de l'Ontario était attribuable, dans une large mesure, à trois facteurs qui sont tout à fait indépendants de la situation géographique : (1) le type de ménage, (2) son niveau de revenu et (3) le fait que le ménage soit locataire ou propriétaire du logement qu'il habite. Il ressort donc clairement de ces observations que les écarts dans les coûts du logement ne dépendent d'aucun facteur précis dont on puisse tenir compte dans l'établissement de lignes directrices en matière de pauvreté ou d'assistance sociale.

En 1983, le groupe de travail national du CCDS chargé d'évaluer la pauvreté au Canada a étudié les faits et mené des enquêtes relativement à la question du milieu rural et du milieu urbain. Le constat formulé par le groupe est peu concluant :

> «Bien que le groupe de travail estime qu'il existe peu de différence entre le coût de base de la vie en milieu rural et en milieu urbain, il est quand même nécessaire d'en faire un examen plus systématique.»[11]

Seuils de pauvreté et politique

Aussi longtemps que les seuils de pauvreté nationaux ne serviront qu'à évaluer le nombre de pauvres au Canada, effectuer des études et mesurer les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté, l'ajustement de ces seuils pour tenir compte des différences de coûts selon les régions géographiques ne suscitera que peu de controverse. Statistique Canada ajuste ses seuils depuis 1973 pour prendre en considération les différences du coût de la vie dans les milieux urbain et rural, mais peu de personnes connaissent cette pratique.

La réaction du public serait sans doute plus vive si les seuils étaient utilisés pour établir le niveau des prestations gouvernementales ou encore servaient de base pour fixer un revenu garanti. Si les seuils avaient un effet direct sur la vie des citoyens, toute distinction faite dans le traitement en fonction du lieu géographique serait relevée et remise en question. Si le gouvernement fédéral utilisait la distinction faite par Statistique Canada entre les ménages ruraux et les ménages urbains pour établir le niveau des prestations versées dans le cadre de programmes universels d'allocation (comme les allocations familiales et la pension de sécurité de la vieillesse), cela provoquerait une tempête politique.

Un autre problème, d'ordre administratif, s'ajouterait au problème politique. Les administrateurs de programmes trouveraient en effet difficile de répartir avec exactitude la population dans les cinq catégories d'habitats élaborées par Statistique Canada. Il pourrait en effet arriver que des familles dont les maisons se font face ou qui ne sont qu'à quelques milles l'une de l'autre, soient l'objet d'un traitement différent, non pas en raison de leur revenu, mais à cause de différences géographiques imperceptibles. De telles solutions, inévitablement arbitraires, à des difficultés administratives engendreraient en retour de nouveaux problèmes politiques.

On s'explique aisément que les seuils établis par le comité du Sénat et par le CCDS ne fassent l'objet d'aucun ajustement en fonction de la région ou du coût de la vie, compte tenu du but qu'ils poursuivaient à l'origine. Les deux mesures ont été élaborées afin d'établir des lignes directrices en matière de revenu dans le cadre d'un programme national de garantie du revenu. Elles ont été élaborées, en réalité, pour assurer à tous les Canadiens le même niveau de revenu minimum, peu importe leur lieu de résidence. Le groupe de référence se composait entièrement de Canadiens et non de personnes vivant dans une même région géographique.

La raison pour laquelle on a choisi un large groupe de référence est la suivante : qu'on vive en région rurale à Terre-Neuve, dans le centre-ville de Toronto ou dans la banlieue de Vancouver, chacun évalue son propre niveau de vie en fonction de ce qu'il voit et entend à propos du niveau de vie des autres Canadiens. Le perfectionnement des communications modernes permet à tous les Canadiens de connaître les conditions de vie de leurs concitoyens dans l'ensemble du pays. Pour qu'un seuil de revenu soit choisi comme fondement

du revenu minimum garanti à l'échelle nationale, il doit être acceptable au plan politique. Or, des seuils fluctuants ne sont pas acceptables du point de vue politique. À cet égard, le groupe de travail du CCDS a constaté que lorsqu'il s'agit d'établir un revenu minimum dans le cadre de politiques nationales de revenu, «accepter et ajuster à la baisse les seuils de pauvreté dans le cas des revenus plus faibles observés dans les provinces de l'Atlantique et dans les régions rurales semble seulement officialiser ces faibles revenus.»[12]

La durée de la pauvreté

Peu importe la façon dont on définit la pauvreté, il faut ensuite utiliser cette définition pour évaluer la gravité de la pauvreté au Canada. Dans le présent contexte, cette «gravité» revêt trois dimensions : l'étendue (combien de ménages pauvres y a-t-il ?), l'intensité (dans quelle mesure les pauvres sont-ils vraiment pauvres ?) et la durée (pendant combien de temps les ménages pauvres vivent-ils dans la pauvreté ?). Presque toutes les estimations de la pauvreté à l'échelle nationale ont comme fondement l'enquête annuelle de Statistique Canada sur le revenu (ainsi que les données de recensement, de façon accessoire). Il est possible, à partir de ces données annuelles, d'estimer en toute fiabilité l'étendue et l'intensité de la pauvreté au Canada. Il est toutefois impossible d'évaluer la durée de la période pendant laquelle chaque ménage ne touche qu'un faible revenu.

Nous savons, par exemple, que les mères seules représentent environ 30 pour cent de la population pauvre annuellement, mais nous ignorons s'il s'agit des mêmes personnes chaque année ou de nouvelles personnes qui se sont ajoutées à cette catégorie. Avec quelle rapidité sort-on de la situation de faible revenu ? Les données dont nous disposons sur les bénéficiaires de l'aide sociale ne fournissent qu'une partie de la réponse. Nous savons qu'en Ontario, les bénéficiaires de ce type d'aide sont inscrits au programme pendant environ sept mois et que les mères seules, en moyenne, y demeurent pendant environ trois ans et demi. Toutefois, la moitié des personnes considérées comme pauvres au Canada sont «les travailleurs pauvres». Dans cette catégorie de personnes, rares sont celles qui se prévalent de l'aide sociale. Nous savons peu de choses sur la durée de leur pauvreté. En outre, il est loin d'être certain que ces personnes sortent de la pauvreté lorsqu'elles cessent de bénéficier de l'aide sociale. Il se peut qu'elles aillent tout bonnement grossir les rangs des travailleurs pauvres.

Il est heureux qu'on reconnaisse de plus en plus la nécessité de recueillir des données longitudinales sur le revenu. Des organismes comme le Conseil économique du Canada et le CCDS, de même que plusieurs universitaires, ont amorcé une collaboration afin de s'assurer que les données de ce type seront effectivement recueillies à l'avenir. Jusqu'à ce que nous en sachions davantage sur la durée de la pauvreté, nos connaissances quant à la gravité de la pauvreté mesurée chaque année par Statistique Canada demeureront relativement

minces. En matière de pauvreté, le lien qui existe entre durée et gravité est évident : il est plus facile de supporter la pauvreté pour une courte durée que d'envisager de demeurer pauvre toute la vie.

La durée de la pauvreté est un aspect important quant aux politiques à adopter. Si la plupart des ménages à faible revenu tombent dans la pauvreté pour de courtes périodes seulement et en sortent, la meilleure façon de remédier à la situation est d'élaborer des programmes de soutien du revenu. Mais si l'état de pauvreté tend à se prolonger, des programmes d'emploi, de formation et d'éducation, ainsi que des services d'appui connexes, constitueront une part importante de tout programme de lutte contre la pauvreté.

Conclusion

Notre étude des principales mesures de la pauvreté utilisées au Canada a démontré que quatre d'entre elles — les trois seuils nationaux de pauvreté et les résultats des sondages Gallup — ont de nombreux aspects communs. Par exemple, pour une famille de quatre personnes en 1989, les seuils élaborés par Statistique Canada, le CCDS et le Sénat sont respectivement de 26 619 $, 27 597 $ et 26 680 $, ce qui ne représente qu'un écart de 3,7 pour cent. Quant au seuil établi par Gallup (ajusté pour tenir compte des prix de 1989), il est de 24 515 $. L'écart entre les seuils nationaux est plus important pour les personnes seules qu'il ne l'est pour les familles, mais dans l'ensemble, on observe que les seuils concordent. Cette concordance saute aux yeux lorsqu'on compare les seuils nationaux avec la principale méthode utilisée pour définir la pauvreté en fonction des besoins physiques minimaux. C'est cette définition que laissent supposer les taux d'assistance sociale en vigueur dans les provinces. Le seuil de revenu moyen des provinces pour une famille de quatre personnes se situe à environ 11 000 $, soit moins de la moitié de la valeur des mesures nationales, qui définissent toutes la pauvreté de façon relative.

En supposant que la meilleure description de la pauvreté soit celle d'un état relatif — comme l'estime le CCDS — et qu'on ne parvienne pas à s'entendre sur un seuil précis entre le revenu des pauvres et des non-pauvres, il est alors possible de considérer l'une ou l'autre des trois mesures nationales comme une base acceptable pour l'analyse de la pauvreté au Canada. Les statistiques contenues dans les chapitres suivants sont basées sur les seuils élaborés par Statistique Canada et le CCDS. Cela ne signifie pas que nous rejetions le seuil établi par le comité du Sénat; nous avons simplement choisi de donner des proportions raisonnables à l'analyse.

Graphique 2-1 ***Diverses mesures de la pauvreté des ménages urbains, 1989***

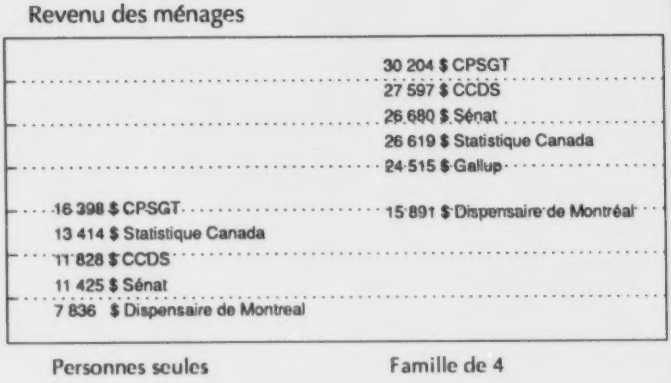

CPSGT = Conseil de planification sociale du Grand Toronto

CCDS = Conseil canadien de Développement social

3

Pauvreté et répartition du revenu en 1987

Ce chapitre présente les chiffres les plus récents dont nous disposions sur l'incidence et la répartition de la pauvreté et sur la répartition du revenu au Canada. Nous présentons trois groupes d'estimations sur la pauvreté, qui s'appliquent à la population dans son ensemble. Ces estimations découlent de l'application des définitions de la pauvreté élaborées par Statistique Canada, le CCDS et le comité du Sénat, à l'enquête menée par Statistique Canada sur le revenu des ménages en 1987. Les autochtones et les personnes handicapées seules, deux groupes qui connaissent un état de pauvreté particulièrement rigoureux, sont exclus de cette enquête. Pour ces groupes, nous fournissons des données sur la répartition du revenu tirées du recensement de 1986. Le chapitre se termine par un bref aperçu de la répartition du revenu au Canada en 1987.

Estimations relatives à la pauvreté

Statistique Canada

Si l'on se base sur la définition de la pauvreté de Statistique Canada, le taux de pauvreté des familles en 1987 était de 13,1 pour cent. Depuis que Statistique Canada a adopté, en 1973, sa méthode actuelle pour rendre compte du faible revenu, ce taux a connu de nombreuses fluctuations, qui ont plus ou moins accompagné l'évolution de la situation économique, sans toutefois s'éloigner de plus de deux points de pourcentage du niveau de 13 pour cent. C'est précisément en raison de la constance relative du taux depuis 1973, cependant, que le nombre total des familles ayant un revenu inférieur au seuil de faible

revenu de Statistique Canada a considérablement augmenté : de 701 000 en 1973 à 895 000 en 1987, ce qui représente une augmentation de 28 pour cent.

Depuis 1973, le taux de pauvreté des personnes seules est d'environ trois fois supérieur à celui des familles. En 1987, il s'établissait à 37,5 pour cent. Ce chiffre représente une diminution par rapport aux taux d'environ 40 pour cent qui avaient cours dans les années 1970, mais il correspond au modèle relativement stable que nous avons observé jusqu'ici dans la présente décennie. Compte tenu de l'augmentation rapide du nombre de personnes seules au Canada, toutefois, le nombre de personnes seules qui sont dans la pauvreté a connu une croissance encore plus forte que celui des familles pauvres. En 1973, on comptait 766 000 personnes seules ayant un faible revenu; en 1987, ce nombre avait presque atteint 1,14 million de personnes, ce qui représente une augmentation de 48 pour cent.

Le nombre total des ménages pauvres — qui comprend les familles et les personnes seules — est de 2,03 millions, une augmentation de 570 000 personnes depuis 1973. Il est extrêmement important de prendre en considération le nombre absolu des ménages pauvres et non seulement les taux de pauvreté, car ce sont les chiffres qui identifient la population la plus vulnérable, c'est-à-dire le groupe de personnes qui risquent le plus de devoir recourir aux services de santé et aux services sociaux des réseaux public ou communautaire, ainsi qu'aux programmes de soutien du revenu. Ainsi, le réseau des services sociaux peut s'attendre à recevoir une clientèle comprenant de 0,5 million de ménages de plus qu'en 1973.

Le tableau 3.1 présente une analyse détaillée de la pauvreté au Canada, selon la définition de la pauvreté établie par Statistique Canada. La terminologie utilisée dans ce tableau et dans d'autres semblables à venir peut exiger certaines explications. L'«incidence» de faible revenu est la même que pour le taux de pauvreté et représente le degré de probabilité pour une famille de se trouver dans la catégorie faible revenu. Par exemple, l'incidence de la pauvreté des familles en Ontario est de 9,3 pour cent, ce qui signifie qu'une famille vivant en Ontario a neuf chances sur cent d'être pauvre, un degré de probabilité relativement faible. Pour déterminer si un taux d'incidence est relativement élevé ou relativement faible, il est nécessaire de le comparer à un taux de référence national. Toute famille au Canada a, de façon générale, 13 chances sur 100 d'être pauvre, ce qui constitue un degré de probabilité quelque peu supérieur à celui des familles en Ontario.

Les chiffres de la colonne intitulée «Répartition en pourcentage» répartissent le nombre total des ménages canadiens à faible revenu selon la province de résidence, l'âge, le niveau d'éducation et les autres caractéristiques. (Pour obtenir le nombre de pauvres dans n'importe quelle catégorie, il suffit de multiplier le nombre total des ménages qui se trouve au sommet de la colonne appropriée par le pourcentage pertinent). Par exemple, de toutes les familles

Tableau 3.1 ***Incidence et répartition en pourcentage du faible revenu, 1987 — Définition de Statistique Canada (base de 1986)***

	Incidence		Répartition en pourcentage	
	Familles	Personnes seules	Familles	Personnes seules
Total des ménages (en milliers)	895	1 137	895	1 137
Caractéristiques				
Canada	13,1%	37,5%	100,0%	100,0%
Terre-Neuve	19,5	48,1	3,1	1,3
Île-du-Prince-Édouard	10,3	36,7	0,4	0,4
Nouvelle-Écosse	12,1	39,4	3,1	3,3
Nouveau-Brunswick	15,4	47,5	3,2	2,6
Québec	16,3	44,6	33,1	29,4
Ontario	9,3	32,7	25,8	31,6
Manitoba	14,1	40,5	4,4	4,5
Saskatchewan	12,8	35,2	3,7	3,7
Alberta	14,3	36,3	10,0	9,3
Colombie-Britannique	15,0	35,5	13,2	14,0
Taille de la communauté				
100 000 et plus	14,5	39,3	65,3	72,4
30 000 - 99 999	13,0	36,6	9,4	8,6
Moins de 30 000	11,0	35,5	10,8	12,2
Région rurale	10,1	27,6	14,6	6,8
Durée d'emploi (semaines)				
Année complète	5,2	12,8	25,3	15,1
Partie d'année (1-48 semaines)	23,8	56,7	28,2	29,0
Sans emploi	29,8	57,6	46,5	55,9
Age du chef				
Moins de 25 ans	29,1	52,3	8,4	20,8
25 à 34 ans	16,0	24,4	27,8	16,6
35 à 44 ans	11,4	24,7	22,5	8,1
45 à 54 ans	8,1	32,7	11,3	7,5
55 à 64 ans	12,3	39,7	14,7	11,7
65 ans et plus	14,1	47,9	15,3	22,9
Age et sexe				
Homme	9,9	32,3	67,4	39,8
- moins de 65 ans	9,2	31,8	54,2	33,2
- plus de 65 ans	13,8	35,5	13,3	6,6
Femme	39,4	41,9	32,6	60,2
- moins de 65 ans	43,2	35,6	30,5	31,6
- plus de 65 ans	16,8	52,1	2,0	28,7
Type de famille				
Couple avec enfants	9,4	0,0	36,7	0,0
Père seul	15,2	0,0	1,7	0,0
Mère seule •	46,6	0,0	28,4	0,0
Couple sans enfants	10,9	0,0	25,3	0,0
Personne seule	0,0	37,5	0,0	100,0
Autre famille	16,0	0,0	5,7	0,0
Degré d'instruction				
0 à 8 ans	18,7	57,5	29,6	30,8
Études sec. partielles	13,7	36,9	47,0	38,7
Études post-sec. partielles	12,1	39,0	7,0	11,7
Certificat/diplôme	10,1	28,9	9,5	11,0
Diplôme univ.	6,2	19,6	7,0	7,9
Nombre de personnes gagnant un revenu				
Aucune	36,8	57,9	36,6	56,5
Une personne	21,2	25,7	37,8	43,5
Deux personnes	6,3	0,0	22,1	0,0
Trois personnes et plus	2,5	0,0	3,5	0,0

• Le taux de pauvreté estimé pour les familles monoparentales dont le chef est une femme et comprenant des enfants de moins de 18 ans à charge est de 56 pour cent. Se reporter au tableau 5.3.

Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, 1987, catalogue n° 13-207, pages 178 à 184.

pauvres au Canada (895 000), 25,8 pour cent (230 900) vivent en Ontario. Pris isolément, ce chiffre donne l'impression qu'une proportion démesurée des pauvres du Canada vivent en Ontario. Mais cette province compte également 36,4 pour cent de toutes les familles canadiennes. Cela fait qu'en réalité, l'Ontario est largement «sous-représentée» (relativement à l'ensemble du pays) dans les tableaux sur la pauvreté.

Le fait de prendre en considération le facteur «incidence» peut éviter les méprises de ce genre. Lorsque l'incidence d'une caractéristique particulière est supérieure au taux de pauvreté dans son ensemble, cette caractéristique est «sur-représentée» dans les tableaux sur la pauvreté. Il faut entendre par là que la proportion des pauvres qui présentent

Graphique 3-1
Incidence de la pauvreté parmi les familles et les personnes seules au Canada, d'après le degré d'instruction du chef de famille, 1987

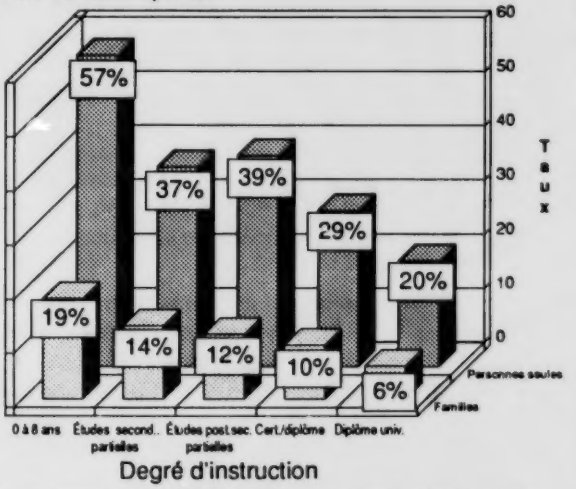

Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, 1987, catalogue n° 13-207

Graphique 3-2
Incidence de la pauvreté parmi les familles et les personnes seules au Canada, d'après l'âge du chef de famille, 1987

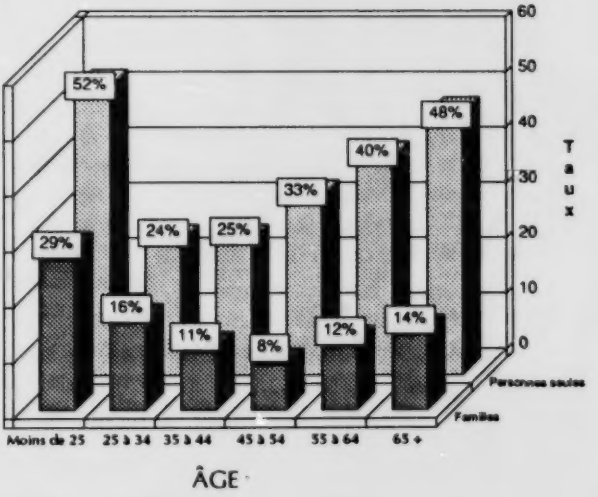

Source : Voir le graphique 3-1.

cette caractéristique est supérieure à celle de l'ensemble de la population pour la même caractéristique. Dans l'hypothèse où la pauvreté frapperait les familles au hasard, le taux correspondant à l'ensemble des caractéristiques serait le taux national de 13,1 pour cent.

Les données relatives à la répartition en pourcentage nous indiquent où sévit la pauvreté. Les données sur l'incidence, quant à elles, révèlent les causes probables de la pauvreté — ou, plus exactement, les facteurs ayant avec elle un lien direct. Par exemple, le pourcentage de la répartition pour Terre-Neuve ne présente rien de remarquable : 3 pour cent des familles pauvres du Canada vivent à Terre-Neuve. Les données sur l'incidence, toutefois, nous indiquent qu'une famille terre-neuvienne sur cinq a un faible revenu. Ainsi, toute recherche des causes de la pauvreté doit tenir compte des facteurs propres à Terre-Neuve afin de déterminer avec exactitude ce qui, dans cette province, donne lieu à des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne. Un deuxième exemple : 28 pour cent des pauvres sont des mères seules, mais les mères seules ayant des enfants âgés de moins de 18 ans ont 56 pour cent des chances d'être pauvres. En conséquence, les mères seules, tout comme les Terre-Neuviens, constituent un groupe auquel il faudrait accorder une attention particulière dans l'étude des causes de la pauvreté.

(Les cartes du Canada qui se trouvent à la fin du présent chapitre illustrent clairement la signification des données relatives à l'incidence et à la répartition.)

Après cette introduction sur le type de données le plus abondamment utilisé dans le présent ouvrage, nous pouvons aborder les points saillants du tableau 3.1. En ce qui concerne les familles, le taux de pauvreté est sensiblement supérieur à la moyenne dans la seule province de Terre-Neuve. Les familles ayant à leur tête une personne peu scolarisée ont également de fortes probabilités d'être pauvres, mais dans une moindre mesure que les familles dont le chef est âgé de moins de 25 ans. Le taux le plus élevé de tous, toutefois, est celui des familles dont le chef est une mère seule ayant des enfants de moins de 18 ans; dans ce cas, comme nous l'avons déjà signalé, le taux est d'environ 56 pour cent.

Pour les personnes seules, les taux provinciaux les plus élevés sont ceux de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et du Québec. Les taux relatifs aux personnes âgées de plus de 65 ans sont très élevés, mais on observe que le taux pour les femmes, qui s'établit à 52,1 pour cent, est quelque peu supérieur à celui des hommes. La probabilité d'être pauvre est largement supérieure pour les femmes par le simple fait qu'elles sont âgées et seules.

Il est évident que la pauvreté est étroitement associée à la situation d'emploi et au nombre de personnes gagnant un revenu dans un ménage. La probabilité d'être pauvre est de six fois supérieure pour une famille dont le chef n'a pas travaillé durant l'année, et les familles dont un seul membre gagne un revenu ont trois fois plus de chances de connaître la pauvreté que les familles dont deux

membres gagnent un revenu. Fait intéressant à noter, 25 pour cent des chefs de familles pauvres et 15 pour cent des personnes seules qui sont pauvres ont travaillé une année entière (49 semaines ou plus). Bien qu'ils aient eu un emploi à plein temps, ces «travailleurs pauvres» ne sont pas parvenus à gagner un revenu équivalent au seuil de pauvreté.

Enfin, on doit examiner non pas où la pauvreté frappe le plus fréquemment, mais où les pauvres sont en plus grand nombre. La famille pauvre «typique» se trouve le plus souvent au Québec (33 pour cent du total des pauvres du Canada) ou en Ontario (26 pour cent), dans les grandes villes (65 pour cent), parmi les familles dont les membres sont sans emploi (46 pour cent), parmi les familles dont le chef est âgé de 25 à 34 ans (28 pour cent), parmi les couples ayant des enfants à leur charge (37 pour cent) et parmi ceux dont le degré d'instruction ne dépasse pas des études secondaires partielles (47 pour cent).

Conseil canadien de Développement social

Comme les dossiers de Statistique Canada sur le revenu pour 1987 n'étaient pas disponibles lors de la rédaction de ce livre, nous avons utilisé la définition de la pauvreté établie par le CCDS pour calculer uniquement le taux de pauvreté national et les chiffres totaux de la pauvreté, sans pousser plus loin notre analyse.

Comme le révèle une comparaison des tableaux 3.2 et 3.1, l'estimation que fait le CCDS du nombre de ménages pauvres est presque de 0,5 million supérieure à celle de Statistique Canada. Le seuil de pauvreté établi par Statistique Canada relativement aux personnes seules vivant dans les grandes villes est supérieur au seuil établi par le CCDS pour les personnes seules en général : cela explique que l'estimation de Statistique Canada relativement aux particuliers soit légèrement supérieure à celle du CCDS. Par contre, les seuils de pauvreté de Statistique Canada pour les familles sont inférieurs à ceux du CCDS, de sorte que l'estimation de Statistique Canada relativement aux familles est largement inférieure à celle du CCDS.

Tableau 3.2
Taux de pauvreté et nombres totaux de pauvres, 1987 — Définition du CCDS

	Nombre	Pourcentage
Familles	1 407 000	20,5
Personnes seules	1 113 000	36,7
Total des ménages	2 520 000	25,5

Source : Estimation établie d'après des données contenues dans la publication intitulée *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, Statistique Canada, 1987, catalogue n° 13-207.

Comité du Sénat sur la pauvreté

Malgré la dissolution du comité spécial du Sénat après la publication de son compte rendu final en 1971, le sénateur Croll, ancien président du comité, continue de calculer le nombre de ménages dont le revenu se situe en-dessous des seuils établis par le Sénat. Comme l'illustre le tableau 3.3, l'estimation faite

par le sénateur Croll relativement aux ménages est inférieure à celle du CCDS, mais supérieure à celle de Statistique Canada.

Tableau 3.3
Taux de pauvreté et nombres totaux de pauvres, 1987 — Comité du Sénat sur la pauvreté

	Nombre	Pourcentage
Familles	1 286 000	18,8
Personnes seules	1 046 000	34,5
Total des ménages	2 332 000	23,6

Source : Sénateur David A. Croll, décembre 1988.

Les autochtones

L'enquête annuelle de Statistique Canada sur le revenu exclut les ménages vivant dans les réserves d'autochtones. Du fait de cette exclusion, les différentes estimations relatives à la pauvreté réduisent l'étendue de la pauvreté au Canada, car l'incidence de la pauvreté est plus fréquente parmi les autochtones que dans le reste de la population canadienne. Le tableau 3.4 s'inspire de données tirées du recensement de 1986 pour comparer la répartition du revenu parmi les autochtones à celle du revenu dans l'ensemble de la population. La méthode dont se sert Statistique Canada pour recueillir et présenter les données du recensement sur le revenu est légèrement différente de celle qu'il utilise pour traiter les données de l'enquête annuelle sur le revenu. Cela explique qu'il est impossible d'incorporer les données du recensement aux résultats de l'enquête.

Les données du tableau 3.4 représentent le revenu de tous les particuliers ayant touché un revenu en 1985. Elles ne distinguent pas les individus vivant

Tableau 3.4
Répartition en pourcentage des autochtones et de l'ensemble des personnes ayant un revenu, selon la tranche de revenu, 1985

	Autochtones			
	Origines uniques [a]	Origines multiples [b]	Total	Ensemble des personnes
Nombre	186 990	145 615	253 980	17 121 000
Tranche de revenu ($)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
0 - 4 999	35,5	25,9	30,7	19,0
5 000 - 9 999	27,1	19,8	23,5	20,1
10 000 - 14 999	13,3	13,4	13,4	13,8
15 000 - 19 999	8,1	10,8	9,4	11,3
20 000 - 24 999	5,9	8,9	7,4	9,4
plus 25 000	10,2	21,2	15,6	26,3

[a] Ascendance autochtone seulement.
[b] Ascendance mixte (autochtone et allochtone).

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada, 1986.*

dans des familles des individus vivant seuls, de sorte qu'il est impossible d'établir des seuils de pauvreté de façon précise. La répartition du revenu indique toutefois clairement que le revenu des autochtones tend à être inférieur à celui des autres Canadiens. Si tous les particuliers ayant un revenu vivaient seuls, le seuil de faible revenu se situerait à 10 000 $ environ; 54,2 pour cent des autochtones ayant un revenu se situent en-dessous de ce seuil, mais seulement 39,1 pour cent de l'ensemble des Canadiens ayant un revenu (le dernier chiffre cité correspond presque exactement à l'estimation faite par Statistique Canada relativement à la pauvreté parmi les personnes seules en 1985.)

Dans son enquête sur le revenu, cependant, Statistique Canada n'exclut pas l'ensemble des autochtones, mais seulement ceux qui vivent dans les réserves. Il est probable que la majorité des 265 000 autochtones des réserves ont une origine unique, et plus de 62 pour cent des autochtones d'origine unique ayant un revenu disposaient de revenus inférieurs à 10 000 $ en 1985. En supposant que ce pourcentage d'autochtones établis sur les réserves vivent sous le seuil de la pauvreté, le fait d'inclure ces derniers dans l'enquête de Statistique Canada sur le revenu ferait grossir le nombre des pauvres d'environ 160 000 personnes. Cela ferait grimper le taux de pauvreté établi par Statistique Canada en 1985 pour l'ensemble de la population de 16,0 pour cent à 16,7 pour cent. Il ne s'agit là que d'un chiffre approximatif, mais il révèle l'ampleur relative de l'erreur due au fait d'exclure les autochtones vivant sur les réserves des totaux annuels sur la pauvreté.

Personnes handicapées

L'enquête de Statistique Canada sur le revenu annuel tient compte du revenu des personnes souffrant d'un handicap, sans toutefois préciser la nature de celui-ci. Toutefois, Statistique Canada a mené une enquête sur le revenu des personnes handicapées dans le cadre du recensement de 1986. Le tableau 3.5 illustre les résultats de cette enquête.

La plus importante conclusion livrée par l'examen des données de ce tableau est que les handicaps engendrent à l'origine un taux de pauvreté plus élevé que presque toute autre caractéristique de la population : 57,3 pour cent des personnes handicapées ayant un revenu quelconque gagnent moins de 10 000 $. Ce pourcentage est encore plus élevé que celui qui prévaut pour l'ensemble de la population autochtone. Le tableau indique également que le revenu des personnes handicapées âgées tend à n'occuper que la tranche de 5 000 à 10 000 $, ce qui correspond au niveau des prestations de retraite générales couramment offertes. Ainsi, le faible revenu que reçoit une personne handicapée avant d'atteindre l'âge de 65 ans se transforme en un modeste revenu de pension après cet âge.

L'enquête définit un handicap comme étant une restriction quelconque dans l'accomplissement d'activités normales, ce qui représente une utilisation assez large du terme. En s'inspirant de cette définition, les enquêteurs ont conclu que

Tableau 3.5
Répartition en pourcentage des personnes handicapées et de l'ensemble des personnes gagnant un revenu, selon la tranche de revenu, 1985

	Personnes handicapées			
	Moins de 65 ans	Plus de 65 ans	Total	Ensemble des personnes
Nombre (en milliers)	1 768	1 027	2 795	17 121
Tranche de revenu ($)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
0- 4 999	37,6	8,0	26,7	19,0
5 000- 9 999	18,2	52,1	30,6	20,1
10 000-14 999	11,4	20,7	14,8	13,8
15 000-19 999	7,5	8,6	7,9	11,3
20 000-24 999	7,2	3,8	6,0	9,4
plus de 25 000	18,0	6,7	13,9	26,3

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada, 1986.*

2,8 millions de Canadiens étaient atteints d'un handicap, ce chiffre correspondant à 16,3 pour cent de toutes les personnes âgées de plus de 15 ans qui ont touché un revenu quelconque en 1985. Le questionnaire de l'enquête permettait aux personnes interrogées d'énumérer plus d'un état invalidant. Les sujets interrogés en ont énuméré deux en moyenne. Le tableau 3.6 illustre la répartion du nombre total des états invalidants, non le nombre des personnes handicapées.

Tableau 3.6
Nombre et répartition des handicaps par type de handicap, 1985

Nombre (en milliers)	5 550
Répartition par type	100,0%
Mobilité	32,5
Agilité	27,7
Ouïe	15,5
Vision	8,0
Élocution	2,9
Autres et non précisés	13,4

Source : Voir le tableau 3.5.

Répartition du revenu

Le tableau 3.7 illustre les données les plus récentes disponibles sur la répartition du revenu total au Canada. La répartition du revenu y est présentée par quintiles, qui sont des tranches de 20 pour cent de la population classée d'après le revenu total avant déduction de l'impôt (gains, revenu de placement, prestations de retraite et paiements de transferts gouvernementaux compris). En conséquence, chaque quintile représente le même nombre de ménages. Comme nous le verrons au chapitre 8, la répartition pour 1987 est largement typique des répartitions antérieures. Aujourd'hui comme par les années passées, le quintile supérieur des ménages canadiens touche un revenu environ neuf fois supérieur à celui du quintile inférieur.

Tableau 3.7
Répartition du revenu total au Canada, 1987

	Répartition du revenu total (en quintiles)					
	Inférieur	Deuxième	Troisième	Quatrième	Supérieur	Total
	%	%	%	%	%	%
Familles	6,5	12,4	17,8	24,0	39,4	100,0
Personnes seules	5,3	10,3	15,5	24,6	44,3	100,0
Ensemble des ménages	4,7	10,4	16,9	24,8	43,2	100,0

Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1987*, catalogue n° 13-207, page 141.

Graphique 3-3

Répartition des pauvres au Canada

1986

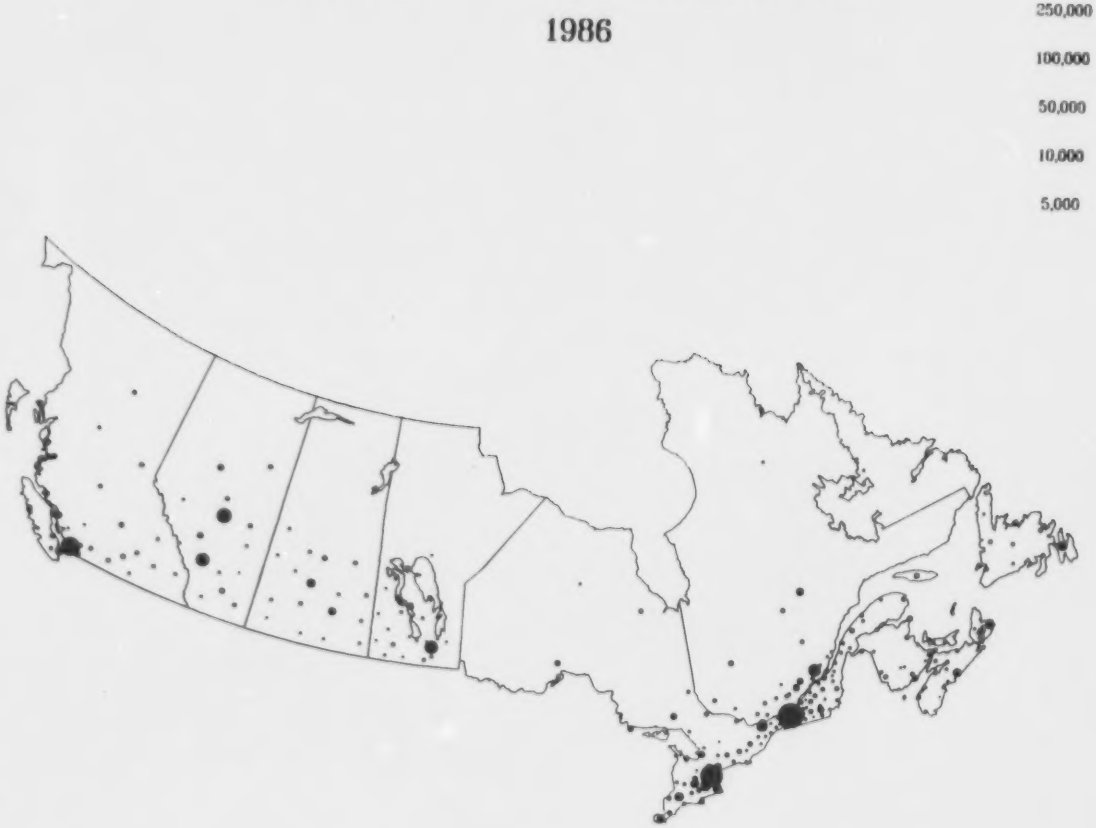

Graphique 3-4

4

Le visage changeant de la pauvreté — Définition du CCDS

Ce chapitre et le suivant tentent de décrire le visage de la pauvreté au Canada à trois moments distincts : 1973, 1979 et 1986. Le quatrième chapitre s'inspire de la définition de la pauvreté établie par le CCDS, tandis que le suivant utilise la définition de Statistique Canada.

Le présent chapitre s'ouvre par une description des changements des taux de pauvreté nationaux et du nombre total des ménages pauvres au cours de la période 1973 - 1986. Nous analysons ensuite la répartition et l'incidence de la pauvreté par rapport à certaines caractéristiques de la population, pour chacune des trois années retenues. Enfin, nous jetons un coup d'oeil sur l'écart de pauvreté — soit le montant total en dollars qui fait défaut aux pauvres du Canada pour échapper à la pauvreté — et sur son évolution de 1973 à 1986.

Vue d'ensemble

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 2, le seuil de revenu de base du CCDS correspond à la moitié du revenu de la famille moyenne au Canada. Ce chiffre est ensuite ajusté de façon à tenir compte du nombre de membres dans les ménages. Les seuils du CCDS ne sont pas reconnus universellement comme seuils de pauvreté, car ils se fondent sur le revenu moyen plutôt que sur une mesure quelconque des besoins essentiels. Malgré cela, les seuils offrent un avantage indéniable : parce qu'ils sont établis selon le revenu moyen, ils fournissent un repère pour mesurer l'inégalité du revenu. C'est à cette fin, du reste, que le CCDS les a élaborés.

Tableau 4.1
Pourcentages de pauvreté et nombre de ménages pauvres, 1973, 1979, et 1986 — Définition du CCDS

Type de ménage	1973 Nombre (en milliers)	1973 Taux (%)	1979 Nombre (en milliers)	1979 Taux (%)	1986 Nombre (en milliers)	1986 Taux (%)
Familles	908	17,4	1 300	21,6	1 471	21,2
Personnes seules	756	39,7	1 034	41,3	1 051	36,7
Total ménages	1 664	23,3	2 334	27,4	2 522	25,9
65 ans et plus	582	48,3	833	56,6	729	41,7
moins de 65 ans	1 082	18,2	1 501	21,3	1 793	22,3

Source : Chiffres compilés par les auteurs à partir des bandes de micro-données de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le tableau 4.1 illustre comment la situation des ménages a évolué face aux changements survenus dans le revenu moyen au cours des années. Quelles tendances peut-on observer ? Le nombre total de ménages qui ont un revenu familial ajusté correspondant à moins de la moitié de la moyenne canadienne a augmenté de 858 000 (52 pour cent) entre 1973 et 1986. Les familles représentaient environ les deux tiers de cette augmentation; à partir de 1979, la croissance du nombre des ménages pauvres a sensiblement ralenti. Il est intéressant de noter, toutefois, l'écart entre les pourcentages lorsqu'on tient compte de l'âge du chef du ménage. Le pourcentage de ces ménages ayant à leur tête une personne âgée de plus de 65 ans a chuté depuis 1973, tandis que le pourcentage des ménages dont le chef est d'âge actif a augmenté. Que l'on reconnaisse ou non les seuils de revenus du CCDS comme définissant la pauvreté avec exactitude, on ne saurait nier que la proportion des ménages vivant d'un revenu inférieur à la moitié du revenu moyen ajusté des familles canadiennes a considérablement augmenté et que, par conséquent, l'inégalité des revenus s'amplifie de façon progressive.

Composition de la pauvreté

Les tableaux 4.2, 4.3 et 4.4 offrent un aperçu plus détaillé des caractéristiques des ménages qui disposent d'un revenu inférieur à la moitié du revenu ajusté de la famille moyenne.

La répartition de l'ensemble des ménages pauvres, présentée au tableau 4.2, révèle un certain nombre de tendances intéressantes. Au niveau des provinces, le changement important fut l'augmentation de la proportion des ménages pauvres en Colombie-Britannique et sa diminution dans les provinces de l'Atlantique. On observe également des changements marqués dans la répartition des ménages pauvres. Ceux-ci se déplacent en effet des régions rurales et

Tableau 4.2
Répartition en pourcentage des ménages à faible revenu, 1973, 1979 et 1986 — Définition du CCDS

	1973 (base de 1969)		1979 (base de 1978)		1986 (base de 1978)	
	Familles	Personnes seules	Familles	Personnes seules	Familles	Personnes seules
Total ménages (en milliers)	908	756	1 300	1 034	1 471	1 051
Caractéristiques						
Canada	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Terre-Neuve	4,3	2,0	4,0	1,5	4,1	1,4
Ile-du-Prince-Édouard	1,0	0,5	0,8	0,6	0,7	0,6
Nouvelle-Écosse	5,0	3,1	4,9	4,2	4,6	3,3
Nouveau-Brunswick	4,7	2,3	4,2	2,8	3,8	2,5
Québec	30,5	26,5	29,0	26,7	30,9	31,9
Ontario	27,9	34,4	30,9	34,0	26,2	30,1
Manitoba	5,4	6,6	5,1	5,5	4,8	4,0
Saskatchewan	6,1	4,7	4,8	5,3	5,2	4,7
Alberta	8,3	7,9	7,7	6,8	8,2	8,3
Colombie-Britannique	7,2	12,0	8,6	12,7	11,4	12,9
Taille de la communauté						
100 000 et plus	32,4	53,1	41,4	53,1	43,8	58,5
30 000-99 999	8,1	9,7	11,4	14,1	11,1	11,5
Moins de 30 000	21,7	21,6	19,2	21,4	16,9	16,7
Régions rurales	37,8	15,6	27,8	11,5	28,2	13,2
Age du chef						
Moins de 25 ans	6,4	22,1	7,4	19,4	8,2	20,9
25 à 34 ans	18,9	6,7	22,5	8,5	24,2	14,6
35 à 44 ans	20,8	3,6	18,5	4,7	20,0	6,9
45 à 54 ans	14,4	7,4	12,5	7,2	11,8	6,4
55 à 64 ans	13,4	14,6	12,9	13,6	13,4	13,3
65 ans et plus	26,0	45,7	26,2	46,5	22,5	37,9
Type de famille						
Couple avec enfants	39,2	0,0	36,2	0,0	32,6	0,0
Père seul	0,6	0,0	0,8	0,0	1,4	0,0
Mère seule	16,0	0,0	16,5	0,0	18,6	0,0
Couple sans enfants	10,4	0,0	11,4	0,0	14,2	0,0
Personne âgée	20,1	45,7	20,3	46,6	17,6	37,9
Personne non âgée	0,0	54,2	0,0	53,4	0,0	62,1
Autre famille	13,7	0,0	15,1	0,0	15,7	0,0
Degré d'instruction						
0-8 ans	56,6	48,9	44,5	41,5	34,6	34,4
Ét. sec. partielles	35,7	32,8	42,2	37,3	48,5	40,4
Ét. post-sec. partielles	3,0	9,8	4,2	8,6	6,5	8,8
Certificat/diplôme	3,1	5,8	5,2	7,4	6,3	10,6
Diplôme univer.	1,7	2,6	3,8	5,2	4,1	5,7
Nombre de personnes gagnant un revenu						
Aucune	52,8	79,2	52,5	79,0	55,9	76,0
Une personne	38,1	20,8	36,2	21,0	32,2	24,0
Deux pers. ou plus	9,0	0,0	11,2	0,0	11,9	0,0

Source : Voir le tableau 4.1.

Tableau 4.3
Incidence du faible revenu selon des caractéristiques choisies, 1973, 1979 et 1986 — Définition du CCDS

	1973		1979		1986	
Caractéristiques	Familles	Personnes seules	Familles	Personnes seules	Familles	Personnes seules
Canada	17,4%	39,7%	21,6%	41,3%	21,2%	36,7%
Terre-Neuve	35,6	65,8	40,3	57,1	41,1	60,0
Île-du-Prince-Édouard	39,1	53,5	34,5	54,5	29,4	54,5
Nouvelle-Écosse	25,4	42,7	32,2	52,4	28,2	42,2
Nouveau-Brunswick	28,2	42,3	32,2	48,3	29,3	44,1
Québec	19,5	39,0	23,5	46,9	24,4	45,3
Ontario	13,0	37,3	18,3	38,9	15,6	30,6
Manitoba	20,8	53,5	26,0	47,1	24,4	32,9
Saskatchewan	25,7	46,6	26,3	46,6	29,5	41,2
Alberta	20,0	40,0	19,3	29,7	19,4	33,2
Colombie-Britannique	11,4	36,5	16,8	36,5	21,1	33,9
Taille de la communauté						
100 000 ou plus	11,3	34,2	17,1	36,7	17,0	32,7
30 000-99 999	14,1	41,0	21,8	44,8	19,8	37,8
Moins de 30 000	20,3	47,9	23,8	50,5	24,9	45,1
Régions rurales	30,1	55,4	32,0	48,8	31,6	50,5
Age du chef						
Moins de 25 ans	18,1	38,7	27,5	37,2	40,8	47,7
25 à 34 ans	14,0	15,0	18,7	17,0	22,2	21,8
35 à 44 ans	16,0	18,9	18,2	22,7	16,6	21,6
45 à 54 ans	12,4	31,1	14,2	33,5	14,0	27,7
55 à 64 ans	15,8	42,1	19,3	44,8	18,8	41,1
65 ans et plus	36,1	62,7	45,1	69,1	34,3	50,8
Type de famille						
Couple avec enfants	13,5	0,0	16,6	0,0	16,7	0,0
Père seul	16,2	0,0	18,5	0,0	28,6	0,0
Mère seule	60,9	0,0	65,7	0,0	65,7	0,0
Couple sans enfants	9,7	0,0	12,2	0,0	14,2	0,0
Personne âgée	43,1	62,7	52,6	69,0	37,6	50,8
Personne non âgée	0,0	30,3	0,0	30,6	0,0	31,3
Autre type	13,8	0,0	17,7	0,0	16,3	0,0
Degré d'instruction						
0-8 ans	29,5	63,5	34,5	66,5	35,9	61,5
Ét. sec. partielles	13,8	32,3	20,0	36,6	22,3	36,2
Ét. post-sec. partielles	8,4	41,8	14,2	37,1	17,4	32,2
Certificat/diplôme	6,9	20,4	12,4	27,2	11,7	26,1
Diplôme univ.	3,9	12,4	7,6	19,1	6,3	15,4
Nombre de personnes gagant un revenu						
Aucune	53,0	70,5	60,3	75,5	52,4	61,1
Une personne	12,2	14,9	17,4	15,3	18,1	16,2
Deux pers. ou plus	5,5	0,0	6,7	0,0	6,4	0,0

Source : Voir le tableau 4.1.

Tableau 4.4
Enfants pauvres à charge : taux, nombre et répartition, 1973, 1979 et 1986 — Définition du CCDS

	1973	1979	1986
Taux de pauvreté des enfants (%)	21,0	24,2	24,9
Total des enfants pauvres (en milliers)	1 509	1 628	1 632

	Répartition					
	1973		1979		1986	
Type de famille	Nombre (en milliers)	Taux (%)	Nombre (en milliers)	Taux (%)	Nombre (en milliers)	Taux (%)
Couple avec enfants	1 037	68,7	1 106	67,9	1 044	64,0
Père seul	12	0,8	17	1,0	31	1,9
Mère seule	357	23,7	378	23,2	463	28,4
Autre	103	6,8	128	7,9	94	5,8
		100,0		100,0		100,0

Source : Voir le tableau 4.1.

des petites villes vers les agglomérations. En outre, on trouve moins de personnes âgées à la tête de ces ménages que de personnes de moins de 35 ans. Les couples sans enfants cèdent graduellement la place aux familles monoparentales. Enfin, cette période atteste d'une forte diminution du pourcentage des ménages pauvres ayant comme chef une personne comptant moins de neuf années d'études. Cette évolution de la situation indique qu'il y a eu relèvement général du niveau d'instruction au cours des dernières années.

Les tendances dégagées par le tableau 4.3, qui présente les taux de pauvreté pour 1973, 1979 et 1986, recoupent celles trouvées dans les données sur la répartition. Certains déplacements s'accentuent, toutefois, lorsqu'on les considère du point de vue de l'incidence. Le taux de pauvreté parmi les familles de Colombie-Britannique a presque doublé entre 1973 et 1986, tandis qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, il a sensiblement chuté; à remarquer, toutefois, que le taux pour les personnes seules n'a presque pas bougé dans ces deux provinces. Ce sont les chiffres selon la variable de l'âge qui accusent les plus grands changements. Le taux de pauvreté des familles ayant un chef âgé de moins de 25 ans a augmenté 2,3 fois. Par ailleurs, le taux pour les personnes seules âgées a considérablement fléchi à partir de 1979.

Bien que le taux de pauvreté des mères seules n'ait pas beaucoup augmenté après 1973, il est intéressant de noter qu'il se situait à 65,76 pour cent en 1986.

En d'autres termes, les mères seules avaient deux chances sur trois de toucher un revenu ajusté inférieur à la moitié de la moyenne canadienne.

Le tableau 4.4 indique qu'en 1986, le nombre d'enfants pauvres à charge, âgés de moins de 18 ans, était largement supérieur à 1,5 million. Bien que le taux et le nombre total des enfants pauvres ont tous deux augmenté entre 1973 et 1986, cette hausse a presque entièrement eu lieu entre 1973 et 1979. Presque les deux tiers de tous les enfants pauvres vivaient avec deux parents en 1986, mais le nombre de ceux qui vivaient avec un seul parent a considérablement augmenté après 1979.

Écart de pauvreté

L'écart de pauvreté est le montant total d'argent requis pour hausser l'ensemble des ménages pauvres jusqu'au seuil de la pauvreté établi par le CCDS. Il résulte non seulement du nombre de ménages pauvres, mais également de l'écart qui sépare le revenu de chaque ménage du seuil de pauvreté. Le tableau 4.5 permet de constater que l'écart de pauvreté a presque doublé (en dollars constants de 1986) entre 1973 et 1979, mais qu'il s'est légèrement rétréci entre 1979 et 1986. Ce rétrécissement est attribuable à l'atténuation de l'intensité de la pauvreté, puisque le nombre de ménages pauvres a effectivement augmenté. En fait, l'écart moyen des ménages a rétréci de 548 $ entre 1979 et 1986, après avoir augmenté de 1 265 $ entre 1973 et 1979.

Les chiffres illustrant la répartition en pourcentage indiquent que l'écart de pauvreté est resté sensiblement le même dans trois régions. Il s'est toutefois atténué de 20 pour cent en Ontario depuis 1979 et il a grimpé de presque 50 pour cent en Colombie-Britannique depuis 1973.

Tableau 4.5
Écart de pauvreté : total, moyen et par région, 1973, 1979 et 1986 — Définition du CCDS (en dollars constants de 1986)

	1973	1979	1986
Total (en millions)	7 600 $	13 600 $	13 300 $
Moyen (par ménage)	4 556 $	5 821 $	5 273 $
Par région			
Provinces de l'Atlantique	13,1%	12,7%	12,2%
Québec	28,7	27,1	30,7
Ontario	30,4	31,8	25,9
Provinces des Prairies	19,7	18,5	19,1
Colombie-Britannique	8,1	10,0	12,0
	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Voir le tableau 4.1.

5

Le visage changeant de la pauvreté — Définition de Statistique Canada

Le cinquième chapitre fonde ses estimations de la pauvreté pour 1973, 1979 et 1986 sur les seuils de faible revenu utilisés par Statistique Canada.[13] Comme pour le quatrième chapitre, nous commençons par un survol de l'ensemble de la population pauvre et des taux de pauvreté au Canada; nous passons ensuite à l'analyse détaillée de la composition de la pauvreté et nous terminons avec l'évolution chronologique de l'écart de pauvreté. Dans ce chapitre, toutefois, nous avons enrichi notre analyse de la composition de la pauvreté d'un examen attentif de certains groupes pour lesquels l'incidence de la pauvreté a augmenté rapidement ou est particulièrement grave.

Vue d'ensemble

Le tableau 5.1 indique le nombre total de pauvres et le taux de pauvreté au Canada en 1973, 1979 et 1986 (les chiffres estimatifs du CCDS étant répétés ici pour fins de comparaison). Bien que le taux de pauvreté des familles ait légèrement fléchi entre 1973 et 1986, le nombre des familles pauvres a augmenté. Selon la mesure établie par Statistique Canada, en 1986, on comptait 150 000 familles pauvres de plus qu'en 1973.

L'incidence de la pauvreté chez les personnes seules ne s'est pratiquement pas modifiée entre 1973 et 1979, mais elle a considérablement diminué entre 1979 et 1986. Malgré cela, le nombre des personnes seules pauvres était, en 1986, supérieur de 216 000 à celui de 1973.

Tableau 5.1
Taux de pauvreté et total des personnes pauvres, 1973, 1979 et 1986 — Définitions de Statistique Canada et du CCDS

	1973		1979		1986	
	Nombre (en milliers)	Taux (%)	Nombre (en milliers)	Taux (%)	Nombre (en milliers)	Taux (%)
Familles						
Statistique Canada	701	13,4	789	13,1	851	12,3
CCDS	908	17,4	1 300	21,7	1 471	21,2
Personnes						
Statistique Canada	766	40,2	1 003	40,3	982	34,3
CCDS	756	39,7	1 034	41,3	1 051	36,7
Total ménages						
Statistique Canada	1 467	20,6	1 792	21,1	1 833	18,7
plus de 65 ans	500	41,5	622	42,8	426	24,4
moins de 65 ans	968	16,4	1 170	16,6	1 407	17,5
CCDS	1 664	23,3	2 334	27,4	2 522	25,9
plus de 65 ans	582	48,3	833	56,6	729	41,7
moins de 65 ans	1 082	18,2	1 501	21,3	1 793	22,3
Total personnes						
Statistique Canada	3 269	16,2	3 728	15,7	3 689	14,9

Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1973* et *1986*, et tables spéciales établies par les auteurs à partir des bandes de micro-données de l'Enquête sur les finances des consommateurs.

Le nombre total des ménages se compose des familles et des personnes seules. Durant la période 1973 - 1986, le taux global des ménages a diminué de presque 2 points de pourcentage. Le nombre des ménages pauvres a néanmoins augmenté de 366 000. Il est intéressant de noter que l'évolution des ménages composés de personnes âgées diverge de celle des ménages dont les membres sont en âge de travailler. L'incidence de la pauvreté dans les ménages dont le chef est âgé a radicalement diminué entre 1973 et 1986 et même le nombre de ces ménages a connu une baisse. Pour les familles ayant à leur tête une personne en âge de travailler, toutefois, on note une double augmentation du taux et du nombre.

Composition de la pauvreté

Voici un portrait plus précis du visage changeant de la pauvreté au Canada.

Répartition

Le tableau 5.2, qui traite des données sur la répartition, dégage plusieurs tendances générales à signaler. Pour les familles, on observe peu de changements dans les tendances pendant la période de 1973 - 1986. Les chiffres de la répartition selon les régions indiquent que la diminution proportionnelle survenue dans les provinces de l'Atlantique, en Ontario et dans les provinces des Prairies a été compensée par une augmentation proportionnelle au Québec et plus particulièrement, en Colombie-Britannique. On observe un déplacement marqué de la répartition de la pauvreté des régions rurales et des petites villes vers les grands centres urbains.

Le nombre des familles plus jeunes pauvres augmente de façon régulière. Les familles pauvres dont le chef est une personne de moins de 35 ans représentaient 28 pour cent de l'ensemble des familles pauvres en 1973 et 40 pour cent en 1986. Par contre, la proportion des familles pauvres dont les chefs étaient des personnes âgées a plus que décliné de moitié au cours de cette période.

La répartition des familles selon le sexe du chef indique que la proportion des familles pauvres dont le chef est une femme est passée, au cours de la même période, du quart au tiers environ du total des familles. Compte tenu du fait que Statistique Canada considère que toute famille comprenant un adulte de sexe masculin a pour chef un homme, cette augmentation est presque entièrement attribuable à l'augmentation, au cours de la période, de la proportion des familles monoparentales. L'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les familles monoparentales que dans les autres familles, particulièrement dans celles qui ont pour chef une femme. Bien qu'en 1986, parmi les familles qui n'étaient pas pauvres, celles qui comprenaient deux parents aient été plus nombreuses que les familles monoparentales dans une proportion de huit pour une, le nombre des familles monoparentales pauvres a presque rejoint celui des familles pauvres à deux parents.

La période 1973 - 1986 montre, chez les familles pauvres, un changement soutenu et significatif en regard de la variable du degré d'instruction. La proportion des chefs de famille n'ayant aucune instruction ou ayant étudié au plus huit ans a diminué de moitié; la différence a été comblée surtout par les personnes qui ont fait des études secondaires partielles. Parallèlement à cela, la proportion des personnes pauvres possédant un degré d'instruction plus élevé a également augmenté : en 1986, une famille pauvre sur vingt avait pour chef une personne possédant un diplôme universitaire.

Le pourcentage des chefs de familles pauvres qui ont travaillé toute l'année (49 semaines ou plus) a diminué de 5 points durant la période de référence. Si

Tableau 5.2
Répartition en pourcentage des ménages à faible revenu, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada

	1973 (base de 1969)		1979 (base de 1978)		1986 (base de 1978)	
	Familles	Personnes seules	Familles	Personnes seules	Familles	Personnes seules
Total ménages (en milliers)	701	766	789	1 003	851	982
Caractéristiques						
Canada	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Terre-Neuve	3,7	1,8	3,4	1,5	3,6	1,3
Île-du-Prince-Édouard	0,8	0,4	0,7	0,5	0,4	0,5
Nouvelle-Écosse	4,1	3,0	3,8	4,1	3,9	3,0
Nouveau-Brunswick	3,9	2,2	3,7	2,5	3,2	2,3
Québec	30,8	27,3	29,1	26,9	33,5	33,5
Ontario	29,8	34,4	32,1	34,4	25,4	29,8
Manitoba	5,6	6,5	5,1	5,3	4,8	3,9
Saskatchewan	5,7	4,6	4,4	5,1	5,0	4,1
Alberta	8,3	7,8	8,1	6,8	7,8	8,3
Colombie-Britannique	7,3	12,0	9,6	12,9	12,4	13,4
Taille de la communauté						
100 000 ou plus	45,9	60,9	51,0	61,3	56,7	69,1
30 000-99 999	6,5	6,7	10,1	11,1	10,3	9,7
Moins de 30 000	19,4	19,1	15,4	18,0	14,3	12,7
Régions rurales	28,2	13,2	23,4	9,5	18,8	8,4
Durée d'emploi (semaines)						
Année complète	31,3	13,9	27,6	10,9	26,7	14,7
Partie d'année (1-48 semaines)	24,5	21,9	26,0	23,7	28,5	28,9
Sans emploi	44,2	64,2	46,4	65,3	44,8	56,4
Age du chef						
Moins de 25 ans	7,3	22,8	8,9	19,5	10,3	22,3
25 à 34 ans	20,6	7,3	25,0	8,6	29,9	16,0
35 à 44 ans	21,4	3,5	19,0	4,7	22,8	7,6
45 à 54 ans	14,6	7,4	13,6	7,2	12,8	6,5
55 à 64 ans	13,6	14,5	13,5	13,6	13,5	13,5
65 ans et plus	22,6	44,6	20,0	46,3	10,8	34,2
Sexe						
Homme	73,9	36,1	65,1	32,9	64,9	38,4
Femme	26,1	63,9	34,9	67,1	35,1	61,6
Type de ménage						
Couple avec enfants	38,7	0,0	35,9	0,0	35,1	0,0
Père seul	0,6	0,0	0,8	0,0	1,9	0,0
Mère seule	19,5	0,0	23,4	0,0	27,4	0,0
Couple sans enfants	10,2	0,0	10,4	0,0	13,8	0,0
Personne âgée	16,9	44,6	14,0	46,3	6,7	34,1
Personne non âgée	0,0	55,4	0,0	53,7	0,0	65,9
Autre type	14,0	0,0	15,4	0,0	15,2	0,0
Degré d'instruction						
0 à 8 ans	54,0	47,8	42,3	41,3	27,7	32,0
Ét. sec. partielles	37,6	33,7	43,5	37,5	53,6	41,1
Ét. post-sec. partielles	3,2	10,1	4,3	8,6	7,1	9,7
Certificat/diplôme	3,4	5,7	5,3	7,3	6,7	11,0
Diplôme univ.	1,9	2,6	4,4	5,3	4,8	6,2
Nombre de salariés						
Aucun	37,8	67,9	34,7	63,5	37,5	58,2
Une personne	45,4	32,1	43,9	36,5	39,6	41,8
Deux personnes ou plus	16,9	0,0	21,4	0,0	22,9	0,0

Source : Tables établies par les auteurs à partir des bandes de micro-données de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Nous avons utilisé la base de 1978 pour actualiser les estimations des taux de pauvreté de 1979 fondés sur les estimations faites par Statistique Canada en 1969.

l'on ne considère que les chefs âgés de moins de 65 ans, la diminution correspond à 10 points de pourcentage. De plus, la baisse du pourcentage des familles pauvres dont un seul membre gagne un revenu a été compensée par l'augmentation du pourcentage des familles pauvres dont deux membres ou plus gagnent un revenu. En 1986, plus du cinquième des familles pauvres comptaient deux salariés ou plus.

Pour les personnes seules pauvres, les changements survenus dans leur répartition ont suivi un modèle quelque peu différent du modèle des familles. L'année 1979 a marqué un point tournant pour les deux groupes. Entre 1973 et 1979, le nombre des personnes seules pauvres a augmenté, tout comme celui des familles pauvres; entre 1979 et 1986, cependant, le nombre des personnes seules pauvres a chuté, tandis que le nombre de familles pauvres a continué de progresser.

Répartie régionalement, la configuration des changements a été cependant la même pour les personnes seules et pour les familles. Les proportions ont fléchi en Ontario et dans les provinces des Prairies; elles ont grimpé au Québec et en Colombie-Britannique. Dans les provinces de l'Atlantique, la proportion est demeurée stable. La probabilité de vivre dans une grande ville était plus élevée pour les personnes seules pauvres que pour les familles pauvres et on a observé que les personnes seules pauvres avaient tendance à quitter les régions rurales et les petites villes. En 1986, presque les deux tiers de ces personnes vivaient dans les grandes villes.

Les changements en regard de l'âge parmi les personnes seules pauvres sont semblables à ceux des familles pauvres. On a observé une diminution importante de l'âge de la personne seule pauvre, en moyenne. Le nombre des femmes seules dépasse largement celui des hommes seuls, cette situation étant attribuable entièrement aux femmes âgées. En 1986, par exemple, la population des personnes seules de moins de 65 ans se répartissait de façon presque égale entre hommes et femmes.

La tendance à la hausse qui caractérise le degré d'instruction était encore plus prononcée parmi les personnes seules pauvres que parmi les familles pauvres. En 1986, la proportion de l'ensemble des personnes seules pauvres titulaires d'un diplôme universitaire atteignait presque 16 pour cent.

Incidence de la pauvreté des familles

Comme l'indique le tableau 5.3, la pauvreté des familles des provinces de l'Atlantique s'est atténuée de façon stable entre 1973 et 1986. À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, cependant, le taux des familles était encore supérieur à la moyenne nationale en 1986, bien que l'écart se soit rétréci. Au Québec, le taux est demeuré stable pendant cette période et en Colombie-Britannique, il a considérablement augmenté. Dans les autres provinces, ce même taux a

Tableau 5.3
Incidence du faible revenu selon des caractéristiques choisies, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada

	1973 (base de 1969)		1979 (base de 1978)		1986 (base de 1978)	
Caractéristiques	Familles	Personnes seules	Familles	Personnes seules	Familles	Personnes seules
Canada	13,4%	40,2%	13,1%	40,3%	12,3%	34,3%
Terre-Neuve	23,7	61,5	21,6	54,2	21,2	49,1
Île-du-Prince Édouard	22,9	43,4	17,4	50,5	9,8	41,8
Nouvelle-Écosse	16,0	41,1	14,9	56,8	14,5	35,9
Nouveau- Brunswick	18,3	40,9	16,7	42,2	14,3	37,4
Québec	15,4	40,8	14,6	46,8	15,3	44,6
Ontario	10,7	37,7	11,4	37,8	8,7	28,3
Manitoba	16,5	53,6	16,2	45,5	14,5	30,2
Saskatchewan	18,6	45,9	14,1	43,6	16,4	33,2
Alberta	15,4	40,2	12,3	29,0	10,7	31,0
Colombie-Britannique	8,9	37,1	11,3	36,1	13,3	33,0
Taille de la communauté						
100 000 ou plus	11,6	37,6	11,5	37,9	12,4	35,1
30 000-99 999	12,2	41,8	15,3	46,0	12,1	34,5
moins de 30 000	12,4	45,8	12,1	39,8	12,8	32,9
Régions rurales	17,3	47,4	14,1	36,2	12,2	30,4
Durée d'emploi (semaines)						
Année complète	6,0	13,2	5,3	9,7	3,2	11,6
Partie d'année (1-48 semaines)	28,1	46,3	22,6	46,2	25,4	52,6
Sans emploi	40,1	72,1	36,8	75,7	26,8	53,3
Age du chef						
Moins de 25 ans	16,0	40,6	20,5	37,2	30,2	47,7
25 à 34 ans	11,7	16,5	12,4	17,4	16,0	22,4
35 à 44 ans	12,6	18,7	10,9	21,8	11,0	22,2
45 à 54 ans	9,6	31,4	9,4	32,5	8,8	26,3
55 à 64 ans	12,3	42,4	12,3	43,5	11,0	39,1
65 ans et plus	24,2	61,9	21,9	66,3	9,5	42,7
Sexe						
Homme	10,8	31,9	9,1	30,4	9,0	29,2
Femme	41,6	47,2	44,3	48,2	38,7	38,5
Type de ménage						
Couple avec enfants	10,3	0,0	10,0	0,0	10,4	0,0
Père seul	11,2	0,0	11,9	0,0	22,8	0,0
Mère seule	58,1	0,0	56,4	0,0	56,1	0,0
Couple sans enfants	7,3	0,0	7,0	0,0	8,0	0,0
Personne âgée	28,1	61,9	22,1	66,3	8,4	42,7
Personne non âgée	0,0	31,4	0,0	29,8	0,0	31,1
Autre type	10,9	0,0	11,0	0,0	9,1	0,0
Degré d'instruction						
0 à 8 ans	22,3	63,7	19,9	64,2	16,7	53,5
Ét. sec. partielles	10,2	30,9	12,5	35,5	14,4	34,4
Ét. post-sec. partielles	7,0	43,8	8,5	36,1	11,2	33,3
Certificat/diplôme	5,9	20,3	7,6	25,8	7,2	25,4
Diplôme univ.	3,3	12,5	5,4	18,8	4,2	15,8
Nombre de salariés						
Aucun	53,9	74,8	39,3	71,1	33,8	54,3
Une personne	16,0	20,4	17,7	22,4	19,2	22,7
Deux personnes ou plus	4,4	0,0	4,7	0,0	5,1	0,0

Source : Voir le tableau 5.2.

diminué. La province qui affiche la diminution de beaucoup la plus importante est l'Île-du-Prince-Édouard, qui a réduit de moitié son taux de pauvreté.

En regard de l'âge, on observe que le taux d'incidence le plus élevé parmi les familles touche le groupe des personnes âgées de 24 ans et moins. Son taux a presque doublé entre 1973 et 1986. Par contre, le taux de pauvreté parmi les familles âgées en 1986 était inférieur au tiers de ce qu'il était en 1973. Pendant toute la période, le taux de pauvreté des familles dont le chef est une femme a été quatre fois supérieur au taux des familles ayant un homme à leur tête.

En fait, aucun groupe n'a connu une incidence de la pauvreté familiale plus élevée que les familles monoparentales dont le chef est une femme. Bien que le taux de ce groupe soit à la fois constant et élevé — 58 pour cent en 1973, environ 56 pour cent en 1979 et en 1986 — il n'a suscité que peu d'attention de la part des décideurs. Les femmes, cependant, ne sont pas les seules à être chefs de familles monoparentales. Parmi les familles de ce type dont le chef est un homme — catégorie modeste mais qui grandit rapidement —, le taux de pauvreté a doublé entre 1973 et 1986.

Plus une personne est instruite, plus ses chances d'être pauvre sont faibles. Entre 1973 et 1986, cependant, la solidité de ce rapport a quelque peu été ébranlée. Car l'incidence de la pauvreté a effectivement diminué parmi les chefs de famille possédant le degré d'instruction le plus élémentaire; pour les autres, elle a augmenté. En 1973, une famille dont le chef comptait moins de 9 ans d'études avait sept fois plus de chances d'être pauvre qu'une famille ayant à sa tête un diplômé universitaire. En 1986, cette probabilité d'être pauvre n'était plus que de quatre fois.

Comme on peut s'y attendre, le taux de pauvreté des familles diminue en fonction du nombre de semaines travaillées au cours de l'année et du nombre de membres du ménage qui gagnent un revenu. Toutefois, tout comme l'avantage procuré par un degré d'instruction élevé, l'avantage de travailler pendant un plus grand nombre de semaines ou d'avoir plus de personnes qui gagnent un revenu a diminué depuis 1973. Les familles où personne ne touche un revenu risquent moins d'être pauvres en 1986 qu'en 1973. En majeure partie, toutefois, cette amélioration est attribuable à l'amélioration des pensions de retraites offertes aux personnes âgées. L'incidence de la pauvreté chez les familles où personne ne touche de revenu et dont le chef est une personne de moins de 65 ans n'a que légèrement diminué pendant la période et, en 1986, l'absence d'un salarié dans une famille signifiait que cette famille avait 52 pour cent de risques d'être pauvre.

Bien que les taux nationaux de pauvreté des familles aient à peine bougé entre 1973 et 1986, le taux pour les personnes seules a diminué de façon appréciable. Cette diminution, toutefois, est presque entièrement attribuable à la réduction de l'incidence de la pauvreté chez les personnes âgées. Cette réduction est elle-même due aux améliorations des prestations accordées aux

Graphique 5-1
Composition de la pauvreté des familles, 1973 et 1986

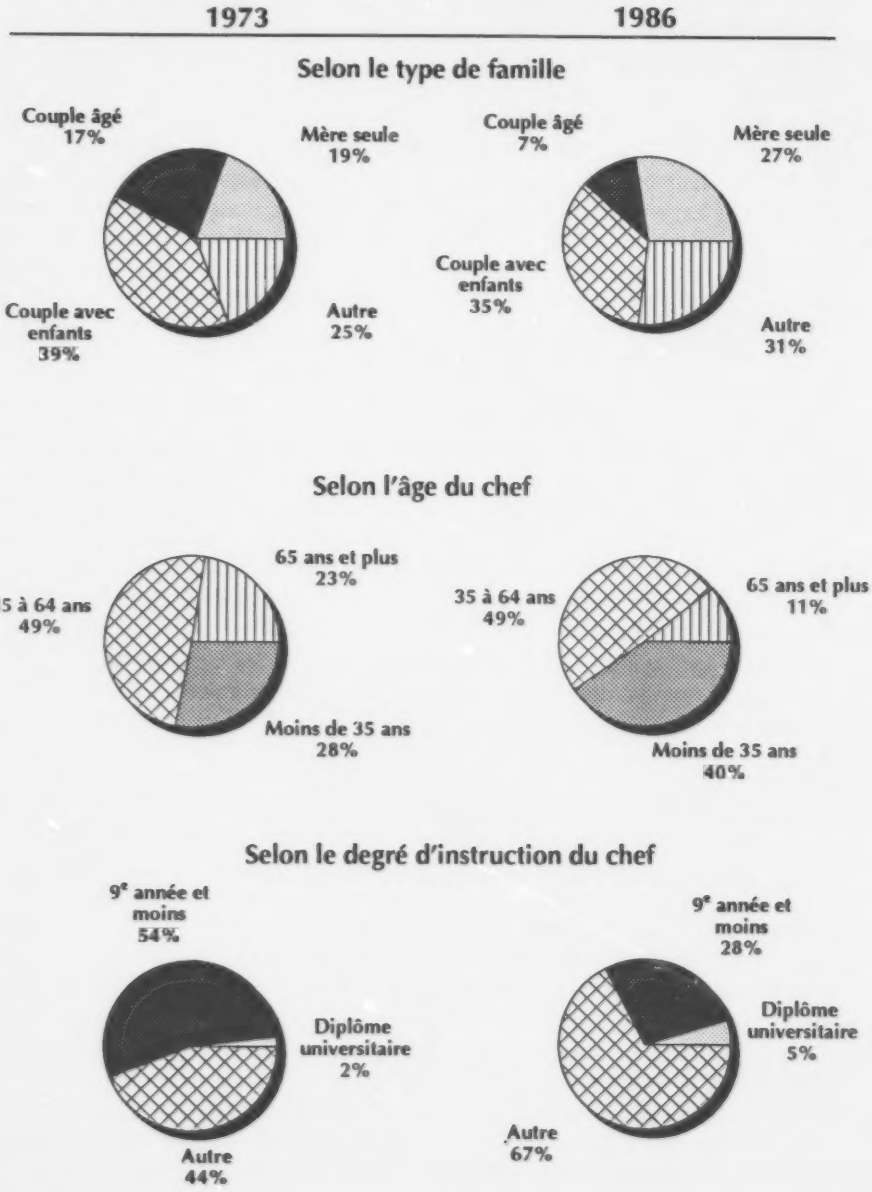

Note : Dans ces graphiques et ceux qui suivent, les pourcentages ont été arrondis.

Source : Voir le tableau 5.2.

personnes âgées au cours des années. L'incidence de la pauvreté parmi les personnes âgées est passée de 62 à 42 pour cent, tandis que celle de la pauvreté parmi les personnes seules de moins de 65 ans s'est plus ou moins maintenue.

La situation des personnes seules s'est améliorée dans toutes les provinces, à l'exception du Québec. C'est au Manitoba qu'on a observé la plus grande amélioration. En 1986, les taux de toutes les provinces situées à l'est de l'Ontario dépassaient la moyenne nationale et ceux des provinces situées à l'ouest du Québec lui étaient inférieurs. Les résultats de 1973, quant à eux, étaient plus partagés.

Analyse plus détaillée

Nous avons pu observer jusqu'ici que certaines caractéristiques de population sont plus étroitement reliées à la pauvreté que d'autres. Dans les pages qui suivent, nous utiliserons les données des tableaux qui précèdent, de même que des données supplémentaires tirées d'enquêtes, pour analyser plus précisément les caractéristiques les plus pertinentes. Nous examinerons d'abord la situation des familles, puis celle des personnes seules.

Pauvreté des familles

La stabilité relative du taux de pauvreté des familles au cours des années dissimule d'importants changements dans la composition de cette pauvreté. Le tableau 5.4 utilise la définition de la pauvreté établie par Statistique Canada pour montrer certains des changements les plus importants survenus dans la répartition des pauvres au cours de la période de 1973 - 1986 : la proportion des familles pauvres a augmenté au Québec et en Colombie-Britannique, tandis qu'elle a diminué en

Tableau 5.4
Changements de la composition de la pauvreté des familles, 1973 et 1986 — Définition de Statistique Canada

Caractéristique	Pourcentage de la population pauvre 1973	1986
Province		
Québec	30,8	33,5
Ontario	29,8	25,4
Colombie-Britannique	7,3	12,4
Age du chef		
Moins de 35 ans	27,9	40,2
65 ans et plus	22,6	10,8
Type de famille		
Mère seule	19,5	27,4
Couple âgé	16,9	6,7
Couple avec enfants	38,7	35,1
Degré d'instruction		
Moins de 9 ans	54,0	27,7
Diplôme universitaire	1,9	4,8
Nombre de salariés		
Une personne	45,4	39,6
Deux personnes et plus	16,9	22,9

Note : Les pourcentages ci-dessus correspondent à des caractéristiques choisies et ne totalisent pas 100 pour cent.

Source : Voir le tableau 5.2.

Tableau 5.5
Comparaison des mères seules pauvres et non pauvres, 1986 — Définition de Statistique Canada

	Non pauvres	Travailleuses pauvres	Autres mères pauvres
Total	182 970	33 960	199 560
Nombre moyen d'enfants	1,46	1,62	1,74
Caractéristiques	**100%**	**100%**	**100%**
Âge			
15 à 24 ans	4,9	7,5	21,1
25 à 34 ans	33,0	50,3	42,8
35 à 44 ans	43,3	29,9	25,1
45 à 54 ans	16,7	12,3	8,7
55 à 64 ans	2,1	0,0	2,4
65 ans et plus	0,0	0,0	0,0
Degré d'instruction			
0 à 8 ans	6,5	8,9	19,3
Études second. partielles	47,6	73,7	64,5
Études post-second. partielles	13,9	9,4	9,3
Certificat/diplôme	14,9	6,4	4,2
Diplôme univ.	17,2	1,5	2,7
Durée d'emploi (semaines)			
Sans emploi	8,2	0,0	63,5
Partie d'année	19,6	0,0	36,5
Année complète	72,2	100,0	0,0

Source : Voir le tableau 5.2.

Ontario; la pauvreté s'est également déplacée des personnes âgées vers les familles plus jeunes; elle s'est concentrée de façon croissante chez les familles monoparentales dont le chef est un femme; un plus grand nombre de familles où deux personnes gagnent un revenu s'est appauvri; et la proportion des chefs de famille n'ayant fait que des études élémentaires est passée de la moitié au quart.

En résumé, le graphique 5-1 révèle que, par rapport à 1973, les familles pauvres en 1986 étaient plus jeunes, qu'elles avaient plus de chances d'être monoparentales et que le degré d'instruction de leurs membres était supérieur.

Familles monoparentales

Le fait qu'une proportion importante et grandissante de la population à faible revenu soit composée de familles monoparentales dont le chef est une femme

appelle un examen plus attentif de ce groupe. Le tableau 5.5 compare les mères seules pauvres aux mères seules non pauvres.

On ne saurait trouver comparaison plus frappante. La pauvreté parmi les mères seules n'est pas l'effet du hasard; un certain nombre de caractéristiques personnelles importantes sont en effet déterminantes. Les mères seules ayant un faible revenu sont beaucoup plus jeunes que les autres mères seules; elles ont un degré d'instruction sensiblement inférieur à celui des autres; la probabilité qu'elles aient un emploi est considérablement plus faible; et elles ont un plus grand nombre d'enfants (les mères les plus jeunes ayant tendance à avoir de plus jeunes enfants, qui exigent plus de soins). Nous avons également cherché à savoir si les mères seules ayant un faible revenu se retrouvent en majorité dans les grandes villes, ou si la probabilité qu'elles vivent dans les villes est plus élevée dans leur cas que dans celui des autres mères seules. Nous avons appris, à ce sujet, que la différence entre les deux groupes est plutôt mince : en 1986, 61,1 pour cent des mères seules non pauvres et 58,5 pour cent des mères seules pauvres vivent dans des villes de plus de 100 000 habitants (57 pour cent de l'ensemble des familles du Canada vivent dans les grandes villes).

On observe également des différences entre les mères seules pauvres qui travaillent et les autres mères seules pauvres, qui vivent en majorité de l'aide sociale. Les mères seules pauvres qui travaillent ont tendance à présenter des caractéristiques semblables à celles des mères seules non pauvres. Dans l'ensemble, elles sont plus âgées et plus instruites que les mères vivant de l'aide sociale et ont moins d'enfants.

Il importe de noter que pour la rédaction du présent ouvrage, nous avons restreint la signification de l'expression «travailleurs pauvres» à la population pauvre âgée de 15 à 65 ans et aux ménages pauvres dont le chef, un des conjoints ou les deux à la fois, ont eu un emploi à plein temps ou à temps partiel pendant au moins 49 semaines durant l'année. Nous fournissons dans le sixième chapitre la raison pour laquelle nous avons choisi cette définition.

Jeunes couples avec enfants

Les jeunes couples avec enfants constituent un autre segment croissant de la population pauvre. Le taux de pauvreté des familles biparentales dont le chef est une personne de moins de 25 ans, est passé de 16 pour cent en 1973 à 30 pour cent en 1986, période au cours de laquelle le taux pour l'ensemble des familles a chuté.

Comme l'indique le tableau 5.6, le principal facteur de différentiation dans ce cas-ci est le degré d'instruction. La proportion des chefs de familles non pauvres ayant fait des études post-secondaires partielles ou davantage est presque deux fois celle des chefs des autres familles pauvres. On retrouve également moins d'enfants, en moyenne, dans le segment des non-pauvres. Il y a une différence significative quant au nombre de semaines travaillées par le

Tableau 5.6
Comparaison entre les jeunes familles biparentales pauvres et non pauvres, pour 1986 — Définition de Statistique Canada (base de 1978)

	Non pauvres	Travailleurs pauvres	Autres familles pauvres
Total	2 565 520	156 140	142 840
Nombre moyen d'enfants	1,85	2,20	2,08
Caractéristiques	**100%**	**100%**	**100%**
Degré d'instruction			
0 à 8 ans	11,3	17,7	27,0
Études second. partielles	46,7	57,3	56,7
Études post-second. partielles	8,4	9,6	5,0
Certificat/diplôme	14,6	7,0	6,6
Diplôme univ.	19,0	8,4	4,7
Durée d'emploi (chef de famille seulement)			
Sans emploi	1,5	5,1	40,6
Partie d'année (1-48 semaines)	13,3	12,8	59,4
Année complète	85,1	82,1	0,0

Source : Voir le tableau 5.2.

chef de famille, mais non entre salariés pauvres et non pauvres. Plus de 80 pour cent des chefs des familles non pauvres et des familles pauvres qui travaillent ont eu un emploi pendant toute l'année.

Enfants pauvres

Le nombre d'enfants à charge, âgés de moins de 18 ans et vivant dans des familles à faible revenu, a fléchi entre 1973 et 1979, puis a grimpé de nouveau entre 1979 et 1986, sans toutefois retrouver son niveau de 1973. Le taux de pauvreté des enfants, cependant, a augmenté entre 1973 et 1986. Comme l'illustre le tableau 5.7, la majorité des enfants pauvres font partie de familles biparentales, mais leur nombre est à la baisse. La proportion d'enfants vivant dans des familles pauvres salariées a décliné. De plus, (ceci ne se trouve pas dans le tableau), l'incidence grandissante d'enfants dans «les autres familles pauvres» est étroitement associée aux familles monoparentales dont le chef est une femme; en 1986, 86 pour cent des enfants des «autres familles pauvres» appartenaient à des familles de ce type.

Une des conséquences déplorables du fait d'appartenir à une famille à faible revenu est la tendance à abandonner les études. Les chiffres du tableau 5.8 laissent supposer qu'il existe un lien étroit entre le taux d'abandon scolaire et la situation de revenu et d'emploi de la famille. Bien qu'il soit encourageant de constater que les taux pour l'ensemble des groupes ont diminué entre 1973 et

Tableau 5.7
Enfants à charge pauvres : taux, nombre et répartition, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada

	1973	1979	1986
Taux (%)	16,5	16,0	17,1
Enfants (en milliers)	1 184	1 077	1 121

Caractéristiques	Nombre (en milliers)	%	Nombre (en milliers)	%	Nombre (en milliers)	%
Type de famille						
Couple avec enfants	756	63,9	652	60,5	641	57,2
Père seul	8	0,7	11	1,0	24	2,1
Mère seule	343	29,0	332	30,8	402	35,9
Autre type	75	6,3	82	7,6	53	4,8
		100,0		100,0		100,0
Situation d'emploi des familles						
Travailleurs pauvres	519	43,8	460	42,7	419	37,4
Autres familles pauvres	665	56,2	617	57,3	702	62,6
		100,0		100,0		100,0

Source : Voir le tableau 5.2.

Tableau 5.8
Taux d'abandon scolaire des enfants de 16 à 18 ans selon la tranche de revenu de la famille, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada

Situation du revenu des familles	1973	1979	1986
Familles non pauvres	18,1%	16,6%	7,5%
Travailleurs pauvres	16,8	23,2	14,9
Autres familles pauvres	28,6	28,0	16,6

Source : Voir le tableau 5.2.

1986, on note cependant que le ratio entre le taux d'abandon scolaire pour les autres familles pauvres et le taux pour les non-pauvres est passé de 1,6 à 2,2.

Pauvreté des personnes seules

Pour les personnes seules, le changement le plus spectaculaire qui a modifié le visage de la pauvreté entre 1973 et 1986 fut l'évolution de la composition de la pauvreté en fonction de l'âge. En 1973, 45 pour cent des personnes seules et pauvres étaient âgées de 65 ans ou plus et seulement 30 pour cent d'entre elles avaient moins de 35 ans. Mais en 1986, seulement 34 pour cent des personnes seules et pauvres étaient âgées et 38 pour cent — soit le groupe le plus important — avaient moins de 35 ans. Bien que ce déplacement soit en partie attribuable à l'abondante génération du «baby boom», l'évolution de l'incidence de la pauvreté a également joué un rôle important à cet égard. Pour les personnes âgées, le taux de pauvreté est tombé de 62 à 43 pour cent pendant la période de référence; pour le groupe des moins de 35 ans, il a grimpé de 30 à 32 pour cent.

Personnes seules non âgées

Étant donné que les personnes seules non âgées représentent actuellement presque les deux tiers de l'ensemble des personnes seules pauvres, nous les avons comparées aux personnes non âgées et non pauvres afin de vérifier s'il existe d'importantes différences personnelles entre elles. Les résultats de cette comparaison, que présente le tableau 5.9, indiquent qu'il existe effectivement d'importantes différences entre les deux groupes quant à l'âge, au degré d'éducation et au nombre de semaines travaillées. La différence majeure entre

Graphique 5-2
Composition de la pauvreté des personnes seules, 1973 and 1986

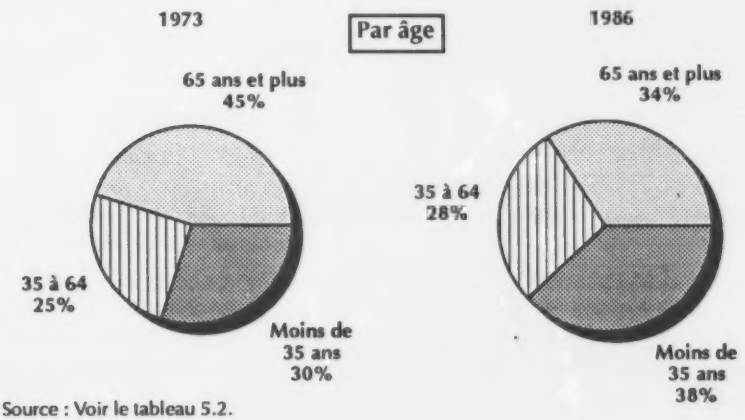

Source : Voir le tableau 5.2.

Tableau 5.9
Comparaison des personnes seules pauvres et non pauvres de moins de 65 ans, 1986 — Définition de Statistique Canada

	Personnes non pauvres	Travailleurs pauvres	Autres personnes pauvres
Total	1 432 770	140 110	507 550
Caractéristiques	**100%**	**100%**	**100%**
Âge			
15 à 24 ans	16,9%	37,0%	33,0%
25 à 34 ans	38,0	27,8	23,2
35 à 44 ans	18,2	13,4	10,9
45 à 54 ans	12,4	10,8	9,5
55 à 64 ans	14,5	10,9	23,3
Degré d'instruction			
0 à 8 ans	7,3	10,8	21,1
Études second. partielles	41,7	53,3	43,4
Études post-second. partielles	11,6	10,9	13,4
Certificat/diplôme	18,8	16,2	14,1
Diplôme univ.	20,6	8,8	8,1
Durée d'emploi (en semaines)			
Sans emploi	5,5	0,0	55,2
Partie d'année (1-48 semaines)	19,2	0,0	44,8
Année complète	75,4	100,0	0,0

Source : Voir le tableau 5.2.

les travailleurs pauvres et les autres personnes pauvres, outre la durée de l'emploi, est le degré d'instruction.

Les jeunes représentent environ le tiers des deux groupes de pauvres, mais les personnes de 55 à 64 ans représentent un pourcentage important de la catégorie des autres pauvres, sans doute en raison de problèmes de santé. Les non-pauvres sont d'âge mûr dans l'ensemble et 39 pour cent d'entre eux sont diplômés. Fait surprenant, plus de 20 pour cent des personnes seules pauvres détiennent un diplôme ou un certificat. On présume qu'une partie de ces personnes instruites n'ont pas d'emploi régulier en raison d'un handicap, d'une santé défaillante ou de quelque autre problème.

Un des renseignements que le tableau ne livre pas est que les personnes seules pauvres et âgées de moins de 65 ans, se répartissent de façon égale selon le sexe. En 1986, cependant, le taux de pauvreté des femmes dans cette catégorie était supérieur (33,9 pour cent) à celui des hommes (28,8 pour cent).

Comparaison des écarts de pauvreté

L'écart de pauvreté est le montant d'argent requis pour supprimer la pauvreté. La présente section examinera dans quelle mesure les variables de régions, d'âge et de types de famille influent sur l'écart de pauvreté, ainsi que le rôle joué par la situation d'emploi. Les chapitres subséquents explorent les effets relatifs du salaire et des programmes gouvernementaux de garantie du revenu sur l'écart de pauvreté.

L'écart de pauvreté est une mesure sommaire pratique, car elle combine le taux et l'intensité de la pauvreté. Au cours des dernières années, le taux de pauvreté est demeuré relativement stable. On peut cependant se demander si les pauvres ont de plus en plus de difficultés à atteindre le seuil de pauvreté, ou si au contraire ils s'en rapprochent.

Tableau 5.10
Écarts global et moyen, en dollars de 1986

Type de ménage	1973	1979	1986
Ensemble des ménages			
Écart global (en millions)	6 500 $	8 500 $	8 200 $
Écart moyen	4 442 $	4 721 $	4 469 $
Chef âgé de plus de 65 ans			
Écart global (en millions)	1 400 $	1 900 $	900 $
Écart moyen	2 770 $	2 894 $	2 037 $
Chef âgé de moins de 65 ans			
Écart global (en millions)	5 100 $	6 600 $	7 300 $
Écart moyen	5 307 $	5 693 $	5 207 $

Source : Voir le tableau 5.2.

Comme l'indique le tableau 5.10, l'écart de pauvreté pour l'ensemble des ménages, mesuré en dollars de 1986, a grimpé de 26 pour cent entre 1973 et 1986. Sa croissance, cependant, a fluctué au cours de cette période, car il était plus élevé en 1979 qu'en 1986. L'accroissement de l'écart est largement attribuable à l'augmentation du nombre des ménages et non à l'augmentation de l'intensité moyenne de pauvreté des ménages. L'intensité moyenne ne s'est accrue que de 27 $ entre 1973 et 1986 et, comme l'écart global, elle a fléchi après 1979. En d'autres termes, les pauvres pouvaient s'attendre, dans l'ensemble, à ce que la position qu'ils occupaient en-dessous du seuil de pauvreté en 1986 soit la même qu'en 1973. Bien que l'intensité de la pauvreté ne se soit pas accrue, elle ne s'est pas non plus atténuée. Autrement dit, le filet de sécurité tendu par le Canada pour protéger le revenu se situe sensiblement à la même distance du sol en 1986 qu'il ne l'était en 1973.

Il est trompeur, cependant, d'examiner l'écart de pauvreté global sans tenir compte également de l'évolution de la situation des divers groupes au cours des années. Entre 1973 et 1986, l'écart de pauvreté global a subi des changements radicaux dans le cas de deux groupes : l'écart global pour les personnes âgées est passé de 1,4 milliard à seulement 0,9 milliard de dollars et l'écart pour les ménages en âge de travailler a grimpé de 2,2 milliards de dollars. L'élargissement de l'écart global dans ce dernier cas est attribuable à l'augmentation du nombre

des pauvres plutôt qu'à l'intensification de la pauvreté, étant donné que l'écart moyen a connu une baisse de 100 dollars.

Le tableau 5.11 indique le montant en dollars qui fait défaut au ménage pauvre moyen, en fonction de diverses caractéristiques, pour atteindre le seuil de pauvreté en 1986. À noter que toutes les provinces situées à l'est de l'Ontario affichent un écart moyen inférieur à la moyenne nationale de 1986, tandis que toutes celles qui se trouvent à l'ouest du Québec affichent un écart supérieur aux écarts moyens. Cela signifie que bien que les taux de pauvreté aient tendance à être inférieurs dans les provinces situées à l'ouest du Québec, les ménages de ces provinces qui n'atteignaient pas le seuil de pauvreté en étaient davantage éloignés que leurs homologues relativement plus nombreux des provinces situées à l'est de l'Ontario. L'écart le plus mince était celui de l'Île-du-Prince-Édouard et le plus important, celui de la Saskatchewan.

Tableau 5.11
Écart de pauvreté moyen des ménages, 1986 — Définition de Statistique Canada

Caractéristiques	Écart en dollars
Canada	4 469
Terre-Neuve	4 151
Île-du-Prince-Édouard	2 945
Nouvelle-Écosse	3 732
Nouveau-Brunswick	4 077
Québec	4 310
Ontario	4 532
Manitoba	5 076
Saskatchewan	5 132
Alberta	4 839
Colombie-Britannique	4 405
Type de famille	
Couple avec enfants	6 162
Père seul	5 698
Mère seule	6 365
Couple sans enfants	4 349
Couple âgé	2 476
Personne âgée	1 839
Personne non âgée	4 463
Autre type	4 818
Travailleurs pauvres	4 605
Autres pauvres	5 452
Personnes âgées	2 037

Source : Voir le tableau 5.2.

L'écart le plus important en 1986, selon le type de famille, est celui des familles monoparentales dont le chef est une femme, ce groupe étant suivi de près par les familles biparentales. Les personnes âgées présentent les écarts les plus faibles. Les écarts pour les personnes seules varient sensiblement selon l'âge. L'écart de pauvreté pour les personnes seules non âgées est deux fois supérieur à l'écart pour les personnes seules âgées. Les travailleurs pauvres affichent un écart plus mince que les autres pauvres, mais la différence (18 pour cent) n'est pas aussi large que celle à laquelle on aurait pu s'attendre. En réalité, la faiblesse comparative de cette différence montre que l'augmentation de revenu due au fait de travailler plutôt que de chômer n'est pas nécessairement très grande.

Le graphique 5-3 illustre la part globale des pauvres de chaque province à l'écart de pauvreté national. L'écart de pauvreté provient de la combinaison de deux dimensions de la pauvreté : son intensité moyenne et son étendue. L'intensité est le montant d'argent qui fait défaut au ménage pauvre moyen d'une province donnée pour atteindre le seuil de pauvreté. Cette dimension est illustrée, au plan horizontal, par la longueur de la barre. L'étendue de la pauvreté, quant à elle, est le nombre de pauvres que compte la province. Cette dimension est illustrée, au plan vertical, par la largeur de la barre. Le produit de ces deux dimensions, soit «la surface» de la barre, correspond à l'écart global

de pauvreté de la province. Le graphique 5.3 illustre clairement non seulement l'importance de l'apport de chaque province à l'écart national, mais révèle également si c'est l'intensité de la pauvreté ou son étendue qui se répercute davantage sur l'écart provincial.

Le tableau 5.12 montre le pourcentage de contribution de chaque groupe au seuil de pauvreté, ainsi que l'évolution de ces contributions au fil des ans. (Ces contributions proviennent de la comtinaison de deux dimensions : l'intensité moyenne de la pauvreté pour chaque groupe et la taille du groupe). En 1986, le Québec et l'Ontario cumulaient 60 pour cent de l'ensemble de l'écart de pauvreté. Cela signifie que si la pauvreté était enrayée au Canada, 60 pour cent des 8,2 milliards de dollars nécessaires iraient à ces deux provinces. Plus du tiers des fonds seraient versés aux personnes seules non âgées et presque 90 pour cent iraient à des moins de 65 ans. Les travailleurs pauvres, quant à eux, recevraient 23 pour cent.

La composition de l'écart global a quelque peu évolué au cours des années. Les personnes âgées qui représentaient, en 1973, 21,4 pour cent de l'écart n'en représentaient plus que 10,16 pour cent en 1986. Le groupe des personnes seules non âgées, cependant, représentait 30,7 pour cent de l'écart en 1973 et 35,2 pour cent en 1986. La part de la Colombie-Britannique a grimpé de quelque quatre points de pourcentage, une augmentation de presque 50 pour cent. L'Ontario a vu sa situation s'améliorer de façon appréciable, tout comme les provinces de l'Atlantique. La part des familles dont le chef est une mère seule a grimpé de 15,4 à 18,1 pour cent.

Graphique 5-3
Intensité et ampleur de la pauvreté — Part des provinces dans l'écart de pauvreté au Canada, 1986

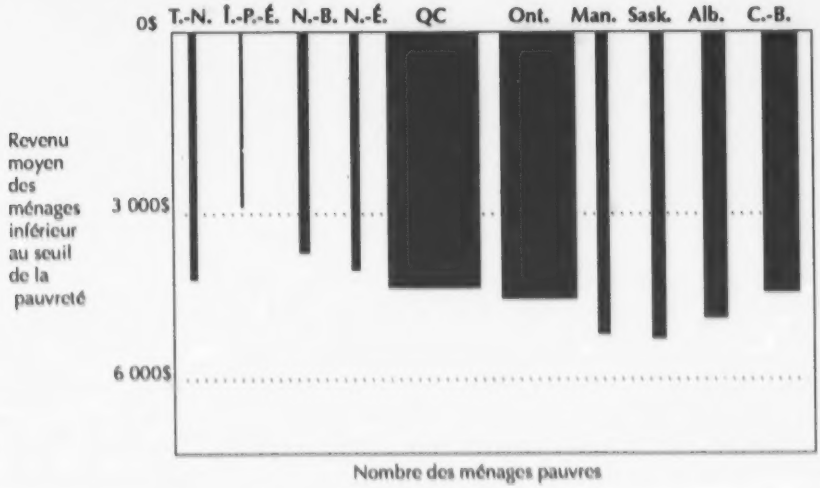

Tableau 5.12
Part de l'écart de pauvreté selon des caractéristiques choisies, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada (dollars de 1986)

Écart global (en millions)	1973 6 500 $	1979 8 500 $	1986 8 200 $
Caractéristiques	**Part en pourcentage**		
Canada	100,0	100,0	100,0
Provinces de l'Atlantique	10,0	9,2	7,9
Québec	28,7	26,9	32,3
Ontario	33,8	34,2	28,0
Prairies	18,5	17,9	18,9
Colombie-Britannique	8,9	11,8	12,8
Type de famille			
Couple avec enfants	22,8	22,1	22,5
Père seul	0,4	0,6	1,1
Mère seule	15,4	16,1	18,1
Couple sans enfants	5,1	4,6	6,2
Couple âgé	5,7	3,5	1,7
Personne âgée	13,3	15,3	7,5
Personne non âgée	30,7	30,0	35,2
Autre type	6,6	7,8	7,6
Situation d'emploi			
Travailleurs pauvres	23,7	21,5	23,0
Autres pauvres	76,2	78,5	77,0
Age			
Moins de 65 ans	78,6	78,7	89,4
Plus de 65 ans	21,4	21,3	10,6

Source : Voir le tableau 5.2.

6

Emploi, salaires et travailleurs pauvres

Le sixième chapitre présente une analyse détaillée du groupe des travailleurs pauvres et des répercussions de l'emploi, du salaire et des familles à double revenu salarial sur le revenu et la pauvreté au cours de la période allant de 1973 à 1986. Notre étude des familles à double revenu comprend un examen de la situation d'emploi des conjoints.

Comme nous l'avons brièvement fait remarquer dans le chapitre précédent, nous avons, dans cet ouvrage, donné à l'expression «travailleurs pauvres» un sens particulier et restreint qui peut différer des définitions les plus courantes. Notre propos est d'étudier la relation qui existe entre l'emploi et la pauvreté. Étant donné qu'une proportion élevée de personnes âgées a quitté le marché du travail au cours de la période de référence et qu'elle est maintenant très restreinte, nous avons choisi de ne prendre en considération que la population âgée de moins de 65 ans.

Nous excluons également de la catégorie des «travailleurs pauvres» tout ménage dont les membres adultes n'ont pas eu, à eux tous, un travail à plein temps ou à temps partiel au cours de l'année pour une durée totale d'au moins 49 semaines. Si le ménage ne comprend qu'un adulte, ce critère implique que cet adulte ait travaillé pendant toute l'année. Pour les ménages qui comprennent deux adultes, la règle exige qu'ils aient totalisé à eux deux une période de travail d'au moins 49 semaines. Notre définition exclut le travail des enfants à charge, étant donné qu'il s'agit surtout d'emplois intermittents et de courte durée, comme la livraison de journaux et l'emballage de commandes au supermarché, après l'école. Nous avons élaboré cette définition plutôt restreinte des «travailleurs pauvres» pour éprouver la validité de l'idée couramment reçue, selon

laquelle, dans les pays industrialisés, tout ménage qui réalise une pleine année d'emploi risque fort peu d'être pauvre.

Les travailleurs pauvres

Comme on le voit dans le tableau 6.1, le nombre des ménages de travailleurs pauvres a progressivement augmenté entre 1973 et 1986, dans une proportion de 19 pour cent pour les familles et de 46 pour cent pour les personnes seules. Le fait que le taux de chômage national ait grimpé de 75 pour cent durant la période de référence explique indéniablement cette augmentation dans une large mesure. Cependant, malgré l'augmentation du nombre des travailleurs

Tableau 6.1
Les travailleurs pauvres, 1973, 1979 et 1986

	1973	1979	1986
Nombre des travailleurs pauvres			
Familles	226 430	243 610	269 370
Personnes seules	95 810	100 270	140 110
Total des ménages	322 240	343 880	409 480
Proportion de l'ensemble des ménages pauvres non âgés	33,3%	29,4%	29,0%
Part dans l'écart de pauvreté	23,7%	21,5%	23,0%
Écart de pauvreté moyen (dollars de 1986)	4 806 $	5 283 $	4 605 $
Taux de chômage national	5,5%	7,4%	9,6%

Sources : Pour les donnés sur le chômage : Statistique Canada, *Statistiques chronologiques sur la population active, 1987*. Pour les autres données, se reporter au table 5.2.

pauvres, le pourcentage des ménages de travailleurs pauvres par rapport à l'ensemble des ménages pauvres de moins de 65 ans a diminué durant la période de référence. La part de l'écart de pauvreté attribuable aux travailleurs pauvres est à peu près la même en 1986 qu'elle ne l'était en 1973, bien qu'elle ait augmenté entre 1979 et 1986. On note un rétrécissement appréciable de l'écart moyen après 1979.

Qui sont les travailleurs pauvres ? Le tableau 6.2 compare les ménages de travailleurs pauvres et les ménages non pauvres; de cette comparaison se dégage le profil distinct des travailleurs pauvres.

En 1986, on observait un nombre disproportionné de travailleurs pauvres dans les provinces de l'Ouest qui totalisaient 36,4 pour cent de toutes les familles de travailleurs pauvres, comparativement à seulement 27,6 pour cent de l'ensemble des familles non pauvres. Par contraste, l'Ontario, dont la population est largement supérieure à celle des provinces de l'Ouest, avait sensiblement le même pourcentage de familles de travailleurs pauvres (27,7 pour cent). Les familles de travailleurs pauvres étaient particulièrement sur-représentées en Saskatchewan.

Tableau 6.2
Répartition comparée des ménages de travailleurs pauvres et des ménages non pauvres au Canada, 1986 — Seuils de faible revenu de Statistique Canada

	Familles		Personnes seules	
	Travailleurs pauvres	Non-pauvres	Travailleurs pauvres	Non-pauvres
Total (en milliers)	269	5 204	140	1 433
Caractéristiques	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
Province				
Terre-Neuve	2,1	1,9	0,6	0,6
Ile-du-Prince-Édouard	0,4	0,5	0,4	0,3
Nouvelle-Écosse	2,9	3,2	2,2	2,7
Nouveau-Brunswick	2,0	2,6	1,9	1,9
Québec	28,6	26,8	26,2	22,9
Ontario	27,7	37,4	35,3	38,3
Manitoba	6,5	3,8	2,5	4,5
Saskatchewan	7,2	3,4	4,2	3,8
Alberta	10,7	9,3	9,8	10,4
Colombie-Britannique	12,0	11,1	17,0	14,7
Âge du chef				
Moins de 25 ans	5,8	4,0	37,0	16,9
25 à 34 ans	34,3	26,0	27,8	38,0
35 à 44 ans	29,0	30,4	13,4	18,2
45 à 54 ans	16,8	21,7	10,8	12,4
55 à 64 ans	14,2	18,0	10,9	14,5
Type de famille				
Couple avec enfants	58,0	49,3	0,0	0,0
Père seul	1,6	1,0	0,0	0,0
Mère seule	12,6	3,5	0,0	0,0
Couple sans enfants	18,4	26,0	0,0	0,0
Pers. seule non âgée	0,0	0,0	100,0	100,0
Autre type	9,4	20,1	0,0	0,0
Degré d'instruction				
0 à 8 ans	18,0	15,0	10,8	7,3
Ét. sec. partielles	56,5	46,4	53,3	41,7
Ét. post-sec. partielles	9,3	8,6	10,9	11,6
Certificat/diplôme	9,2	13,3	16,2	18,8
Diplôme univ.	7,0	16,7	8,8	20,6
Nombre de salariés				
Aucun	0,0	7,2	0,0	11,2
Une personne	69,6	42,5	100,0	88,8
Deux pers. ou plus	30,4	50,3	0,0	0,0

Taille de la communauté	**Travailleurs pauvres**	**Non-pauvres**
(sans décomposition selon le type de ménage)		
100 000 ou plus	60,6	58,8
30 000-99 999	9,2	11,8
Moins de 30 000	11,2	13,2
Régions rurales	19,0	16,1

Source : Voir le tableau 5.2.

Un deuxième trait important des ménages de travailleurs pauvres est que leurs membres sont en moyenne considérablement moins instruits que ceux des ménages non pauvres. Malgré cela, en 1986, dans la population des travailleurs pauvres, le quart des personnes seules et 16 pour cent des chefs de famille détenaient un diplôme d'études post-secondaires, un certificat ou un diplôme universitaire. Une troisième différence importante entre les travailleurs pauvres et les non pauvres (qui n'apparaît pas dans le tableau) est le nombre largement supérieur de familles de travailleurs pauvres qui ont des enfants à charge. En 1986, presque les trois quarts des familles de travailleurs pauvres avaient des enfants de moins de 18 ans, mais seulement un peu plus de la moitié des familles non pauvres.

L'âge distingue également les travailleurs pauvres, notamment dans le cas des personnes seules. En 1986, la proportion des personnes seules de moins de 25 ans chez les travailleurs pauvres était plus du double de celle des personnes seules de moins de 25 ans chez les non pauvres. Les familles de travailleurs pauvres étaient, en moyenne, plus jeunes que les familles non pauvres, mais dans ce cas, on observait le plus important regroupement de travailleurs pauvres dans le groupe d'âge de 25 à 34 ans.

Une des grandes différences entre les familles de travailleurs pauvres et les familles non pauvres est que ces dernières ont plus de chances de comprendre au moins deux salariés adultes. La moitié des familles non pauvres, mais moins du tiers des familles de salariés pauvres, comptaient deux salariés ou plus en 1986.

Tableau 6.3
Répartition en pourcentage des couples de travailleurs pauvres avec enfants et des couples non pauvres avec enfants, selon des caractéristiques choisies, 1986 — Définition de Statistique Canada

	Travailleurs pauvres	Non-pauvres
Total des ménages	156 140	2 565 520
Caractéristiques	100,0%	100,0%
Province		
Terre-Neuve	2,7	2,4
Île-du-Prince-Édouard	0,6	0,5
Nouvelle-Écosse	2,5	3,5
Nouveau-Brunswick	2,3	2,8
Québec	25,8	26,4
Ontario	29,5	37,0
Manitoba	8,1	3,8
Saskatchewan	8,1	3,7
Alberta	10,5	9,5
Colombie-Britannique	9,7	10,3
Âge du chef		
Moins de 25 ans	3,8	2,2
25 à 34 ans	39,3	30,8
35 à 44 ans	36,3	45,1
45 à 54 ans	15,1	18,3
55 à 64 ans	5,4	3,5
Degré d'instruction		
0 à 8 ans	17,7	11,3
Ét. sec. partielles	57,3	46,7
Ét. post-sec. partielles	9,6	8,3
Certificat/diplôme	7,1	14,6
Diplôme univ.	8,4	19,0
Nombre de salariés		
Aucun	0,0	2,5
Une personne	62,7	40,2
Deux personnes ou plus	37,3	57,3
Nb. moyen d'enfants	2,20	1,85

Source : Voir le tableau 5.2.

Entre 1973 et 1986, les changements suivants sont survenus dans la composition du groupe des travailleurs pauvres (cette information n'est pas présentée sous forme de tableau) : la proportion des couples avec enfants a diminué et celle des familles monoparentales a augmenté; la répartition des travailleurs pauvres a augmenté dans les Prairies et elle a diminué au Québec et dans les provinces de l'Atlantique; enfin,

Tableau 6.4
Comparaison des couples non âgés, pauvres et non pauvres, selon le nombre de salariés, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada

	1973		1979		1986	
Nombre de salariés	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres
Aucun	30,1	2,6	31,1	2,9	38,0	4,9
Un	54,5	60,3	49,7	47,3	43,9	37,5
deux	15,4	37,2	19,2	49,8	18,1	57,6
	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Voir le tableau 5.2.

la proportion des familles de travailleurs pauvres où deux personnes touchent un revenu a augmenté.

Le tableau 6.3 illustre la situation des quelque 60 pour cent de familles de travailleurs pauvres, qui sont des couples avec des enfants à charge. Il indique que les couples de travailleurs pauvres ont tendance à être soit plus jeunes ou soit plus vieux que les couples non pauvres et sont sous-représentés parmi les personnes d'âge mûr. Comme groupe, ils ont un degré d'instruction considérablement moins élevé que les non pauvres. Ils tendent également à avoir plus d'enfants que les familles non pauvres et ont une plus grande probabilité de ne compter qu'un seul salarié. En outre, ils sont sur-représentés dans les provinces des Prairies.

Tableau 6.5
Situation d'emploi des femmes de familles pauvres et non pauvres comprenant deux adultes, 1973, 1979, et 1986 — Définition de Statistique Canada

	Emploi des femmes					
	Familles pauvres			Familles non pauvres		
Emploi du mari	À plein temps	À temps partiel	Sans emploi	À plein temps	À temps partiel	Sans emploi
	(pour cent)					
1973						
À plein temps	6,0	12,0	30,?	19,8	22,1	41,7
À temps partiel	0,8	8,2	23,2	3,2	4,6	6,7
Sans emploi	0,5	2,5	16,6	0,4	0,2	1,2
Total : femmes	7,3	22,7	70,0	23,4	26,9	49,6
1979						
À plein temps	7,8	12,1	23,0	26,2	25,5	30,4
À temps partiel	1,8	10,9	23,0	4,5	5,6	5,2
Sans emploi	1,5	2,5	17,4	0,8	0,4	1,5
Total : femmes	11,1	25,5	63,4	31,5	31,5	37,1
1986						
À plein temps	6,4	11,2	19,5	31,6	25,9	21,3
À temps partiel	2,9	12,7	19,1	5,9	6,2	4,3
Sans emploi	1,3	4,2	22,8	1,2	0,9	2,8
Total : femmes	10,6	28,1	61,4	38,7	33,0	28,4

Source : Voir le tableau 5.2.

Nombre de personnes gagnant un revenu et pauvreté

La présente section étudie les liens entre d'une part le nombre de salariés dans une famille et d'autre part le revenu et la pauvreté. Notre définition des expressions «personnes gagnant un revenu» et «salarié» ne concerne que les personnes ayant travaillé (à temps plein ou à temps partiel) pendant 26 semaines ou plus au cours de l'année; elle exclut les enfants à charge.

Le tableau 6.4 révèle l'importance grandissante du nombre de salariés en tant que caractéristique qui départage les couples pauvres et non pauvres de moins de 65 ans. En 1986, 57,6 pour cent des couples non pauvres comptaient deux salariés, pour 18,1 pour cent seulement des couples pauvres. En outre, bien que la proportion des couples à revenu unique ait diminué chez tous les couples, pauvres et non pauvres, entre 1973 et 1986, cette diminution, pour les couples pauvres, a été largement compensée par l'augmentation de la proportion des couples sans revenu; pour les couples non pauvres, cette diminution a été généreusement compensée par l'augmentation de la proportion des ménages à double revenu. Il apparaît donc clairement que les risques pour un couple d'être pauvre sont considérablement moindres si ses deux membres parviennent à trouver un emploi et à le garder.

Le tableau 6.5 renforce le bien-fondé de cette conclusion. Il présente toutes les combinaisons possibles d'emplois pour les ménages de deux adultes et illustre comment la proportion des ménages, associée avec chaque combinaison, a évolué au cours des années. Par exemple, les trois premiers chiffres de la première rangée révèlent qu'en 1973, 6 pour cent de tous les couples pauvres comptaient deux salariés travaillant à plein temps; 12 pour cent comptaient un homme travaillant à plein temps et une femme travaillant à temps partiel; 30 pour cent comptaient un homme avec un emploi à plein temps et une femme sans emploi : ceci représentait la structure d'emploi la plus courante chez les couples pauvres en 1973. Le dernier chiffre de chaque colonne pour chaque année correspond à la situation d'emploi des conjointes en regard du type d'emploi mentionné dans la colonne; la somme de chaque ensemble de trois colonnes est égale à 100 pour cent.

L'étude de ce tableau permet de faire un certain nombre d'observations intéressantes :

1. La proportion des couples pauvres sans emploi en 1986 était huit fois supérieure à la proportion des couples non pauvres sans emploi. Néanmoins, seulement le quart des couples pauvres étaient sans emploi.

2. Entre 1973 et 1986, il était plus fréquent pour les deux conjoints de couples non pauvres que pour ceux de couples pauvres d'avoir un emploi à plein temps. En outre, la proportion de couples non pauvres dans cette catégorie d'emploi a

grimpé de 60 pour cent durant cette période, tandis que celle des couples pauvres est demeurée faible et stable.

3. En 1986, on observait deux fois plus fréquemment chez les couples non pauvres que chez les couples pauvres, la situation du mari avec un emploi à plein temps et de la femme avec un emploi à temps partiel. De plus, durant la période à l'étude, on constate cette pratique d'emploi de plus en plus fréquemment chez les non pauvres, alors que le contraire s'est produit chez les couples pauvres.

4. La proportion de femmes avec un emploi à plein temps ou à temps partiel a augmenté pendant la période à l'étude chez tous les couples, pauvres et non pauvres, mais elle a progressé plus rapidement chez les non pauvres. En 1986, 71,7 pour cent des femmes de familles non pauvres avaient un travail, comparativement à seulement 38,7 pour cent des femmes de familles pauvres.

5. En 1973, la moitié des conjointes des familles non pauvres étaient sans emploi; en 1986, par contre, on n'y compte plus que le quart de ces femmes. Dans les familles pauvres, cependant, la proportion des conjointes sans emploi était de 70 pour cent en 1973 et elle n'a diminué que de 8,6 points de pourcentage entre 1973 et 1986.

6. Chez tous les ménages, pauvres et non pauvres, un plus grand nombre de conjointes sont allées sur le marché du travail pendant la période à l'étude; ce fut le contraire pour les hommes. Les deux tendances ont été plus marquées chez les ménages non pauvres que chez les pauvres.

Il est évident qu'il existe une différence substantielle quant à la situation d'emploi entre les femmes de familles pauvres et celles de familles non pauvres. Cette différence, déjà évidente en 1973, s'est considérablement accentuée en 1986.

Regard neuf sur l'écart de pauvreté

En 1986, les familles canadiennes tiraient presque 80 pour cent de leur revenu d'un ou plusieurs salaires, tandis que 10 pour cent du revenu restant provenait de transferts du gouvernement, 6 pour cent de placements et 3 pour cent d'autres sources.

Dans le cinquième chapitre, nous avons mesuré l'écart de pauvreté selon la définition du faible revenu établie par Statistique Canada, définition qui tient compte de toutes les formes de revenus provenant de sources privées et publiques. L'écart qui retient maintenant notre attention est celui qui se produirait si on ne disposait que d'un revenu de nature privée, ou «de marché», en d'autres mots, si les transferts gouvernementaux n'existaient pas. Le but de cet exercice est de faire la distinction entre les effets produits par le revenu de marché sur l'écart de pauvreté au cours des années et les effets produits par des transferts du gouvernement. Dans le chapitre précédent, nous avons observé

que l'écart global s'était accentué d'environ 1,7 milliard de dollars (en dollars de 1986) entre 1973 et 1986, et que l'écart pour la population pauvre de moins de 65 ans avait grimpé de 2,1 millards de dollars. Pourquoi cet élargissement de l'écart ? Est-il attribuable au déclin des revenus de salaires (et des autres sources plus modestes de revenus provenant du marché) ou au déclin des transferts du gouvernement ?

Le tableau 6.6 aborde cette question. Il indique quel aurait été l'écart de pauvreté entre 1973 et 1986, si les transferts du gouvernement n'avaient pas existé et que tous les Canadiens avaient été obligés de tirer leur subsistance du seul revenu assuré par le marché. Le tableau laisse supposer qu'aucune modification n'a été apportée au système pour compenser l'absence des transferts gouvernementaux. Cette hypothèse manque évidemment de réalisme, mais, après tout, il est impossible de prévoir comment le revenu provenant du marché aurait évolué en l'absence de transferts du gouvernement. Néanmoins, même si les montants en dollars que le tableau attribue aux seuils ne sont peut-être pas entièrement exacts, le tableau lui-même est sans doute d'une grande exactitude quant à l'identification des grandes tendances.

Le tableau révèle en effet que si la population n'avait tiré de revenu que du marché entre 1973 et 1986, l'écart de pauvreté aurait presque doublé au cours de cette période. Non seulement un plus grand nombre de personnes auraient-elles été affectées par l'écart causé par le revenu du marché, mais en moyenne elles se seraient retrouvées sous le seuil de la pauvreté. En comparant le tableau 6.6 au tableau 5.10 (qui illustrait l'évolution de l'écart de pauvreté calculé en

Tableau 6.6
Écart du revenu entre les seuils du revenu de marché et les seuils de faible revenu de Statistique Canada, 1973, 1979, et 1986 (en dollars de 1986)

	1973	1979	1986
Ensemble des ménages			
Écart global (en millions)	14 180 $	19 680 $	26 000 $
Moyenne	6 975 $	6 817 $	8 223 $
Nombre (en milliers)	2 033	2 887	3 162
Chef de plus de 65 ans			
Écart global (en millions)	5 840 $	8 200 $	10 000 $
Moyenne	7 087 $	6 544 $	8 177 $
Nombre (en milliers)	824	1 253	1 223
Chef de moins de 65 ans			
Écart global (en millions)	8 340 $	11 480 $	16 000 $
Moyenne	6 898 $	7 025 $	8 252 $
Nombre (en milliers)	1 209	1 634	1 939

Source : Voir le tableau 5.2.

fonction du revenu global pour la période de 1973 à 1986), on constate facilement que le revenu provenant du seul marché du travail a tristement produit une pauvreté criante. L'écart total relatif au revenu global s'est beaucoup moins élargi que l'écart total basé sur le revenu tiré du marché entre 1973 et 1979, et il a même diminué après 1979. En outre, l'écart moyen n'a pas bougé du tout; il était en effet presque identique en 1986 et en 1973. Dans le dernier chapitre, nous reprendrons cette comparaison afin de l'examiner plus en détail.

Pour l'instant, nous nous bornons à conclure que la stabilité relative affichée au cours des années par l'écart établi selon le revenu global est uniquement attribuable au fait que les transferts du gouvernement ont compensé la détérioration de la situation des ménages engendrée par le revenu de marché.

7

Les «presque pauvres»

Compte tenu de la distribution probable du revenu dans la plupart des pays industrialisés, il est trompeur de concevoir la misère comme un phénomène qui s'effacerait brusquement dès qu'on atteint un certain seuil de revenu. Juste au-dessus de tout seuil de pauvreté, existe une tranche de revenu qui englobe les presque pauvres ou «gagne-petit». Il s'agit d'un groupe dont le niveau de vie s'apparente à celui des pauvres et diffère largement de celui des ménages typiques (ou à revenu moyen).

Le présent chapitre, qui est consacré aux «presque pauvres», examine les ménages dont le revenu ne dépasse que de 10 et 20 pour cent les seuils de faible revenu établis par Statistique Canada.

Le tableau 7.1 révèle que le gain supplémentaire procuré par un revenu équivalent à 110 pour cent du seuil de pauvreté correspond à peine au coût quotidien d'un billet d'autobus ou de métro pour chaque membre d'un ménage, ce qui n'est pas suffisant pour permettre une différence de style de vie. Les

Tableau 7.1
Revenus des ménages de presque pauvres équivalant à 110 pour cent du seuil de pauvreté, 1989

Type de ménage	Seuil de pauvreté	Revenu supplémentaire
Personne seule, Victoria	11 788 $	3,23 $/jour
Couple, Charlottetown	15 602 $	4,27 $/jour = 2,14 $/jour/personne
Famille de 4 personnes, Montréal	26 619 $	7,29 $/jour = 1,82 $/jour/personne
Famille de 6 personnes, Toronto	31 568 $	8,65 $/jour = 1,44 $/jour/personne

Source : Calculs faits par les auteurs.

Graphique 7-1

Répartition du revenu des familles canadiennes, 1986

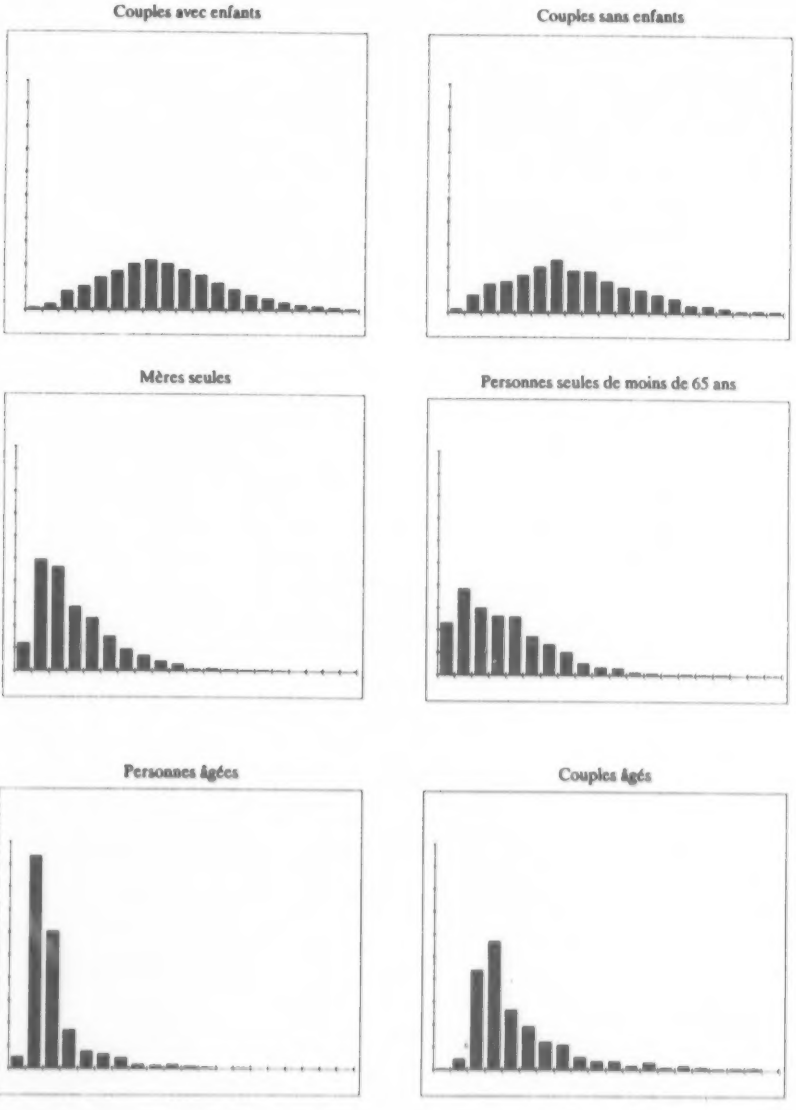

ménages qui font partie de cette tranche de revenu sont tout aussi pauvres, à toutes fins utiles, que ceux qui sont classés dans la catégorie des pauvres, selon la définition de la pauvreté établie par Statistique Canada.

Qui sont les «presque pauvres» ?

La répartition du revenu des ménages canadiens tend à suivre un modèle statistique normal : la courbe «en cloche» bien connue. La raison en est qu'au Canada, comme dans la plupart des pays industrialisés, la majorité des ménages appartiennent à la classe moyenne. Dans les régions du monde moins industrialisées, il arrive que la population se répartisse de façon plus ou moins nette en deux groupes distincts : les pauvres et les nantis. On ne saurait faire une distinction précise entre les pauvres et les non-pauvres au Canada, car la répartition du revenu se fait de façon quasi-ininterrompue. De plus, la difficulté réside dans le fait que la répartition du revenu pour l'ensemble des ménages dissimule d'importantes différences entre les types de ménages. Pour établir qui sont les pauvres, et partant, les presque pauvres, il est donc nécessaire d'examiner la répartition du revenu pour chaque type de ménage. Comme l'illustre le graphique 7-1, les types de ménages qui comprennent un nombre important de ménages formés de gagne-petit tendent à présenter une courbe de répartition du revenu qui s'élève brusquement lorsqu'elle représente les niveaux de faible revenu (pour les quatre groupes du bas en particulier).

Graphique 7-2 **Répartition cumulative des ménages selon le revenu, en pourcentage du seuil de pauvreté, 1986**

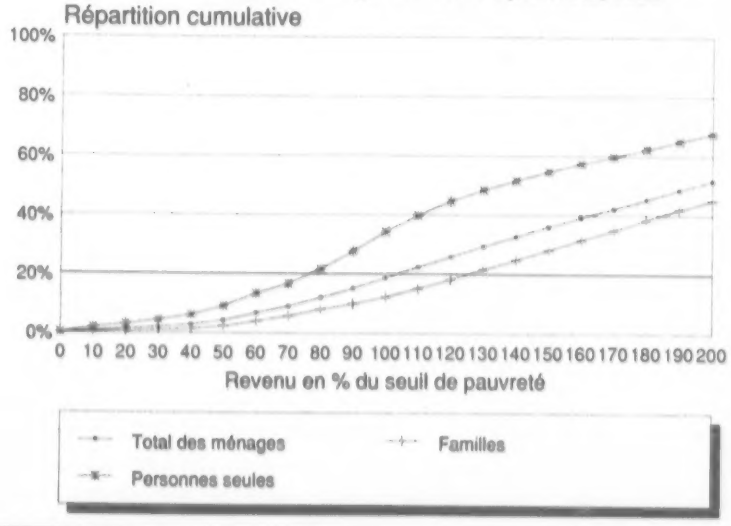

Source : Voir le tableau 5.2.

Dans les graphiques illustrant la répartition des ménages, l'élément «revenu» occupe habituellement l'axe horizontal. Cependant, comme les seuils de pauvreté varient selon la taille et le lieu de résidence des ménages, et pas seulement selon leur revenu, il est utile lorsqu'on analyse la situation des gagne-petit d'illustrer le revenu de chaque ménage par rapport au seuil de pauvreté pour son type de ménage. Le graphique 7-2 indique la répartition cumulative pour les deux types de base de ménages (les familles et les personnes seules) et pour l'ensemble des ménages. L'axe horizontal représente le revenu des ménages en pourcentage du seuil de pauvreté pertinent. Les valeurs inférieures à 100 pour cent correspondent aux ménages pauvres, tandis que les valeurs supérieures à ce pourcentage désignent les ménages «presque pauvres». Étant donné que la définition du terme «presque pauvres» ne fait pas l'unanimité, nous faisons une distinction entre deux niveaux de personnes «presque pauvres» : ceux qui se situent entre 100 et 110 pour cent et ceux qui vont de 100 à 120 pour cent du seuil de pauvreté. L'axe vertical représente en pourcentage la répartition cumulative des ménages. Les courbes indiquent la proportion des ménages qui dans chaque type, touchent un revenu inférieur à un pourcentage donné du seuil de pauvreté. Le tableau 7.2 présente le pourcentage de pauvres et de «presque pauvres» pour chaque type de ménages. Le graphique 7-3 présente des courbes relatives à plusieurs types de ménages qui comprennent une proportion importante de pauvres ou de «presque pauvres», et le graphique 7-4 illustre les répercussions du nombre de salariés par ménage sur la pauvreté et la «presque pauvreté».

Mères seules

La courbe représentant les mères seules, au graphique 7-3, illustre clairement leur taux de pauvreté élevé en 1986, soit 56 pour cent. Compte tenu du nombre élevé de mères seules qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté, relativement peu d'entre elles touchaient un revenu situé entre 100 et 120 pour cent du seuil de pauvreté. Comme l'indique le graphique 7-4, presque 90 pour cent des mères seules sans revenu (c'est-à-dire, selon notre définition, qui avaient travaillé moins de 26 semaines) étaient pauvres en 1986. On présume que la majorité de ces personnes vivaient largement de l'aide sociale. La situation des mères seules ayant travaillé au moins 26 semaines était plus favorable, bien qu'elle soit demeurée pire que celle des autres types de ménages : 27 pour cent de ces personnes étaient en effet pauvres, et 12 pour cent appartenaient au groupe des gagne-petit.

Personnes âgées

Le tableau 7.2 révèle qu'en 1986, les personnes âgées seules présentaient un taux de pauvreté élevé (43 pour cent) et un taux de «presque pauvreté» élevé (21 pour cent). Environ les deux tiers des personnes âgées seules vivaient dans une situation précaire quant au revenu. La plupart des personnes âgées tiraient la majeure partie de leurs revenus des programmes d'indemnisation gouver-

nementaux, notamment la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Le revenu global fourni par ces programmes explique la concentration du revenu des personnes âgées autour du seuil de pauvreté.

Couples âgés

Les couples âgés présentent un seuil de pauvreté relativement faible en 1986, soit 8 pour cent. La faiblesse de ce taux tient largement au fait que les couples admissibles aux prestations de sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti avaient pratiquement l'assurance de toucher un revenu supérieur au seuil de pauvreté. Cela ne signifie pas, cependant, que le revenu des couples âgés soit généreux, étant donné qu'une proportion élevée d'entre eux —15 pour cent en 1986— vivent juste au-dessus du seuil de la pauvreté. En outre, le décès de l'un des conjoints prive le survivant, habituellement la femme, d'une large part du revenu.

Personnes seules

Le taux de pauvreté des personnes seules non âgées s'établissait à 31 pour cent en 1986. Ce chiffre est considérablement moins élevé que celui des personnes âgées seules, mais il est néanmoins largement supérieur à celui de l'ensemble des ménages. Dans cette catégorie, le nombre de gagne-petit était cependant relativement faible, environ 6 pour cent.

Couples avec enfants

C'est une erreur de traiter les ménages de ce type comme un groupe homogène. Chez les couples avec enfants, les taux de pauvreté et de «presque pauvreté»

Tableau 7.2
Ménages pauvres et presque pauvres, 1986

		Pourcentage pour les revenus inférieurs à :		
		seuil de pauvreté	110 % du seuil de pauvreté	120 % du seuil de pauvreté
Type de ménage	Nombre			
Tous les ménages	9 794 740	19	22	26
Couples avec enfants	2 864 500	10	13	16
Pères seuls	69 790	23	24	28
Mères seules	416 490	56	60	64
Personnes âgées	783 820	43	55	64
Couples âgés	687 990	8	15	23
Personnes seules	2 080 430	31	34	37
Couples sans enfants	1 473 490	8	10	11
Autres ménages	1 418 230	9	11	14

Source : Voir le tableau 5.2.

fluctuent largement selon le nombre de salariés dans la famille. En 1986, le taux de pauvreté était de 60 pour cent pour les couples où personne ne touchait un revenu, de 12 pour cent pour les couples qui comptaient un salarié, et de 4 pour cent pour les couples où les deux conjoints étaient salariés (voir le graphique 7-4). Lorsque nous incluons les gagne-petit, ces pourcentages s'élèvent respectivement à 75, 20 et 8 pour cent.

Graphique 7-3 **Répartition cumulative des types de familles selon le revenu, en pourcentage du seuil de pauvreté, 1986**

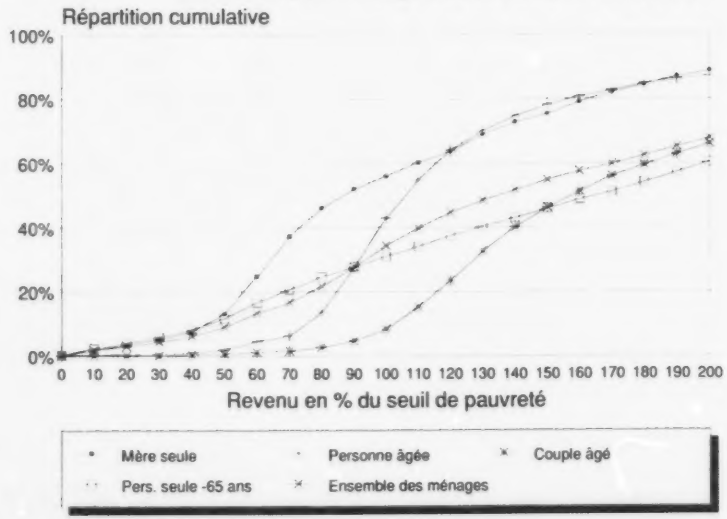

Source : Voir le tableau 5.2.

Graphique 7-4

Répartition cumulative des familles selon le nombre de salariés et selon le revenu, en pourcentage du seuil de pauvreté, 1986

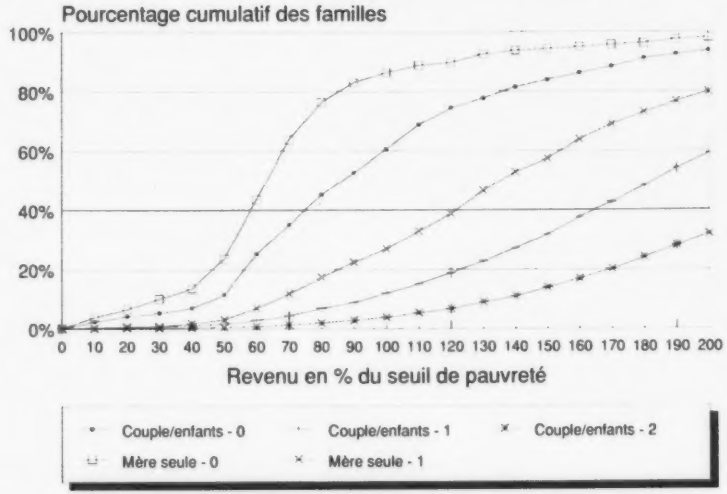

Le graphique illustre la répartition du revenu selon le type de famille et le nombre des salariés, p. ex. Couple/enfants - 0 indique un couple avec des enfants et aucun salarié.

Source : Voir le tableau 5.2.

8

Répartition du revenu au Canada

Le tableau 8.1 présente la répartition du revenu global au Canada, par quintiles, en 1973, 1979 et 1986. Comme le tableau l'indique clairement, cette répartition a considérablement résisté au changement au fil des ans. Il est intéressant de noter qu'elle est restée constamment inégale pour les familles, les personnes seules et les ménages. Dans les catégories «ensemble des ménages» et «personnes seules», les quintiles supérieurs ont touché, en 1986, un revenu environ neuf fois supérieur à celui des quintiles inférieurs. La répartition pour les familles était légèrement plus avantageuse : dans ce cas, le quintile supérieur a touché un revenu environ six fois plus important que celui du quintile inférieur.

Il importe de noter que le revenu global des ménages au Canada, en 1986, était de 330 milliards de dollars. Cela explique que chaque point de pourcentage entre les quintiles de 1986, pour l'ensemble des ménages, représente un montant considérable, soit 3,3 milliards de dollars. Le revenu des familles

Tableau 8.1
Répartition du revenu global en quintiles, 1973, 1979 et 1986

	Familles			Personnes seules			Ensemble des ménages		
	1973	1979	1986	1973	1979	1986	1973	1979	1986
					(pour cent)				
Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Inférieur	6,1	6,1	6,4	3,2	4,6	5,2	3,9	4,2	4,7
Deuxième	12,9	13,0	12,4	8,6	8,9	10,4	10,7	10,6	10,4
Intermédiaire	18,1	18,4	17,9	15,2	15,8	15,3	17,6	17,6	17,0
Quatrième	23,9	24,3	24,0	24,9	25,1	24,4	25,1	25,3	24,9
Supérieur	38,9	38,3	39,3	48,1	45,6	44,7	42,7	42,3	43,1

Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1987.*

représentait environ 280 milliards de dollars dans le revenu global de 1986. Ainsi, dans les quintiles des familles, un point de pourcentage du revenu correspond à 2,8 milliards de dollars.

Ce sont les personnes seules qui ont le plus progressé quant à l'égalité du revenu entre 1973 et 1986. Le quintile inférieur a gagné 2 points additionnels de revenu et le deuxième quintile, 1,8 point, tandis que le quintile supérieur a perdu 3,4 points. Étant donné qu'une proportion élevée de personnes seules sont âgées, on peut déduire que l'enrichissement graduel du Régime de pensions du Canada explique, dans une large mesure, l'amélioration de la situation des personnes comprises dans les deux quintiles inférieurs.

La répartition du revenu des familles s'est égalisée entre 1973 et 1979, mais elle a affiché une plus grande irrégularité entre 1979 et 1986. Afin d'examiner plus en détail la répartition du revenu des familles plus en détail, nous avons réparti les quintiles en trois groupes : le groupe inférieur (quintiles 1 et 2), le groupe intermédiaire (quintile 3) et le groupe supérieur (quintiles 4 et 5). À titre de référence, il convient de noter qu'en 1986, le revenu de la famille moyenne était 41 200 $, le revenu le plus élevé du groupe inférieur (40e percentile) était 31 200 $, et le revenu minimal du groupe supérieur (60e percentile) était de 42 500 $.

Comment la répartition de ces trois groupes s'est-elle comportée entre 1979 et 1986 ? La part du revenu qui est allée au groupe inférieur a fléchi de 0,3 point de pourcentage, celle du groupe intermédiaire a diminué de 0,5 point de pourcentage et celle du groupe supérieur a augmenté de 0,7 point de pourcentage (l'augmentation devrait compenser de façon exacte, les diminutions, mais l'arrondissement des chiffres crée un léger écart). Cela signifie que les familles touchant le revenu le plus élevé ont augmenté leur part du revenu global du

Tableau 8.2
Répartition en déciles du revenu global pour 1986

Décile	Familles	Personnes seules	Ensemble des ménages
		pourcentage	
Premier (inférieur)	2,3	1,6	1,6
Deuxième	4,0	3,6	3,1
Troisième	5,5	4,8	4,4
Quatrième	6,9	5,6	6,0
Cinquième	8,2	6,8	7,6
Sixième	9,6	8,5	9,4
Septième	11,1	10,9	11,3
Huitième	12,9	13,6	13,6
Neuvième	15,5	17,4	16,8
Dixième (supérieur)	23,9	27,2	26,3
	100,0%	**100,0%**	**100,0%**

Source : Voir le tableau 5.2.

Canada aux dépens des familles appartenant aux groupes de revenu intermédiaire et inférieur. La valeur totale de cette nouvelle répartition était d'environ 2,1 milliards de dollars.

Le tableau 8.2 analyse de façon plus détaillée la répartition du revenu en divisant le nombre total des ménages en déciles, c'est-à-dire en dix segments égaux plutôt que cinq (deux déciles pouvant être combinés pour obtenir le quintile correspondant). Il est malheureux, cependant, que la méthode utilisée autrefois par Statistique Canada pour préserver la confidentialité des données de ses enquêtes ne permette pas d'obtenir une répartition précise par déciles pour 1973 et 1979.

Les déciles du tableau 8.2 révèlent que la répartition du revenu en quintiles, pour 1986, était caractérisée par une inégalité marquée, c'est-à-dire par l'absence d'un revenu homogène. Ainsi, dans le quintile inférieur de l'ensemble des ménages, le premier décile ne correspond qu'au tiers de la proportion de 4,7 pour cent du revenu total qui est allé au quintile inférieur, tandis que le deuxième correspond aux deux tiers. Cette répartition de un tiers/deux tiers du revenu en quintiles s'appliquait également au quintile supérieur : le revenu moyen des ménages dans le neuvième décile était 62 000 $ en 1986, tandis que pour le dixième décile, la moyenne s'établissait à 96 000 $. On observe une meilleure homogénéité dans le quintile intermédiaire. Le revenu se répartit dans une proportion de 44 pour cent et de 56 pour cent entre les cinquième et sixième déciles, dans lesquels le revenu moyen s'établissait respectivement à 33 200 $ et 39 100 $.

Tableau 8.3
Répartition en déciles du revenu total et du revenu de placements, 1986 — Population de moins de 65 ans seulement

Décile	Familles	Personnes seules	Ensemble des ménages
		pourcentage	
Premier (inférieur)	0,4	0,1	0,1
Deuxième	3,0	0,7	1,9
Troisième	5,2	2,7	4,1
Quatrième	6,9	4,9	6,1
Cinquième	8,5	7,3	8,0
Sixième	10,1	9,7	9,8
Septième	11,6	12,2	11,8
Huitième	13,5	15,1	14,1
Neuvième	16,2	18,8	17,2
Dixième (supérieur)	24,8	28,7	26,9
	100,0%	**100,0%**	**100,0%**

Source : Voir le tableau 5.2.

Le tableau 8.3 illustre la répartition du revenu entièrement issu du marché, selon la définition de ce revenu établie dans le sixième chapitre. Le tableau ne s'intéresse qu'à la population non âgée, et ne tient pas compte du revenu provenant des régimes privés de retraite. (Comme peu de personnes non âgées touchent une pension versée par un régime privé, cette omission est négligeable.) Étant donné que ce tableau ne traite que d'une partie de la population, on ne peut établir qu'une vague comparaison entre ses conclusions et celles du tableau 8.2. En outre, comme nous l'avons signalé dans le sixième chapitre, il est peu probable que la répartition du revenu serait exactement la même dans l'hypothèse où les paiements de transferts du gouvernement actuels n'existeraient pas.

Malgré ces réserves, cependant, les données du tableau 8.3, toutes inégales soient-elles, indiquent clairement que la répartition du revenu au Canada présente une inégalité encore plus grande lorsque les comptes rendus comptables ne tiennent pas compte des paiements de transfert du gouvernement. De fait, si ces paiements étaient supprimés, les ménages du décile inférieur ne disposeraient pratiquement d'aucun revenu pour assurer leur subsistance.

9

Répartition des prestations du système de sécurité du revenu du Canada

Le neuvième chapitre trace un tableau précis des catégories de revenu auxquelles profite davantage le système de sécurité du revenu du Canada. Il examine la répartition de l'ensemble des prestations, ainsi que la répartition par déciles des prestations offertes dans le cadre des programmes suivants :

- l'aide sociale;
- l'assurance-chômage (A.-C.);
- le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ);
- la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les allocations au conjoint (SV/SRG/AC);
- les allocations familiales.

Exception faite de l'aide sociale, du supplément de revenu garanti et des allocations au conjoint, les programmes mentionnés ci-dessus n'ont pas été établis pour venir en aide aux pauvres. L'objet de l'assurance-chômage, du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec est de garantir un revenu, indépendamment du niveau de revenu. Les prestations de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales sont des prestations universelles, ou démo-subventions; elles n'ont pas de rapport avec les besoins d'ordre économique. Malgré cela, un certain nombre de ces programmes ont pour effet de faire passer des fonds des ménages à revenu moyen et élevé dans les ménages à faible revenu. Ainsi, les prestations de sécurité de la vieillesse visent les personnes âgées en tant que groupe, mais comme les personnes âgées ont,

comme groupe, des revenus inférieurs à la moyenne, le programme sert à redistribuer le revenu vers la base et profite ainsi aux pauvres. Si les différents programmes de transfert du gouvernement n'existaient pas, les ménages dépendraient entièrement d'un revenu provenant du marché, soit le salaire, les régimes privés de retraite et le revenu de placement. Comme nous l'avons déjà vu, la répartition de ce revenu du marché favorise les ménages qui touchent un revenu supérieur à la moyenne.

Il serait exagéré de reprocher aux programmes de ne pas profiter aux ménages à faible revenu si cela n'est pas leur objet. On peut néanmoins se demander dans quelle mesure les différents programmes de transfert viennent effectivement en aide aux pauvres, que cela soit voulu ou non. À l'exception du crédit d'impôt pour enfants, notre analyse n'englobe pas les prestations versées en vertu de dispositions fiscales comme le programme de régime enregistré d'épargne retraite (REER), les crédits d'impôt pour dividendes et l'exemption pour gains en capital. La part du lion, pour ce qui est de ces prestations, revient aux Canadiens nantis.

Le tableau 9.1 indique les dépenses totales faites en 1986 dans le cadre de chaque programme, la proportion de ces dépenses qui est allée aux ménages

Tableau 9.1
Effets distributifs des programmes de transfert du gouvernement, 1986

	millions de $	Proportion des transferts : Destinée aux pauvres	Servant à réduire l'écart de pauvreté
Assurance sociale			
Assurance-chômage	8 011	11,5%	20,3%
RPC/RRQ	6 345	12,1	23,8
Démo-subventions			
SV/SRG/AC	11 929	23,8	48,1
Allocations familiales	2 633	16,5	17,4
Soutien social			
Aide social	4 835	63,7	71,5
Total partiel — transferts	**33 753**	**23,8**	**37,9**

Source : Voir le tableau 5.2.

pauvres et celle qui a servi à réduire l'écart de pauvreté. La différence entre les deux proportions est attribuable au fait que bon nombre de ménages qui auraient été pauvres s'ils n'avaient pas bénéficié des transferts, ont échappé à la pauvreté précisément parce qu'ils les ont reçus. Ainsi, la part des dépenses de transferts qui sert à rétrécir l'écart de pauvreté excède toujours celle qui va aux personnes considérées comme pauvres sur la base du revenu dont elles disposent après avoir touché les prestations des programmes de transfert.

Comme le tableau l'indique, 20 pour cent des dépenses faites au titre de l'assurance-chômage, et 24 pour cent des prestations du RPC et RRQ ont servi à atténuer la pauvreté en 1986. Le tableau combine les données sur la sécurité de la vieillesse, qui est une démo-subvention, avec celles du supplément de revenu garanti et des allocations au conjoint, programmes assujettis à une évaluation du revenu. L'enquête annuelle de Statistique Canada ne fournit pas

Graphique 9-1 **Répartition cumulative du revenu selon la source, pour l'ensemble des ménages, 1986**

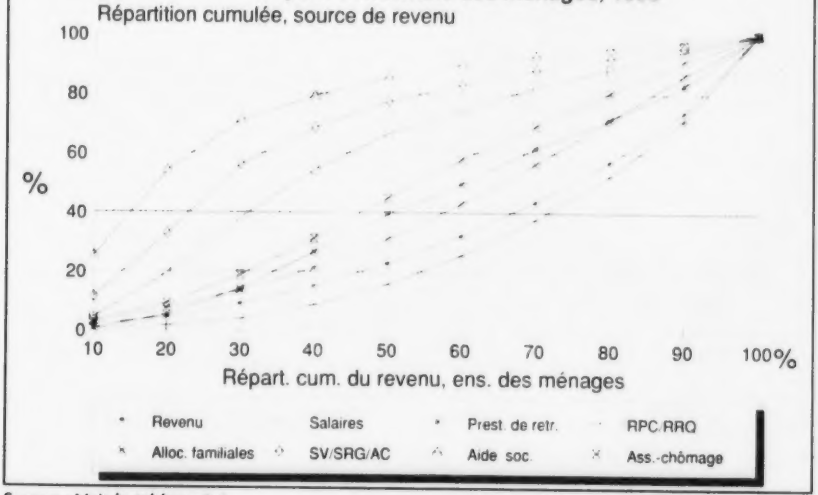

Source : Voir le tableau 5.2.

de données distinctes relativement aux prestations de cette nature versées aux personnes âgées. Étant donné que ces programmes visent les personnes âgées, dont le revenu est habituellement faible, il n'est pas étonnant que 48,1 pour cent des dépenses aient servi à combattre la pauvreté. Les allocations familiales n'ont que de faibles répercussions sur la pauvreté.

En 1986, environ 72 pour cent des dépenses faites au titre de l'aide sociale étaient destinées à atténuer le degré de pauvreté. La raison pour laquelle ce chiffre n'est pas plus élevé, comme on pourrait s'y attendre, est que certains ménages bénéficient de l'aide sociale pendant une partie de l'année et touchent, pendant le reste de l'année, un revenu suffisant pour échapper à la pauvreté.

Tableau 9.2
Répartition des prestations des programmes publics de sécurité du revenu, selon le revenu en déciles, pour l'ensemble des ménages, 1986

	RPC/RRQ	Allocations familiales	SV/SRG/AC	Aide sociale	Ass.-chômage
Total dépenses (en millions)	6 300 $	2 600 $	11 900 $	4 800 $	8 000 $
Décile			pourcentage		
Premier (inférieur)	4,4	2,6	11,3	25,3	3,2
Deuxième	14,9	5,0	21,6	29,0	5,9
Troisième	18,8	6,0	23,3	16,8	9,6
Quatrième	16,2	7,6	12,5	8,2	12,4
Cinquième	12,2	9,8	8,6	6,3	13,6
Sixième	8,0	11,9	5,7	4,4	13,0
Septième	7,7	13,5	5,0	2,8	11,3
Huitième	6,4	15,0	4,2	2,7	11,4
Neuvième	5,9	15,1	3,5	2,3	10,8
Dixième (supérieur)	5,5	13,5	4,1	2,2	8,7
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Voir le tableau 5.2.

Le graphique 9-1 analyse la répartition cumulée des dépenses faites dans le cadre des programmes publics, selon les données du tableau 9.2. L'axe horizontal indique le revenu des ménages en déciles. L'axe vertical indique la proportion cumulée du revenu qui est allée aux ménages dans les différents déciles. Le graphique révèle que les 40 pour cent des ménages les plus pauvres ont reçu environ :

- 9 pour cent en salaire;
- 15 pour cent en revenu total;
- 21 pour cent en allocations familiales;
- 27 pour cent en prestations et rentes de retraite privées;
- 31 pour cent en prestations d'assurance-chômage;
- 54 pour cent en prestations du RPC et du RRQ;
- 69 pour cent en prestations de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et des allocations au conjoint; et
- 79 pour cent en prestations d'aide sociale.

L'analyse que fait le tableau 9.2 de la répartition des paiements de transfert dans l'ensemble des ménages donne un aperçu général de la façon dont les transferts servent à combattre la pauvreté. L'analyse ne tient pas compte, cependant, de la cible de chaque programme : la plupart des programmes de sécurité du revenu ne visent pas l'ensemble des ménages, mais certains types particuliers de ménages. Par exemple, le tableau indique qu'en 1986, seulement 21,2 pour cent des dépenses engagées au titre des allocations familiales sont allées aux ménages des quatre premiers déciles. Nous pouvons en déduire que les allocations familiales représentent un moyen médiocre de contrer la pauvreté. En réalité, nous ne devrions pas nous attendre à ce qu'une importante part

Graphique 9-2 Répartition cumulée du revenu selon la source, familles avec enfants, 1986

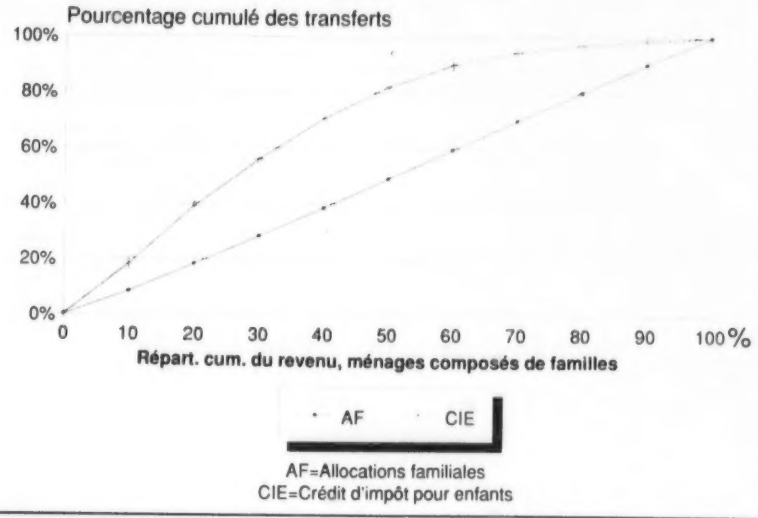

Source : Voir le tableau 5.2.

Graphique 9-3 **Répartition cumulée du revenu selon la source, pour les ménages composés de personnes âgées, 1986**

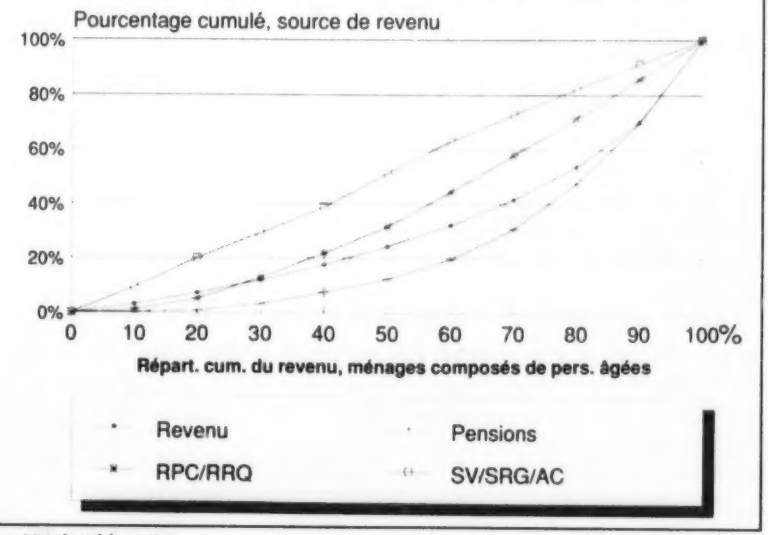

Source : Voir le tableau 5.2.

des dépenses relatives aux allocations familiales aille à ces déciles, car un nombre disproportionné des personnes de ces déciles sont âgées et n'ont pas d'enfants à charge.

Ainsi, il est évident que toute analyse de la répartition des prestations offertes dans le cadre d'un programme particulier devrait s'en tenir au segment de la population pour lequel le programme est conçu. En conséquence, le reste de ce chapitre examine l'efficacité de chaque programme contre la pauvreté en rapport uniquement de la population-cible spécifique du programme. Nous étudierons les programmes visent trois populations en particulier : les familles avec enfants, les personnes âgées et les personnes non âgées.

Les familles avec enfants

Le graphique 9.2 illustre la répartition des bénéfices offerts dans le cadre de deux programmes visant les familles avec des enfants : les allocations familiales et le crédit remboursable d'impôt pour enfants du gouvernement fédéral. Les allocations familiales sont des transferts universels et imposables, versés à toutes les familles ayant des enfants. Le crédit d'impôt pour enfants, par contre, vise les familles dont le revenu est inférieur à la moyenne.

Le graphique indique que les prestations d'allocations familiales ne sont pas redistribuées dans la population-cible : les 50 pour cent des familles pauvres ayant des enfants reçoivent environ 50 pour cent des prestations. Les allocations familiales sont imposables, cependant, et la répartition des prestations après déduction de l'impôt joue quelque peu en faveur des familles les plus démunies. Le crédit d'impôt pour enfants, par contre, est fortement réparti. Les 50 pour cent des familles les plus pauvres touchent environ 80 pour cent des bénéfices.

Les personnes âgées

La plupart des ménages de personnes âgées tirent la plus grande partie de leur revenu des prestations de retraite et des prestations de la sécurité de la vieillesse. La part de ce revenu provenant des programmes publics est vitale. Le graphique 9.3 révèle que si les personnes âgées n'avaient que les régimes de retraite privés comme source de revenu, la répartition du revenu parmi elles serait très inégale. Seulement 10 pour cent du revenu des 50 pour cent des familles les plus pauvres proviennent en effet de prestations de régimes de retraite privés et de rentes de retraite.

Malgré tout, l'effet de redistribution des programmes publics de sécurité du revenu pour les personnes âgées demeure faible. Puisque les dépenses engagées au titre de la sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et des allocations au conjoint sont largement affectées à la sécurité de la vieillesse qui est une démo-subvention, plutôt qu'au supplément de revenu garanti et aux allocations au conjoint, qui sont subordonnés au revenu, l'ensemble du programme ne favorise guère la redistribution, quoique celle-ci intervienne quelque

peu une fois l'impôt perçu. Le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec sont des programmes d'assurance à caractère contributif, qui ne sont pas conçus pour venir en aide aux pauvres. De fait, 70 pour cent des prestations vont à la tranche supérieure de 50 pour cent des ménages de personnes âgées. La situation s'aggrave pour les ménages à faible revenu du fait que la plupart des personnes âgées seules sont des femmes et que bon nombre d'entre elles ne touchent que les prestations de survivant plutôt que l'ensemble des prestations.

Les personnes non âgées

Les ménages ayant pour chef une personne de moins de 65 ans sont admissibles aux prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage. L'aide sociale soutient, dans une certaine mesure, le revenu des personnes dans le besoin, et l'assurance-chômage remplace de façon temporaire le salaire des personnes sans emploi.

Comme on peut s'y attendre, et comme le confirme le graphique 9.4, l'aide sociale est largement redistribuée. En 1986, 80 pour cent des prestations ont été versées aux 50 pour cent des ménages de personnes non âgées les plus pauvres. Quant à l'assurance-chômage, elle semble n'avoir aucun effet profond sur la répartition du revenu des ménages de personnes non âgées au Canada.

Graphique 9-4 **Répartition cumulée du revenu selon la source, pour les ménages de personnes non âgées, 1986**

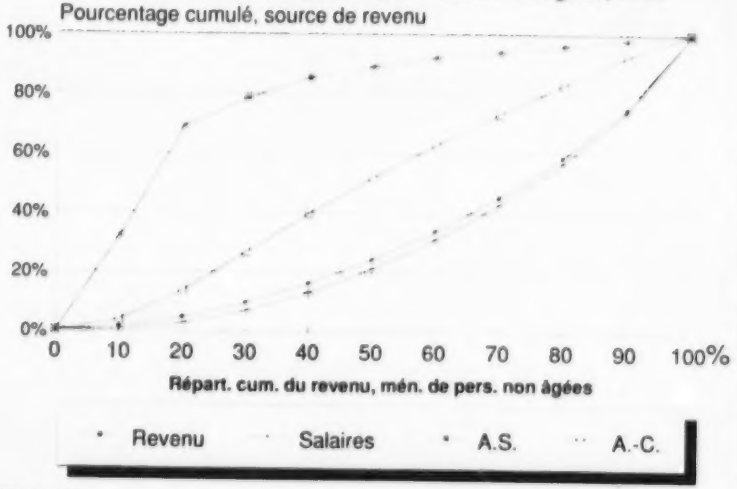

A.S. = Aide sociale
A.-C. = Assurance-chômage

Source : Voir le tableau 5.2.

10

Pauvreté et répartition du revenu au Canada et à l'étranger

On peut difficilement comparer les taux de pauvreté du Canada avec ceux d'autres pays pour deux raisons. En premier lieu, il est étonnamment rare de trouver des renseignements précis sur la pauvreté dans d'autres pays. À notre connaissance, le seul pays industrialisé qui ait défini la pauvreté de façon officielle sont les États-Unis. La plupart des autres pays ont différentes définitions officieuces — celles-ci étant établies par des organismes non gouvernementaux, des universitaires ou des organismes de pression —, mais étant donné la rareté de données fiables, ces définitions ne possèdent souvent qu'une valeur comparative douteuse. Les nombreuses estimations de la pauvreté mises au point dans d'autres pays ne font, en réalité, qu'estimer le nombre global de personnes touchant des prestations de programmes publics subordonnées au revenu. Ainsi, ces chiffres excluent toute personne déclarée inadmissible aux prestations établies en fonction du revenu, pour des raisons autres que le faible revenu (comme l'âge, le sexe ou le lieu de résidence). Fait encore plus important, ils excluent généralement les travailleurs pauvres.

Le deuxième problème, problème qui fausse la comparaison de presque tous les phénomènes à l'échelle internationale, est l'incompatilité des données et des définitions. La fiabilité des données est fluctuante, et il est peu probable que deux mesures de la pauvreté concordent précisément sur des points comme la répartition des populations en sous-groupes comparables, la définition des notions de revenu, de famille et de ménage, ainsi que le choix des années de référence. Même si chaque pays avait une seule définition officielle de la

pauvreté, resterait encore l'évidente questions : quelle définition utiliser base de comparaison entre les pays ?

Nous ne disons pas qu'il soit impossible de comparer les différentes conceptions de la pauvreté à l'échelle internationale, mais plutôt qu'en l'état actuel de nos connaissances, toute comparaison de ce genre serait quelque peu rudimentaire et à considérer avec prudence. Un groupe international de savants met actuellement au point une importante analyse comparative dans le cadre d'un travail qui a pour nom l'Étude du Luxembourg sur le revenu (ÉLR). Le compte rendu qui suit s'inspire de cette étude dans une large mesure.

Comparaison des taux de pauvreté relatifs

L'étude du Luxembourg sur le revenu examine, entre autres aspects, la répartition du revenu et les taux de pauvreté de sept pays industriels. Afin d'assurer la comparabilité des données, les responsables de l'étude utilisent une mesure de la pauvreté relative semblable à celle que le CCDS applique au Canada. Cette mesure évalue le nombre de ménages d'un pays ayant un revenu disponible (après déduction de l'impôt et en incluant les transferts) inférieur à la moitié du revenu médian disponible des ménages du pays. Les chiffres les plus récents de l'Étude du Luxembourg sur le revenu — qui datent déjà — se trouvent au tableau 10.1.

Le trait le plus frappant de ces estimations est peut-être la distinction qui existe entre les trois pays non européens et les quatre pays d'Europe. Tous les pays du premier groupe affichent des taux de pauvreté de deux chiffres, tandis que tous les pays du second groupe ont des taux à un seul chiffre. Le taux le plus élevé est celui des États-Unis; quant aux taux les plus faibles, ce sont ceux des deux pays scandinaves.

La répartition des populations par groupes d'âge modifie toutefois le classement. Pour les personnes de moins de 24 ans, comme pour l'ensemble de la population, le taux le plus élevé revient aux États-Unis, mais le Canada se classe

Tableau 10.1
Taux relatifs de pauvreté pour l'ensemble de la population de sept pays, selon l'âge

	Année	Ensemble	Moins de 24 ans	65 à 74 ans	75 ans et plus
			Pourcentage		
Canada	1981	12,1	22,7	11,2	12,1
Allemagne de l'Ouest	1981	7,2	14,5	12,7	15,2
Israël	1979	14,5	11,7	22,6	27,1
Norvège	1979	4,8	16,8	2,7	7,3
Suède	1981	5,0	17,3	0,0	0,0
Royaume-Uni	1979	8,8	11,6	16,2	22,0
États-Unis	1979	16,9	28,0	17,8	25,5

Source : Stein Ringen, *Différence et similitude : Deux études sur la répartition comparative du revenu* (Stockholm: Institut suédois de recherche sociale, 1986). Cet ouvrage s'inspire des conclusions de l'Étude du Luxembourg sur le revenu.

ici au second rang et les pays scandinaves, aux troisième et quatrième rangs. Israël et le Royaume-Uni ont les taux les plus faibles de pauvreté parmi les jeunes, mais Israël affiche le taux le plus élevé parmi les personnes âgées; son taux pour les personnes âgées est sensiblement supérieur à son taux global et à son taux pour les jeunes. Il en est de même pour le Royaume-Uni : le taux de pauvreté chez les personnes âgées est plus élevé que le taux chez les jeunes. Par contraste, la Suède a éliminé la pauvreté chez les personnes âgées. Le Canada soutient bien la comparaison des taux relativement aux personnes âgées; il se classe derrière les pays de la Scandinavie.

Graphique 10-1 **Taux internationaux de pauvreté des enfants selon le type de famille pour différentes années**

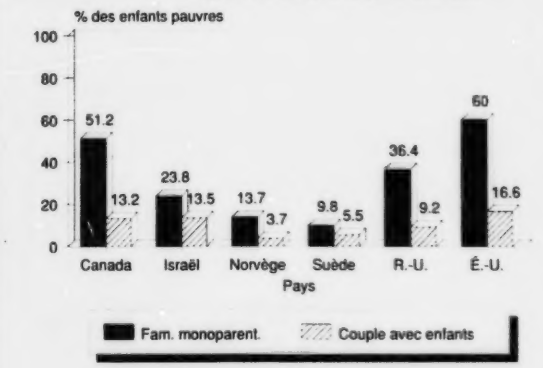

Source : Voir le tableau 10.1.

Le tableau 10.2 présente les taux de pauvreté des enfants, établis selon différents types de familles. Dans les six pays (nous ne disposons pas des chiffres pour l'Allemagne de l'Ouest), la pauvreté des enfants (17 ans et moins) surpasse celle de l'ensemble de la population. Quatre pays affichent des taux de pauvreté des enfants à deux chiffres, et seuls les pays de la Scandinavie ont des taux faibles. Les familles monoparentales ont les taux les plus élevés, soit plus de 50 pour cent au Canada et aux États-Unis. Le taux du Canada est cinq fois supérieur à celui de la Suède. Il n'y a qu'en Suède que les familles monoparentales et biparentales semblent recevoir sensiblement le même traitement. Le tableau 10.3 étudie les effets des transferts et de l'impôt sur les taux de pauvreté dans

Tableau 10.2
Taux de pauvreté des enfants de moins de 17 ans, selon le type de famille — Sept pays

	Année	Ensemble	Famille monoparentale	Famille biparentale
			Pourcentage	
Canada	1981	16,8	51,2	13,2
Allem. de l'Ouest	1981	n.a.	n.a.	n.a.
Israël	1979	18,6	23,8	13,5
Norvège	1979	5,6	13,7	3,7
Suède	1981	5,2	9,8	5,5
Royaume-Uni	1979	10,4	36,4	9,2
États-Unis	1979	24,1	60,0	16,6

Note : Le taux de pauvreté des enfants se calcule selon le pourcentage d'enfants appartenant à un type de famille donné dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté.

Source : Voir le tableau 10.1.

Tableau 10.3
Comparaison internationale des transferts et de l'impôt, et de leurs répercussions sur les taux de pauvreté — Sept pays

	Année	Taux de pauvreté		Niveau des transferts	Niveau d'impositions
		Avant les transferts	Après les transferts		
Canada	1981	25,6%	12,1%	9,1%	15,2%
Allem. de l'Ouest	1981	28,3	7,2	16,5	22,5
Israël	1979	29,0	14,5	8,3	28,7
Norvège	1979	24,1	4,8	14,1	25,3
Suède	1981	41,0	5,0	29,2	29,7
Royaume-Uni	1979	27,9	8,8	17,2	16,9
États-Unis	1979	27,3	16,9	8,0	21,0

Note : Les taux établis «avant les transferts» font référence au revenu de marché disponible, et les taux calculés «après les transferts», au revenu disponible global. Les niveaux des transferts et du revenu personnel, ainsi que les charges sociales sont calculés comme pourcentage du revenu global brut.

Source : Voir le tableau 10.1.

chacun des sept pays. Comme on le constate, les taux de pauvreté sont élevés dans chaque pays lorsqu'on les calcule sans tenir compte des paiements de transfert du gouvernement (mais après déduction de l'impôt). Fait remarquable, c'est la Suède qui présente le taux le plus élevé. Cependant, lorsqu'on inclut les transferts du gouvernement dans le calcul du revenu, seuls les pays non européens continuent d'afficher des taux de pauvreté à deux chiffres. L'avant-dernière colonne du tableau, celle du niveau des transferts, explique ces résultats : seuls les pays non européens, y compris le Canada, consacrent moins de 10 pour cent de leur revenu brut global aux paiements de transfert. On observe un taux de correspondance élevé entre les niveaux des transferts et le niveau d'imposition, bien qu'Israël ait un taux de transferts faible et un taux d'imposition élevé.

Répartition du revenu

Le tableau 10.4 nous renseigne sur la répartition du revenu dans les sept pays. Le revenu brut est le revenu global, calculé avant la déduction de l'impôt; le revenu net est le revenu global (transferts compris), duquel on a soustrait les déductions d'impôt personnel et de charges sociales. Le revenu net correspond au revenu personnel disponible.

L'inégalité de la répartition du revenu brut est plus marquée aux États-Unis, en Israël et en Allemagne de l'Ouest. Elle l'est moins au Canada et au Royaume-Uni; la Norvège et la Suède se distinguent par leur degré supérieur d'égalité. On ne peut s'empêcher de s'étonner, cependant, devant la similitude des répartitions dans les quintiles inférieurs. À l'exception des deux extrêmes, soit la Suède

(18,9 pour cent) et les États-Unis (13,6 pour cent), les deux quintiles inférieurs (40 pour cent des ménages) reçoivent environ 15,5 pour cent du revenu total, ce qui est typique. On observe de plus forts écarts dans la partie supérieure du tableau : la proportion du revenu allant au premier quintile varie entre 46,9 pour cent en Allemagne de l'Ouest et 38,9 en Suède.

La situation change cependant lorsque le calcul tient compte de l'impôt sur le revenu et des charges sociales. L'évolution la plus spectaculaire vers une plus grande égalité a lieu en Norvège, en Suède, en Israël et aux États-Unis. Le Canada, l'Allemagne de l'Ouest et le Royaume-Uni affichent des changements plus modestes. Le pays où la répartition du revenu est la plus touchée par les impôts est Israël; c'est en Allemagne de l'Ouest, par contre, qu'elle est la moins touchée. Au Canada, le changement est relativement modeste et correspond à une diminution d'environ 3,7 milliards de dollars dans la répartition du revenu total du quintile supérieur, et à une augmentation d'environ 1,5 milliard de dollars dans la répartition du quintile inférieur.

Tableau 10.4
Répartition du revenu net et du revenu brut des ménages par quintiles — Sept pays

		Quintile				
	Année	Inférieur	Deuxième	Intermédiaire	Quatrième	Supérieur
Revenu brut		%	%	%	%	%
Canada	1981	4,6	11,0	17,7	25,3	41,4
Allemagne de l'Ouest	1981	4,4	10,2	15,9	22,6	46,9
Israël	1979	4,5	10,5	16,5	24,9	43,6
Norvège	1979	4,9	11,4	18,4	25,5	39,8
Suède	1981	6,6	12,3	17,2	25,0	38,9
Royaume-Uni	1979	4,9	10,9	18,2	25,3	40,8
États-Unis	1979	3,8	9,8	16,6	25,3	44,5
Revenu net						
Canada	1981	5,3	11,8	18,1	24,6	39,7
Allemagne de l'Ouest	1981	5,0	11,5	15,9	21,8	45,8
Israël	1979	6,0	12,1	17,9	24,5	39,5
Norvège	1979	6,3	12,8	18,9	25,3	36,7
Suède	1981	8,0	13,2	17,4	24,5	36,9
Royaume-Uni	1979	5,8	11,5	18,2	25,0	39,5
États-Unis	1979	4,5	11,2	17,7	25,6	41,0

Source : M. O'Higgins, G. Schmaus et G. Stephenson, *Répartition et redistribution du revenu : analyse des micro-données de sept pays,* Étude du Luxembourg sur le revenu, document de travail n° 3, juin 1985.

11

Conclusion

Nous concluons avec six principales observations :

1) Entre 1973 et 1986, le taux de pauvreté des ménages (selon la définition de Statistique Canada) n'a diminué que de 1,9 point de pourcentage, ce qui n'a pas suffi à empêcher le nombre global des ménages pauvres d'augmenter de 366 000. La diminution de ce taux cache elle-même certaines tendances divergentes. Bien que le taux de pauvreté des ménages chez les personnes de plus de 65 ans soit passé de 41,5 à 24,4 pour cent, ce qui représente une diminution considérable, le taux des ménages d'âge actif est passé de 16,4 à 17,5 pour cent (tableau 5.1). Même l'amélioration du taux de pauvreté chez les personnes âgées doit être interprétée avec prudence. Nos données sur la «presque pauvreté» (tableau 7.2) indiquent qu'il existe une forte concentration de presque pauvres dans le groupe des personnes âgées. Ainsi, bien que seulement 8 pour cent des couples âgés aient disposé d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté en 1986, une autre tranche de 15 pour cent avait des revenus dépassant ce seuil de seulement 20 pour cent ou moins. Cela signifie qu'à quelques dollars près, le revenu quotidien se situait au seuil de la pauvreté.

L'un des buts de la recherche ici présentée était de faire la lumière sur les facteurs qui ont suscité ces changements. Pourquoi la forte tendance à la baisse de la pauvreté des ménages, qui a prévalu dans les années 1960, s'est-elle arrêtée pendant les deux décennies suivantes ? Compte tenu de l'augmentation générale des dépenses sociales pendant la période 1973 - 1986, on aurait pu s'attenre à ce que le taux de pauvreté diminue au même rythme qu'il ne l'avait fait durant les années 1960. Bien que le risque de la pauvreté avait nettement diminué dans certains segments de la population, ce risque est encore important ou même grandissant dans quatre segments en particulier, ceux des mères seules et de leurs enfants, des jeunes travailleurs, des personnes handicapées et des autochtones.

2) Le fait que les taux de pauvreté n'aient pas diminué de façon substantielle au cours des dernières années est largement attribuable à l'absence du soutien contre la pauvreté que procure le revenu de marché, principalement constitué par les salaires. Le graphique 11-1, qui s'inspire des tableaux 5.10 et 6.6, révèle que si les paiements de transfert du gouvernement n'avaient pas augmenté au cours des années, l'écart de pauvreté serait beaucoup plus important qu'il ne l'est en ce moment. Entre 1973 et 1986, l'écart du revenu de marché pour l'ensemble des ménages a grimpé de 74,5 pour cent, mais l'écart de pauvreté final n'a augmenté, quant à lui, que de 22,4 pour cent en raison de l'accroissement des transferts (corrigé de l'inflation).

Les effets de cet accroissement des transferts sont particulièrement remarquables dans le cas des ménages ayant pour chef une personne âgée de plus de 65 ans. Le graphique 11-1 montre que le montant versé aux ménages de personnes âgées par le moyen des paiements de transferts a considérablement augmenté entre 1973 et 1986, et que pendant cette période, l'écart de pauvreté pour ces ménages a diminué. Les transferts n'ont pas joué un rôle aussi important, toutefois, dans le cas des ménages dont le chef était une personne d'âge actif vivant principalement d'un salaire. Bien que le montant global des paiements de transferts faits aux ménages d'âge actif ait augmenté durant la

Graphique 11-1

Écart du revenu de marché et écart de pauvreté, ménages de personnes âgées et de personnes d'âge actif (dollars constants de 1986)

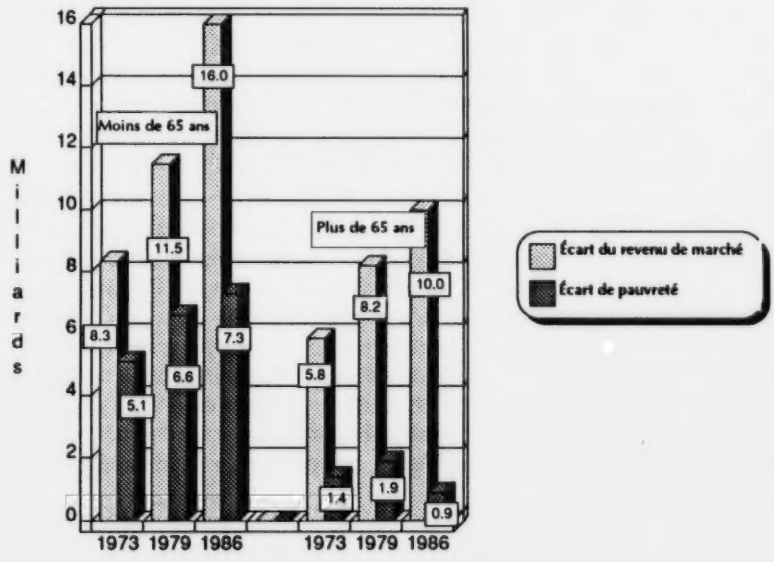

Source : Voir le tableau 5.2.

période de référence, cette augmentation n'a pas suffi à compenser le rendement médiocre du revenu tiré du marché. Cela explique que l'écart de pauvreté pour ces ménages se soit élargi. Le rôle ambigu joué par les transferts explique également pourquoi le taux de pauvreté a radicalement chuté parmi les ménages de personnes âgées entre 1973 et 1986, mais a augmenté parmi les ménages d'âge actif.

La situation de la population en âge de travailler est, en fait, centrale pour expliquer pourquoi il est assez difficile, depuis quelques années, de faire échec à la pauvreté. Le graphique 11-1 révèle que l'écart de revenu relié au marché s'est accentué de façon soutenue et rapide entre 1973 et 1986. Dans l'hypothèse où ce type de revenu — plus particulièrement le salaire — avait de plus en plus soutenu le revenu, même un montant constant de transferts aurait suffi à atténuer à la fois l'écart de pauvreté et le nombre de personnes dans la pauvreté. Au lieu de cela, comme l'indique le graphique, les gouvernements ont dû augmenter de plus en plus leur contribution dans le seul but de compenser l'insuffisance des sources de revenu de marché. Comme nous l'avons déjà laissé entendre, l'échec des efforts déployés depuis 1973 pour atténuer la pauvreté est davantage attribuable à une insuffisance des sources de revenu qu'à une hésitation de la part des gouvernements à affecter des ressources aux transferts.

L'une des grandes raisons qui expliquent la médiocre efficacité du revenu de marché, est l'incapacité du développement de l'emploi à croître au rythme de la formation de nouveaux ménages. Durant la période 1973 - 1979, le ratio entre le nombre des nouveaux emplois et celui des nouveaux ménages s'est établi à 1,18. Ce chiffre, qui représente légèrement plus d'un emploi par ménage, est suffisant pour répondre aux exigences d'un nombre croissant de familles ayant deux salariés. Bien que l'écart du revenu relié au marché ait augmenté de 3,14 millards de dollars durant cette période, le taux de pauvreté parmi les ménages d'âge actif est demeuré stable. Entre 1979 et 1986, cependant, le ratio entre les nouveaux emplois et les nouveaux ménages est tombé à 0,96. Ainsi, l'augmentation des nouveaux emplois a cessé d'évoluer au même rythme que la formation des nouveaux ménages. Au cours de cette dernière période, l'écart du revenu relié au marché a augmenté de 4,32 milliards de dollars et le taux de pauvreté des ménages d'âge actif a grimpé de un point de pourcentage.

Une seconde raison pour expliquer l'efficacité diluée des sources de revenu reliées au marché est la piètre efficacité des salaires minima (moyenne provinciale) dans l'ensemble du pays. Le niveau du salaire minimum est non seulement important pour les travailleurs rémunérés selon le salaire minimum, mais aussi pour les travailleurs qui reçoivent de deux à trois dollars de plus que le salaire minimum; en effet, l'établissement de l'échelon inférieur de l'échelle des revenus influe largement sur la position des échelons suivants. Depuis quelques années, le salaire minimum est devenu le laissé-pour-compte de la politique de lutte contre la pauvreté. En 1975, un travailleur touchant le salaire minimum,

occupant un emploi à plein temps, subvenant aux besoins de sa femme et d'un enfant et vivant dans une grande ville pouvait toucher un revenu correspondant à 81 pour cent du seuil de pauvreté fixé par Statistique Canada. Mais en 1986, le salaire de ce même travailleur à salaire minimum ne correspondait qu'à 46 pour cent du seuil de pauvreté. En fait, même en travaillant à plein temps au salaire minimum, deux conjoints touchaient un revenu équivalent a seulement 92 pour cent du seuil de pauvreté de 1986.

En admettant que la politique canadienne de lutte contre la pauvreté ait pour objectif principal d'aider les particuliers à devenir plus autonomes et à moins dépendre de l'aide gouvernementale, on ne saurait dire qu'elle ait été un succès pendant la période à l'étude. La diminution du taux de pauvreté chez les personnes âgées n'est attribuable qu'aux transferts. Le taux de pauvreté chez les ménages d'âge actif a connu une légère augmentation, et il est évident qu'il aurait été plus substantiel si les transferts n'avaient pas existé. Nous ne suggérons pas qu'il faille réduire le montant des transferts; la réduction n'est pas une solution de rechange, compte tenu des tristes résultats de l'emploi et du revenu de marché. Ce que nous proposons plutôt est que la politique de lutte contre la pauvreté tienne davantage compte, à l'avenir, du nombre d'emplois en voie de création, ainsi que des salaires et conditions qui s'y rattachent.

Graphique 11-2

Changements dans le revenu moyen par groupe d'âge, 1981-1986 (dollars de 1986)

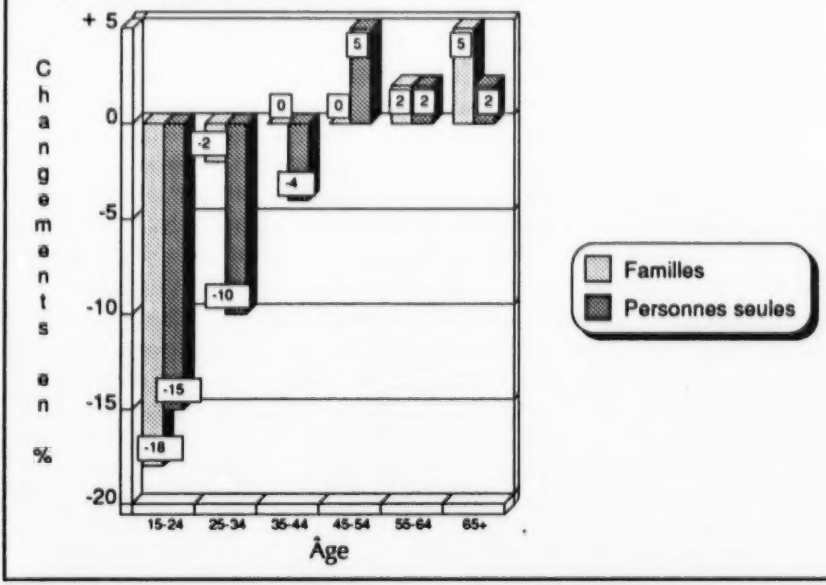

Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1981 et 1986.*

3) Un des facteurs qui distingue le plus nettement et de plus en plus les familles pauvres des familles non pauvres est le nombre de salariés dans la famille (tableaux 6.4 et 6.5). Les familles non pauvres comptent en effet un plus grand nombre de salariés que les familles de travailleurs pauvres, et celles-ci comprennent elles-mêmes un plus grand nombre de salariés que les autres familles pauvres. En 1986, 72 pour cent des femmes mariées appartenant à des familles non pauvres avaient un emploi, comparativement à seulement 39 pour cent dans les familles pauvres. En outre, l'écart entre ces chiffres était beaucoup plus important en 1986 qu'il était en 1973. Pour un nombre croissant de familles, la présence d'un deuxième salarié a représenté un moyen efficace de lutte contre la pauvreté.

Le recours grandissant à ce moyen pour éloigner la pauvreté a toutefois de sérieuses répercussions sur les ménages qui ne peuvent se procurer un revenu supplémentaire, comme les familles monoparentales et les personnes seules. Il n'est donc pas surprenant que la proportion de ces deux groupes dans l'ensemble des ménages pauvres soit passée de 62 à 67 pour cent entre 1973 et 1986. En outre, l'incidence de la pauvreté est plus élevée pour les femmes que pour les hommes dans les deux groupes. La tendance grandissante des ménages à se procurer un double revenu accroît la misère des femmes de façon disproportionnée, et leur part de pauvreté a connu une augmentation.

4) Rien ne distingue plus nettement les ménages pauvres des ménages non pauvres que leur niveau respectif d'instruction. Les ménages non pauvres sont plus instruits que les ménages de travailleurs pauvres, et ces derniers sont plus instruits que les autres ménages pauvres. Les données recueillies à cet égard sont éloquentes et concluantes (tableaux 5.2, 5.5, 5.6 et 5.9). Être pauvre signifie être moins instruit, et cela vaut pour tous les types de ménages, sans exception. De plus, le lien entre faible revenu et faible niveau d'instruction semble se perpétuer indéfiniment, car les données révèlent une corrélation entre le revenu et le taux de décrochage scolaire chez les adolescents (tableau 5.8). En 1986, le taux de décrochage scolaire des enfants pauvres était deux fois supérieur à celui des enfants issus de familles non pauvres.

La politique de lutte contre la pauvreté ne se libérera pas de sa forte dépendance à l'égard des transferts, à moins de trouver une solution au problème de l'insuffisance des salaires. Elle ne pourra davantage mettre fin à cette dépendance, à moins à la fois de trouver comment inciter les enfants de familles pauvres à profiter des possibilités de s'instruire et d'augmenter ces possibilités. Les possibilités de s'instruire offertes aux enfants, que ce soit au niveau primaire, secondaire ou post-secondaire, ne doivent pas être restreintes par la situation économique de leurs parents.

5) La répartition de la pauvreté selon l'âge a évolué de façon considérable. La pauvreté a particulièrement augmenté parmi les jeunes ménages, c'est-à-dire, ceux dont le chef est âgé de moins de 25 ans (tableaux 5.2 et 5.3). En 1973, les

risques qu'avait une jeune famille d'être pauvre étaient de 16 pour cent; en 1986, cependant, et ce malgré la diminution du taux global de pauvreté, ce taux de risques avait presque doublé pour les jeunes familles (30 pour cent). Quant au taux pour les jeunes personnes seules, il est passé de 40 pour cent en 1973, à presque 48 pour cent en 1986.

Une récente étude sur les salaires, de Statistique Canada, a démontré qu'entre 1981 et 1986, d'importants changements se sont produits dans la structure salariale au Canada. Ces changements ont été provoqués par la réduction des salaires relatifs des jeunes travailleurs.14 L'étude révèle que la proportion des jeunes travailleurs à plein temps (de 16 à 24 ans) se trouvant dans les deux déciles inférieurs du revenu a augmenté durant la période de référence, tandis que la proportion des jeunes travailleurs dans chacun des autres déciles a diminué. Nos propres calculs, inspirés des revenus moyens, corroborent ces résultats (voir graphique 11.2).

6) La pauvreté atteint le plus durement les personnes les plus vulnérables de la société, celles qui ne peuvent se défendre : les enfants. Trente pour cent de la population pauvre au Canada sont des enfants; en 1986, on comptait 1 121 000 enfants pauvres au pays. Le taux de pauvreté chez les enfants a grimpé de 4 pour cent entre 1973 et 1979, et de 7 pour cent entre 1979 et 1986.

Une situation en particulier est à retenir. Le taux de pauvreté des mères seules ayant des enfants à charge était de 56 pour cent en 1986, et il n'a pas bougé depuis 1973. En comparaison des taux de pauvreté des enfants d'autres pays industriels, les taux du Canada et des États-Unis sont sombres, particulièrement en ce qui concerne les enfants de familles monoparentales (tableau 10.2). En Suède, par exemple, le taux de pauvreté des enfants pour l'ensemble des familles monoparentales en 1981 (dernière année pour laquelle nous disposions de chiffres) était de 9,8 pour cent; au Canada, il était de 51,2 pour cent, et aux États-Unis (en 1979), de 60 pour cent.

Les données révèlent que ce sont l'âge et le niveau d'instruction (tableau 5.5) qui distinguent nettement les mères seules pauvres des mères seules non pauvres. Si nous ne parvenons pas à offrir à ces jeunes mères (adolescentes, dans de nombreux cas) à la fois les moyens de s'instruire et un milieu qui les soutienne dans l'éducation de leurs enfants, l'avenir sera sombre pour ces familles. Le traitement accordé aux personnes âgées depuis 1974 au Canada prouve qu'il est possible d'atténuer la pauvreté de façon appréciable. Le temps est maintenant venu de nous attaquer aux effets débilitants de la pauvreté sur notre richesse naturelle la plus précieuse : nos enfants.

Notes de renvoi

1. *Pour l'avenir du Canada : Priorité aux enfants*, 1988. Document rédigé par le Groupe du bien-être de l'enfance, disponible au CCDS.

2. Institut canadien de la santé infantile, *Child Health Profile*, Ottawa, 1989. Les deux statistiques précédentes sur la santé et les accidents sont également tirées de ce document.

3. D.R. Offord et autres, *Étude sur la santé infantile en Ontario, 1987*, et autres études menées par des chercheurs de l'Hôpital universitaire McMaster et de l'hôpital Chedoke-McMaster, à partir de l'enquête sur la santé infantile parrainée par le ministère des Services communautaires et sociaux de l'Ontario.

4. Le seuil de pauvreté officiel aux États-Unis se fonde sur le coût d'achat des aliments nécessaires pour assurer un régime alimentaire minimal. Lorsque le seuil fut établi en 1964, on a évalué qu'une famille aurait besoin d'un revenu trois fois supérieur au montant nécessaire pour se procurer la nourriture afin d'acquérir d'autres biens essentiels et d'échapper à la pauvreté. Depuis 1964, les seuils ont été rajustés de façon à tenir compte de l'évolution du coût, mais non du niveau de la vie. En conséquence, ils sont largement inférieurs aux seuils nationaux établis par différents organismes du Canada. Ainsi, en 1989, on estime que le seuil des États-Unis pour les particuliers s'établit à environ 8 400 $, et à 11 800 $ pour une famille de quatre personnes.

5. Les résultats de cette enquête sont publiés chaque année par Statistique Canada, dans le catalogue n° 13-207, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu.*

6. Pour consulter le propre compte rendu de l'auteur sur cet ouvrage, se reporter à Jenny R. Podoluk, *Incomes of Canadians*, (Ottawa: Statistique Canada, 1968). Voir également *Statistiques sur les faibles revenus au Canada, 1967* (Ottawa : Statistiquques sur les faibles revenus, 1971).

7. Statistique Canada, catalogue n° 13-536, *Statistiques sur les faibles revenus au Canada, 1967* (1971).

8. Statistique Canada a adopté cette méthode pour calculer les seuils de faible revenu par rapport à la base de 1986 car selon cet organisme, la structure des dépenses des familles révélée par l'enquête de 1986 sur les dépenses différait peu de la structure mise à jour par l'enquête de 1978. Statistique Canada a donc décidé que les modifications des seuils de faible revenu prescrites par l'utilisation de la base de 1986 n'étaient pas suffisamment importantes pour figurer dans le corps de son compte rendu de 1987 sur le revenu.

En fait, l'utilisation de la base entièrement révisée de 1986, plutôt que de celle de 1978, qui a fait l'objet d'une révision partielle, ajoute 118 000 familles et 121 000 personnes seules au segment de la population à faible revenu. Cela n'est pas insignifiant selon notre jugement. Il importe de souligner que parmi

les 239 000 ménages qui se sont ajoutés au nombre des pauvres par suite de l'utilisation de la base pleinement révisée, 130 000 ou 55 pour cent, ont une personne âgée pour chef.

9. *La pauvreté au Canada*, rapport du comité spécial du Sénat (Ottawa : Information Canada, 1971).

10. David P. Ross, *Benefit Adequacy in Ontario* (Toronto : Comité de révison de l'aide sociale, 1987), pages 43 à 46.

11. CCDS, *Trop peu : Définition et évaluation de la pauvreté au Canada* (Ottawa : CCDS, 1987), page 70.

12. *Trop peu*, op.cit., page 35.

13. Les estimations de 1973 sont fondées sur la base établie par Statistique Canada en 1969 relativement aux dépenses; les estimations de 1979 et de 1986 utilisent la base de 1978. (Nous avons réévalués les taux de 1979 étant donné que les estimations de Statistique Canada sont établies d'après la base de 1969).

Après l'achèvement de nos calculs pour 1986, pour lesquels nous nous sommes servis de la base de 1978 relativement aux dépenses, Statistique Canada a publié de nouveaux seuils qui s'inspirent des résultats de son enquête de 1986 (voir la note de renvoi n° 8). Nous n'avons pas modifié nos calculs pour 1986 afin de tenir compte de ce changement. Dans son calcul des taux de pauvreté pour 1987, cependant, Statistique Canada a utilisé à la fois la base de 1978 relative aux dépenses et celle de 1986; dans les résultats obtenus à partir de la base de 1986, le taux de pauvreté des familles et celui des personnes seules sont plus élevés qu'ils ne le sont dans les résultats obtenus selon la base de 1978 (cette différence étant respectivement de 1,8 et de 4,0 points de pointage). Il convient donc de se rappeler que nos résultats de 1986, calculés selon les chiffres de 1978, minimisent quelque peu la réalité, bien qu'ils ne s'en éloignent pas suffisamment pour déformer les tendances fondamentales qui se manifestent depuis 1973. En ce qui touche la composition de la pauvreté, le fait que nous ayons utilisé la base de 1978 n'a pour seule répercussion importante qu'une réduction appréciable du nombre et des taux pour les familles dont le chef est une personne de plus de 65 ans, et pour les personnes seules âgées de plus de 65 ans. Toutefois, cela, encore une fois, n'est pas suffisant pour fausser notre présentation des tendances générales.

14. J. Myles, G. Picot et T. Wannell, *Les salaires et les emplois au cours des années 1980 : Évolution des salaires des jeunes et déclin de la classe moyenne*, (Ottawa : Statistique Canada, juillet 1988).

Annexe

Données provinciales

TABLEAU A.1
TERRE-NEUVE

DONNÉES SOMMAIRES SUR LA PAUVRETÉ

Nombre de ménages pauvres :	43 000
Taux de pauvreté des ménages :	25,1%
Écart de pauvreté total (en millions) :	180 $
Écart moyen des ménages :	4 151 $
Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) :	49 000
Taux de pauvreté enfantine :	25,9%
Taille moyenne des ménages pauvres :	3,0 personnes

NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES CHOISIES, 1986 — DÉFINITION DE STATISTIQUE CANADA (base de 1978)

Caractéristiques	Nombre (en milliers)	Répartition 100%	Incidence %
Situation d'emploi			
Travailleurs pauvres*	6	14,0	n.c.
Autres pauvres	37	86,0	n.c.
Âge du chef			
Moins de 25 ans	6	14,0	52,1
25 à 34 ans	9	20,9	22,4
35 à 44 ans	8	18,6	20,4
45 à 54 ans	5	11,6	21,2
55 à 64 ans	7	16,3	29,0
Plus de 65 ans	8	18,6	27,1
Type de famille			
Couple avec enfants	16	37,2	20,5
Père seul*	—	—	n.c.
Mère seule*	5	11,6	70,0
Couple sans enfants	2	4,7	11,4
Couple âgé	1	2,3	10,7
Personne âgée	5	11,6	51,7
Personne non âgée	7	16,2	47,5
Autre type	7	16,2	13,0
Niveau d'instruction du chef			
0 à 8 ans	21	48,8	36,3
Ét. sec. partielles	16	37,2	24,6
Ét. post-sec. partielles	2	4,7	29,7
Certificat/diplôme	3	7,0	13,0
Diplôme univ.	1	2,3	8,7
Taille de la communauté**			
Villes	28	65,1	25,7
Régions rurales	15	34,9	23,8

Source : Tables spéciales établies par les auteurs à partir des bandes de micro-données de l'Enquête sur les finances des consommateurs menée par Statistique Canada pour l'exercice financier de 1986.
Notes : * Dans ce tableau et dans ceux qui suivent dans l'annexe, les définitions des expressions « travailleurs pauvres», «père seul» et «mère seule» sont celles utilisées dans le texte.
** Il est impossible de normaliser les catégories relatives à la taille pour les petites provinces.

Il est possible que le total des colonnes ne corresponde pas au total général parce que les chiffres ont été arrondis; l'abréviation «n.c.» signifie «non calculé»; le symbole «—» désigne de très petits nombres (moins de 500) et pourcentages.

TABLEAU A.2
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

DONNÉES SOMMAIRES SUR LA PAUVRETÉ

Nombre de ménages pauvres :	8 000
Taux de pauvreté des ménages :	17,1%
Écart de pauvreté total (en millions) :	23 $
Écart moyen des ménages :	2 945 $
Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) :	5 000
Taux de pauvreté enfantine :	13,5%
Taille moyenne des ménages pauvres :	2,1 personnes

NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES CHOISIES, 1986 — DÉFINITION DE STATISTIQUE CANADA (base de 1978)

Caractéristiques	Nombre (en milliers)	Répartition 100%	Incidence %
Situation d'emploi			
Travailleurs pauvres*	2	22,4	n.c.
Autres pauvres	6	77,6	n.c.
Âge du chef			
Moins de 25 ans	1	11,5	25,5
25 à 34 ans	2	21,6	17,1
35 à 44 ans	1	12,0	10,6
45 à 54 ans	1	10,2	11,9
55 à 64 ans	1	13,7	16,6
Plus de 65 ans	2	30,8	24,0
Type de famille			
Couple avec enfants	2	20,9	10,0
Père seul*	—	0,6	n.c.
Mère seule*	1	9,3	42,6
Couple sans enfants	—	4,4	n.c.
Couple âgé	—	1,6	n.c.
Personne âgée	2	27,1	52,1
Personne non âgée	2	30,3	34,6
Autre type	—	5,8	n.c.
Niveau d'instruction du chef			
0 à 8 ans	3	37,4	22,6
Ét. sec. partielles	4	45,9	17,4
Ét. post-sec. partielles	1	16,7	16,6
Certificat/diplôme	—	—	n.c.
Diplôme univ.	—	—	n.c.
Taille de la communauté			
Villes	4	48,1	22,7
Régions rurales	4	51,9	13,9

Pour la source et les notes, voir la note au bas du tableau A.1.

TABLEAU A.3
NOUVELLE-ÉCOSSE

DONNÉES SOMMAIRES SUR LA PAUVRETÉ

Nombre de ménages pauvres :	63 000
Taux de pauvreté des ménages :	19,6%
Écart de pauvreté total (en millions) :	235 $
Écart moyen des ménages :	3 732 $
Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) :	43 000
Taux de pauvreté enfantine :	18,5%
Taille moyenne des ménages pauvres :	2,2 personnes

NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES CHOISIES, 1986 — DÉFINITION DE STATISTIQUE CANADA (base de 1978)

Caractéristiques	Nombre (en milliers)	Répartition 100%	Incidence %
Situation d'emploi			
Travailleurs pauvres*	11	17,5	n.c.
Autres pauvres	52	82,5	n.c.
Âge du chef			
Moins de 25 ans	8	12,7	37,1
25 à 34 ans	15	23,8	18,7
35 à 44 ans	8	12,7	11,5
45 à 54 ans	6	9,5	14,6
55 à 64 ans	10	15,9	23,8
Plus de 65 ans	16	25,4	23,5
Type de famille			
Couple avec enfants	11	17,5	10,8
Père seul*	1	1,6	29,3
Mère seule*	10	15,9	63,0
Couple sans enfants	4	6,3	10,1
Couple âgé	1	1,6	5,5
Personne âgée	12	19,0	43,4
Personne non âgée	17	27,0	31,1
Autre type	7	11,1	12,8
Niveau d'instruction du chef			
0 à 8 ans	24	38,0	31,2
Ét. sec. partielles	28	44,4	18,1
Ét. post-sec. partielles	3	4,8	15,7
Certificat/diplôme	4	6,3	12,3
Diplôme univ.	4	6,3	9,3
Taille de la communauté			
30 000 ou plus	28	44,4	17,8
Autres villes	15	23,8	28,8
Régions rurales	20	31,7	18,0

Pour la source et les notes, voir la note au bas du tableau A.1.

TABLEAU A.4
NOUVEAU-BRUNSWICK

DONNÉES SOMMAIRES SUR LA PAUVRETÉ

Nombre de ménages pauvres :	49 000
Taux de pauvreté des ménages :	19,5%
Écart de pauvreté total (en millions) :	198 $
Écart moyen des ménages :	4 077 $
Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) :	38 000
Taux de pauvreté enfantine :	19,9%
Taille moyenne des ménages pauvres :	2,3 personnes

NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES CHOISIES, 1986 — DÉFINITION DE STATISTIQUE CANADA (base de 1978)

Caractéristiques	Nombre (en milliers)	Répartition 100%	Incidence %
Situation d'emploi			
Travailleurs pauvres*	8	16,4	n.c.
Autres pauvres	41	83,6	n.c.
Âge du chef			
Moins de 25 ans	7	14,9	37,5
25 à 34 ans	10	21,0	11,7
35 à 44 ans	7	14,7	13,7
45 à 54 ans	7	12,9	17,1
55 à 64 ans	7	14,1	19,7
Plus de 65 ans	11	22,3	21,8
Type de famille			
Couple avec enfants	10	19,9	11,7
Père seul*	—	0,5	n.c.
Mère seule*	9	17,5	69,9
Couple sans enfants	3	5,3	8,1
Couple âgé	1	2,1	5,9
Personne âgée	8	17,5	44,2
Personne non âgée	13	26,8	32,5
Autre type	5	10,5	11,0
Niveau d'instruction du chef			
0 à 8 ans	21	42,6	26,9
Ét. sec. partielles	19	39,5	18,4
Ét. post-sec. partielles	4	7,0	19,4
Certificat/diplôme	3	6,7	12,6
Diplôme univ.	2	4,1	8,0
Taille de la communauté			
30 000 ou plus	22	44,4	21,8
Autres villes	10	21,4	19,6
Régions rurales	17	34,2	17,2

Pour la source et les notes, voir la note au bas du tableau A.1.

TABLEAU A.5
QUÉBEC

DONNÉES SOMMAIRES SUR LA PAUVRETÉ

Nombre de ménages pauvres :	615 000
Taux de pauvreté des ménages :	23,6%
Écart de pauvreté total (en millions) :	2 650 $
Écart moyen des ménages :	4 310 $
Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) :	315 000
Taux de pauvreté enfantine :	18,9%
Taille moyenne des ménages pauvres :	1,9 personnes

NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES CHOISIES, 1986 — DÉFINITION DE STATISTIQUE CANADA (base de 1978)

Caractéristiques	Nombre (en milliers)	Répartition 100%	Incidence %
Situation d'emploi			
Travailleurs pauvres*	113	18,4	n.c.
Autres	502	81,6	n.c.
Âge du chef			
Moins de 25 ans	87	14,1	44,1
25 à 34 ans	142	23,1	23,3
35 à 44 ans	87	14,1	14,7
45 à 54 ans	68	11,1	16,5
55 à 64 ans	85	13,8	23,0
Plus de 65 ans	146	23,7	34,5
Type de famille			
Couple avec enfants	93	15,1	12,2
Père seul*	5	0,8	20,4
Mère seule*	66	10,7	59,5
Couple sans enfants	44	7,2	10,6
Couple âgé	24	3,9	16,4
Personne âgée	110	17,9	57,3
Personne non âgée	219	35,6	40,0
Autre type	54	8,8	13,2
Niveau d'instruction du chef			
0 à 8 ans	234	38,0	32,2
Ét. sec. partielles	262	42,6	15,2
Ét. post-sec. partielles	24	3,9	17,3
Certificat/diplôme	65	10,6	21,0
Diplôme univ.	30	4,9	9,0
Taille de la communauté			
100 000 ou plus	429	69,8	25,6
30 000 à 99 999	58	9,4	25,0
Moins de 30 000	68	11,1	22,0
Régions rurales	60	9,8	15,6

Pour la source et les notes, voir la note au bas du tableau A.1.

TABLEAU A.6
ONTARIO

DONNÉES SOMMAIRES SUR LA PAUVRETÉ

Nombre de ménages pauvres :	507 000
Taux de pauvreté des ménages :	14,5%
Écart de pauvreté total (en millions) :	2 297 $
Écart moyen des ménages :	4 532 $
Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) :	287 000
Taux de pauvreté enfantine :	12,6%
Taille moyenne des ménages pauvres :	1,9 personnes

NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES CHOISIES, 1986 — DÉFINITION DE STATISTIQUE CANADA (base de 1978)

Caractéristiques	Nombre (en milliers)	Répartition 100%	Incidence %
Situation d'emploi			
Travailleurs pauvres*	124	24,5	n.c.
Autres pauvres	383	75,5	n.c.
Âge du chef			
Moins de 25 ans	96	18,9	39,0
25 à 34 ans	107	21,1	13,5
35 à 44 ans	69	13,6	9,3
45 à 54 ans	41	8,1	7,5
55 à 64 ans	74	14,6	13,7
Plus de 65 ans	120	23,7	18,8
Type de famille			
Couple avec enfants	75	14,8	7,4
Père seul*	4	0,8	20,0
Mère seule*	66	13,0	50,0
Couple sans enfants	28	5,5	5,3
Couple âgé	14	2,8	5,4
Personne âgée	98	19,3	33,6
Personne non âgée	193	38,1	26,0
Autre type	29	5,7	5,5
Niveau d'instruction du chef			
0 à 8 ans	128	25,2	20,9
Ét. sec. partielles	255	50,3	16,3
Ét. post-sec. partielles	48	9,5	14,5
Certificat/diplôme	44	8,7	10,0
Diplôme univ.	31	6,2	5,6
Taille de la communauté			
100 000 ou plus	351	69,2	15,1
30 000 à 99 999	56	11,0	13,8
Moins de 30 000	57	11,2	14,4
Régions rurales	43	8,5	11,3

Pour la source et les notes, voir la note au bas du tableau A.1.

TABLEAU A.7
MANITOBA

DONNÉES SOMMAIRES SUR LA PAUVRETÉ

Nombre de ménages pauvres :	79 000
Taux de pauvreté des ménages :	19,0%
Écart de pauvreté total (en millions) :	404 $
Écart moyen des ménages :	5 076 $
Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) :	65 000
Taux de pauvreté enfantine :	23,3%
Taille moyenne des ménages pauvres :	2,3 personnes

NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES CHOISIES, 1986 — DÉFINITION DE STATISTIQUE CANADA (base de 1978)

Caractéristiques	Nombre (en milliers)	Répartition 100%	Incidence %
Situation d'emploi			
Travailleurs pauvres*	21	26,6	n.c.
Autres pauvres	58	73,4	n.c.
Âge du chef			
Moins de 25 ans	15	19,0	38,5
25 à 34 ans	16	20,2	17,7
35 à 44 ans	13	16,4	16,3
45 à 54 ans	6	7,6	11,3
55 à 64 ans	9	11,4	16,6
Plus de 65 ans	20	25,3	21,7
Type de famille			
Couple avec enfants	17	21,5	14,8
Père seul*	1	1,3	30,0
Mère seule*	11	13,9	57,9
Couple sans enfants	4	5,1	8,2
Couple âgé	3	3,8	7,9
Personne âgée	16	20,3	38,1
Personne non âgée	22	27,8	25,6
Autre type	5	6,3	9,8
Niveau d'instruction du chef			
0 à 8 ans	23	29,1	26,7
Ét. sec. partielles	41	51,9	20,5
Ét. post-sec. partielles	6	7,6	17,1
Certificat/diplôme	6	7,6	14,6
Diplôme univ.	3	3,8	6,4
Taille de la communauté			
100 000 ou plus	56	70,9	20,4
Autres villes	10	12,7	17,9
Régions rurales	13	16,5	15,7

Pour la source et les notes, voir la note au bas du tableau A.1.

TABLEAU A.8
SASKATCHEWAN

DONNÉES SOMMAIRES SUR LA PAUVRETÉ

Nombre de ménages pauvres :	82 000
Taux de pauvreté des ménages :	21,7%
Écart de pauvreté total (en millions) :	420 $
Écart moyen des ménages :	5 132 $
Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) :	70 000
Taux de pauvreté enfantine :	25,0%
Taille moyenne des ménages pauvres :	2,3 personnes

NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES CHOISIES, 1986 — DÉFINITION DE STATISTIQUE CANADA (base de 1978)

Caractéristiques	Nombre (en milliers)	Répartition 100%	Incidence %
Situation d'emploi			
Travailleurs pauvres*	25	30,5	n.c.
Autres pauvres	57	69,5	n.c.
Âge du chef			
Moins de 25 ans	17	20,7	43,4
25 à 34 ans	19	23,2	20,9
35 à 44 ans	12	14,6	17,7
45 à 54 ans	5	6,1	11,1
55 à 64 ans	11	13,4	22,0
Plus de 65 ans	18	22,0	21,2
Type de famille			
Couple avec enfants	18	22,0	15,9
Père seul*	—	—	n.c.
Mère seule*	11	13,4	61,1
Couple sans enfants	5	6,1	9,6
Couple âgé	3	3,7	8,6
Personne âgée	13	15,9	33,3
Personne non âgée	27	32,9	33,3
Autre type	5	6,1	15,4
Niveau d'instruction du chef			
0 à 8 ans	29	35,4	30,5
Él. sec. partielles	33	40,2	19,9
Él. post-sec. partielles	10	12,2	27,0
Certificat/diplôme	6	7,3	14,3
Diplôme univ.	4	4,9	10,3
Taille de la communauté			
100 000 ou plus	37	45,1	23,9
30 000 à 99 999	6	7,3	24,0
Moins de 30 000	15	18,3	21,8
Régions rurales	24	29,3	18,8

Pour la source et les notes, voir la note au bas du tableau A.1.

TABLEAU A.9
ALBERTA

DONNÉES SOMMAIRES SUR LA PAUVRETÉ

Nombre de ménages pauvres :	148 000
Taux de pauvreté des ménages :	16,8%
Écart de pauvreté total (en millions) :	714 $
Écart moyen des ménages :	4 839 $
Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) :	103 000
Taux de pauvreté enfantine :	15,7%
Taille moyenne des ménages pauvres :	2,1 personnes

NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES CHOISIES, 1986 — DÉFINITION DE STATISTIQUE CANADA (base de 1978)

Caractéristiques	Nombre (en milliers)	Répartition 100%	Incidence %
Situation d'emploi			
Travailleurs pauvres*	43	29,1	n.c.
Autres pauvres	105	70,9	n.c.
Âge du chef			
Moins de 25 ans	34	23,0	39,1
25 à 34 ans	36	24,3	13,7
35 à 44 ans	23	15,5	12,1
45 à 54 ans	15	10,1	12,2
55 à 64 ans	17	11,5	16,5
Plus de 65 ans	23	15,5	19,2
Type de famille			
Couple avec enfants	25	16,9	9,3
Père seul*	2	1,4	28,6
Mère seule*	19	12,8	43,2
Couple sans enfants	11	7,4	7,8
Couple âgé	2	1,4	3,8
Personne âgée	19	12,8	37,2
Personne non âgée	62	41,9	29,4
Autre type	8	5,4	7,7
Niveau d'instruction du chef			
0 à 8 ans	27	18,2	23,9
Ét. sec. partielles	76	51,4	19,3
Ét. post-sec. partielles	21	14,2	23,8
Certificat/diplôme	15	10,1	10,0
Diplôme univ.	9	6,1	6,7
Taille de la communauté			
100 000 ou plus	95	64,2	18,0
30 000 à 99 999	12	8,1	16,9
Moins de 30 000	18	12,2	13,2
Régions rurales	23	15,5	15,3

Pour la source et les notes, voir la note au bas du tableau A.1.

TABLEAU A.10
COLOMBIE-BRITANNIQUE

DONNÉES SOMMAIRES SUR LA PAUVRETÉ

Nombre de ménages pauvres :	238 000
Taux de pauvreté des ménages :	19,9%
Écart de pauvreté total (en millions) :	1 050 $
Écart moyen des ménages :	4 405 $
Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) :	143 000
Taux de pauvreté enfantine :	20,2%
Taille moyenne des ménages pauvres :	1,9 personnes

NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES CHOISIES, 1986 — DÉFINITION DE STATISTIQUE CANADA (base de 1978)

Caractéristiques	Nombre (en milliers)	Répartition 100%	Incidence %
Situation d'emploi			
Travailleurs pauvres*	56	23,5	n.c.
Autres pauvres	182	76,5	n.c.
Âge du chef			
Moins de 25 ans	35	14,7	39,6
25 à 34 ans	54	22,7	19,8
35 à 44 ans	41	17,2	15,7
45 à 54 ans	17	7,1	9,9
55 à 64 ans	29	12,2	17,5
Plus de 65 ans	62	26,1	26,5
Type de famille			
Couple avec enfants	32	13,4	10,8
Père seul*	4	1,7	33,3
Mère seule*	37	15,5	64,9
Couple sans enfants	17	7,1	8,7
Couple âgé	8	3,4	7,9
Personne âgée	51	21,4	46,4
Personne non âgée	81	34,0	27,8
Autre type	8	3,4	6,1
Niveau d'instruction du chef			
0 à 8 ans	41	17,2	28,1
Ét. sec. partielles	123	51,7	21,3
Ét. post-sec. partielles	37	15,5	25,0
Certificat/diplôme	18	7,6	12,6
Diplôme univ.	19	8,0	10,9
Taille de la communauté			
100 000 ou plus	158	66,4	22,3
30 000 à 99 999	24	10,1	16,1
Moins de 30 000	34	14,3	17,9
Régions rurales	22	9,2	14,8

Pour la source et les notes, voir la note au bas du tableau A.1.

Le Conseil canadien de Développement social

Fondé en 1920, le Conseil canadien de Développement social (CCDS) est un organisme national indépendant à but non lucratif. Le Conseil encourage les citoyens à participer à l'élaboration de politiques sociales progressistes par des recherches indépendantes, des analyses de politiques, des consultations communautaires et la diffusion d'information.

Le CCDS est le seul organisme national dont le mandat et le secteur d'activités recouvrent tous les aspects du développement et de la politique à caractère social. Depuis ses débuts, le Conseil participe activement à l'évaluation des programmes actuels, à l'identification des améliorations nécessaires et à la promotion des solutions indispensables. Il s'est fait le porte-parole positif et non partisan de mesures sociales telles que les vaccins universels, les pensions, l'aide aux chômeurs, l'indemnisation des accidentés du travail, l'assurance-santé, l'aide juridique, les garderies, ainsi que le logement social et coopératif. Le Conseil a participé activement à l'élaboration du Régime d'assistance publique du Canada et du crédit d'impôt pour enfants; il a de plus appuyé les concepts du revenu annuel garanti, de l'entraide, du bénévolat et du développement des ressources communautaires.

Le CCDS est le seul organisme national de recherche, de politiques sociales et de représentation qui recrute ses membres parmi le public. L'information, les analyses, opinions et recherches produites par le Conseil découlent non seulement d'un travail technique hautement professionnel mais aussi de la réflexion et de l'expérience de membres qui représentent tous les intérêts promus par le Conseil.

Le CCDS compte des personnes intéressées et des représentants d'entreprises, de syndicats, de gouvernements, d'établissements, d'associations bénévoles, ainsi que d'organismes publics et privés offrant des services. Les membres du Conseil se réunissent chaque année afin d'examiner le programme et les activités financières du CCDS. Un bureau des gouverneurs composé de 39 membres bénévoles dirige les activités du Conseil. Les gouverneurs sont élus officiellement lors de la réunion annuelle pour un mandat d'un, deux ou trois ans.

Principal éditeur dans le secteur du développement social, le CCDS publie notamment des livres, des comptes rendus de recherches, des mémoires de politiques, des documents de réflexion, de même que quatre périodiques bilingues : Perception, magazine canadien sur le développement social; et trois bulletins nationaux trimestriels : Perspectives, sur l'actualité sociale nationale; Initiative, sur les groupes d'entraide et Vis-à-vis, sur la violence familiale.

Le siège social du Conseil canadien de Développement social est situé au 55, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1Y 4G1. Tél : (613) 728-1865; FAX: (613)728-9387. Le CCDS a aussi un bureau du Québec à Montréal, situé au 1074, rue Berri, Montréal, H2L 4X2. Tél : (514) 288-1687; Télecopieur : (514) 288-6723.

Le Conseil canadien de Développement social

Les adhésions

EN TANT QUE MEMBRE DU CONSEIL :

- vous appuyez des efforts visant à améliorer notre contexte social et économique;
- vous faites partie d'un réseau de personnes partageant votre engagement social;
- vous êtes tenu(e) au courant des idées innovatrices et de l'actualité.

DE PLUS, VOUS RECEVEZ :

- **Perception**, notre revue bilingue de développement social;
- trois bulletins trimestriels nationaux
  Perspectives, qui examine les questions, tendances et programmes sociaux au Canada;
  Initiative, qui s'adresse aux réseaux d'entraide;
  Vis-à-vis, qui fait le point sur l'actualité en matière de violence familiale;
- des tarifs préférentiels lors de votre participation aux conférences et aux ateliers du Conseil;
- des renseignements sur les nouvelles publications;
- le rapport annuel du Conseil;
- le droit de vote à l'assemblée annuelle;
- 20% de réduction sur tous les livres et les rapports.

CATÉGORIES ET FRAIS D'ADHÉSION

Particuliers:	
•étudiant	10 $
•membre	50 $
•membre bienfaiteur	100 $
Organismes:	
Budget annuel	
•moins de 100 000 $	75 $
•de 100 001 à 300 000 $	125 $
•plus de 300 000 $	200 $
•affiliés	500 $
Bibliothèques:	50 $
Municipalités:	
•par millier d'habitants (frais minimum 100 $)	2.50 $

Le CCDS est un organisme à but non lucratif enregistré comme oeuvre de charité aux termes de la Loi de l'impot sur le revenu. Les dons et les contributions financières feront l'objet de reçus aux fins d'impôt.

Pour devenir membre, veuillez envoyer votre nom, celui de votre organisme (le cas échéant), votre adresse complète, la catégorie d'adhésion et votre chèque à l'adresse ci-dessous :

Formulaire d'adhésion

Nom _____

Organisation _____

Adresse _____

_____

_____ Code postal _____

Categorie d'adhésion _____

Mode de paiement :

☐ _____ $ ci-joints

☐ Facturez-moi _____ $

☐ Visa

No. _____

Date d'expiration _____

_____
Signature

À retourner aux : Services aux membres du CCDS, 55, avenue Parkdale, C.P. 3505, Succ. C, Ottawa (Ontario) K1Y 4G1

Données de base sur la pauvreté au Canada — 1989

Deux millions de ménages canadiens vivent dans l'indigence, ce qui représente une hausse de plus d'un demi-million au cours des 15 dernières années. Les *Données de base sur la pauvreté au Canada — 1989* présentent un survol de ce phénomène de plus en plus répandu au Canada, ainsi qu'une analyse détaillée de sa répartition. Les auteurs, David Ross et Richard Shillington, s'attachent aussi à déterminer qui est pauvre au Canada, expliquent comment on peut établir plusieurs définitions de la pauvreté et affirment que ces chiffres arbitraires ne tiennent pas compte d'une vaste population de «presque pauvres» qui n'est guère mieux lotie que les pauvres «officiels».

Les *Données de base* font ressortir plusieurs caractéristiques importantes et alarmantes :

- L'emploi ne représente pas une garantie de protection contre la pauvreté.
- L'indigence atteint un nombre croissant de femmes.
- La pauvreté frappe durement les plus vulnérables de notre société : les enfants.
- La répartition des revenus d'emploi devient de plus en plus inéquitable. Seules les augmentations régulières des paiements de tranfert du gouvernement ont empêché que la pauvreté ne s'aggrave encore.

Les *Données de base sur la pauvreté au Canada* constituent le quatrième ouvrage d'une série de livres sur la pauvreté publiés par le Conseil canadien de Développement social.

David P. Ross est un économiste social qui possède des grades d'études supérieures de l'université de l'Alberta et de l'université Duke, a travaillé au bureau du Cabinet au gouvernement fédéral, à l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris, au Conseil canadien de Développement social et à l'Institut Vanier de la famille. Il a enseigné dans plusieurs universités (Windsor, Ottawa, Carleton et McGill).

E. Richard Shillington possède des grades d'études supérieures de l'université de Waterloo. Il a réalisé des études sur les politiques sanitaires et socio-économiques pour les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada ainsi que pour des instituts de recherche rattachés aux universités de Colombie-Britannique et de Toronto. Il est le fondateur de Tristat Resources Ltd., un cabinet de consultation d'Ottawa spécialisé dans les études quantitatives sur la politique socio-économique.

Conseil canadien de Développement social

ISBN 0-88810-393-X (broché)
0-88810-396-4 (couverture cartonnée)